

JANVIER 2025



DALHUNDEN

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 30



DALHUNDEN



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 30
JANVIER 2025

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC LES :

Lundi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00 - FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Samedi de 10h30 à 12h00

CONTACT

Tél. 03 88 86 97 18
Courriel contact@dalhunden.fr
Site www.dalhunden.fr



Scannez le QRcode pour accéder
au site internet de la commune >

En cas de fermeture exceptionnelle de la Mairie, vous avez la possibilité d'utiliser la boîte aux lettres située près de la porte d'entrée arrière (parking) de la Mairie. Il vous sera répondu dans les plus brefs délais. Vous pouvez également nous laisser un message sur le répondeur ou par courriel.

Ce bulletin d'informations couvre la période
de janvier 2024 à décembre 2024.

Directeur de la publication : Michel Degoursy

Diffusion gratuite / Numéro tiré à 750 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Studio graphique & prépresse DiGiFP
facebook.com/digifp/

SOMMAIRE

- 11 **ÉTAT CIVIL**
- 16 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 18 Bien vivre ensemble
 - 20 Fleurissement
 - 22 Retour en images sur 2024
 - 36 La libération de Dalhunden
 - 52 Investissements et projets
 - 65 Réunions du conseil
- 78 **LES ASSOCIATIONS**
 - 78 Calendrier de fêtes
- 90 **RELIGION**
- 92 **VIE SCOLAIRE**
 - 92 Activités
 - 98 Conseils d'école
 - 103 Élèves scolarisés
 - 104 Périscolaire
- 106 **COM COM**
 - 106 Rétrospective 2023
 - 108 Animation jeunesse
 - 109 PETR
- 110 **INFORMATIONS**
 - 110 Lutte contre les moustiques
 - 112 Eaux et assainissement
 - 117 Urbanisme
 - 118 Office du tourisme rhénan
 - 121 Chasse / Méritants
 - 122 ONF
 - 123 Portail franco-allemand
 - 124 Cyber sécurité
 - 126 Littérature
 - 127 Charlotte Scherr
 - 128 Entreprises locales
 - 132 RIEOM

Fleurissement



20

L'École des Champions



34





Le mot de M. le maire

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

À l'aube de cette nouvelle année, il est impossible de ne pas voir les défis qui nous attendent. Le monde est en proie à une instabilité marquée. Notre pays est dans une situation politique délicate avec une gouvernance balbutiante en raison de certains partis politiques priorisant leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général ! Quand aurons-nous une Assemblée Nationale capable de travailler ensemble pour le bien des Français et de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux ?

Dans ce grand mécanisme politique, nous, les collectivités, nous sommes un petit maillon, certainement pas un maillon faible, mais plutôt un maillon essentiel. Nous nous devons d'avoir une gestion saine

et responsable, non déficitaire et répondre aux attentes de nos administrés. Votre Conseil Municipal et moi-même y mettons toute notre énergie pour garder le cap de nos engagements et mener une gestion dynamique de notre commune avec les moyens financiers dont nous disposons.

Tout au long de ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance de nos réalisations récentes qui témoignent de notre volonté d'améliorer concrètement la qualité de vie dans notre commune. Un certain nombre d'investissements ont bénéficié de subventions de l'État et de la CeA. Je tiens à les remercier pour leur soutien précieux. Grâce à ces nouveaux investissements, les enfants de l'école et du périscolaire profitent désormais d'un environnement encore amélioré. L'isolation renforcée des bâtiments assure un confort thermique optimal, tandis que les nouveaux sanitaires offrent des conditions d'hygiène irréprochables. Ils témoignent d'un engagement fort dans le bien-être et l'épanouissement des jeunes générations.

Concernant nos séniors, il est important de faire le point sur le projet de la résidence intergénérationnelle. Ce projet, qui avait reçu son permis de construire fin 2023, n'a malheureusement pas avancé en raison de la conjoncture immobilière. Les fluctuations du marché et les coûts de construction ont posé des obstacles. Mais nous

sommes en discussions avec divers partenaires pour surmonter ces défis et concrétiser ce projet, répondant ainsi aux besoins de nos aînés.

Les promeneurs peuvent également profiter des chemins agricoles et forestiers rénovés, ainsi que d'une nouvelle portion fermée à la circulation le long de la gravière. Ces améliorations assurent un espace de tranquillité et de détente pour tous.

Je tiens également à mettre en avant le dynamisme de nos associations, qui proposent des moments de joie, de partage et de solidarité tout au long de l'année et saluer le rôle crucial de tous ces bénévoles dont l'engagement et la passion rendent ces événements possibles. Par exemple, la tombola solidaire au profit de Tom organisée à l'occasion de la pêche inter société de l'AAPPMA mérite d'être saluée.

En ce début d'année, je forme le vœu que notre commune continue d'être un lieu où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous !

Michel DEGOURSY

Travaux et rénovations du groupe scolaire



60

Mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie



113



Madame, Monsieur,
Chers habitants de la 8^e circonscription du Bas-Rhin,
chers habitants de l'Alsace du Nord,

C'est avec une grande joie et une sincère émotion que je m'adresse à vous pour la première fois dans le cadre de votre bulletin communal. Cette fin d'année est l'occasion de faire un point sur les premiers mois du mandat que vous m'avez confié et sur les défis à venir.

Pour la première fois, vous avez fait le choix d'envoyer un député patriote à l'Assemblée nationale. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée. Je suis pleinement conscient de l'honneur que représente cette mission, mais aussi des responsabilités considérables qu'elle implique. Mon rôle est avant tout de porter votre voix, celle de notre territoire, l'Alsace du Nord, dans l'hémicycle.

Depuis le début de mon mandat, j'ai multiplié les déplacements et les rencontres sur le terrain pour mieux comprendre vos préoccupations et vos attentes. Vos témoignages, vos idées, mais aussi vos difficultés, ont été au cœur de mes interventions et travaux parlementaires à Paris. Qu'il s'agisse de défendre nos agriculteurs, d'interpeller le gouvernement sur la flambée des prix qui pèse lourdement sur nos familles et nos entreprises, ou de militer pour le maintien et l'amélioration des services publics dans nos territoires, je n'ai qu'une seule boussole : celle de l'intérêt général et du bien-être de nos concitoyens.

L'instabilité politique actuelle, marquée par des alliances contre-nature entre l'extrême-gauche, le centre et une partie des Républicains, ne doit pas nous détourner de l'essentiel. Nous avons un pays à redresser, des défis sociaux et économiques à relever, et des valeurs à défendre. Dans ce contexte, mon engagement reste intact : être une voix forte et indépendante, capable de dire non aux décisions contraires à vos intérêts, mais aussi de proposer des solutions concrètes et pragmatiques pour répondre aux attentes des Français.

L'ensemble des communes de notre belle circonscription peuvent compter sur ma détermination à vous représenter avec loyauté et dévouement. Cette proximité avec le terrain, je la considère comme essentielle, et je continuerai à privilégier les échanges directs avec vous pour m'assurer que vos préoccupations soient entendues et prises en compte.

En cette période de fin d'année, je tiens à adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2025 à venir. Que cette période de fêtes de Noël soit pour vous et vos proches une source de joie, de réconfort et d'espérance.

Avec toute ma considération,
Théo BERNHARDT
Député de la 8^e circonscription du Bas-Rhin



Mesdames, Messieurs,
Chers habitants de Dalhunden,

L'année 2024 qui vient de s'écouler a été particulièrement riche et intense au Parlement. Face à une Assemblée nationale dépourvue de majorité absolue, le Sénat est plus que jamais un pôle de stabilité, nécessaire dans l'élaboration de la loi. Dans l'enceinte de cette institution, « chambre des territoires », le respect de nos débats est une valeur qui nous est chère.

Nous avons à cœur de pouvoir soutenir et défendre le travail mené par vos élus au sein de nos communes. Grâce aux projets qu'ils initient, nos villes, nos villages et nos traditions alsaciennes rayonnent !

Je tiens à ce titre à saluer l'engagement de votre Maire Michel Degoursy, ainsi que l'action de son équipe municipale. Je tiens également à saluer l'investissement de toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement au sein des différentes associations de votre commune.

Malgré des temps compliqués sur la scène internationale et nationale, le lien social que vous créez lors des différentes manifestations est indispensable et précieux.

C'est toujours une joie de me rendre à Dalhunden, dont les nombreux événements témoignent de son dynamisme.

Dernièrement, j'ai eu le plaisir de rencontrer les membres du Conseil des Jeunes pour un temps d'échanges sur le travail mené au Sénat. J'ai été impressionnée par les nombreuses questions et par leur intérêt pour nos institutions. Il me paraît indispensable d'être aux côtés de nos jeunes pour les sensibiliser aux enjeux si importants de notre démocratie.

L'année qui s'annonce sera, sans nul doute, marquée par de nouveaux défis pour lesquels nous devons être au rendez-vous. Répondons-y collectivement avec optimisme et confiance.

À tous les habitants de Dalhunden, je vous souhaite une très belle année 2025 et vous adresse pour vous, votre famille et vos proches mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et d'épanouissement.

E gleckliches nejes johr und alles guete!

Bien fidèlement,
Elsa SCHALCK
Sénatrice du Bas-Rhin





Madame, Monsieur,
Chers Habitants de Dalhunden

Le début d'année est toujours l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur les derniers mois, mais aussi de se projeter et d'entrer pleinement dans l'année à venir.

Cet été à Paris, la France a connu de beaux moments et nous avons tous vibré avec nos athlètes à l'occasion des Jeux Olympiques. Malgré ce fabuleux enthousiasme, 2024 a été particulièrement instable, et ce, à plusieurs niveaux. Notre région a connu des épisodes climatiques marquants, avec de fortes inondations causant de nombreux dégâts et bousculant une fois de plus les humains et la nature. Du côté économique, des plans sociaux ont été lancés, en particulier chez notre voisin allemand ce qui impacte bien évidemment l'emploi et la vie de nos nombreux travailleurs frontaliers. Enfin, d'un point de vue politique, l'année a été chamboulée comme jamais elle ne l'a été, entre des élections européennes au résultat inattendu et la dissolution qui s'en est suivie, causant une insécurité institutionnelle permanente.

Dans ce monde instable, les collectivités locales ont plus que jamais un rôle essentiel à jouer pour investir dans les territoires et accompagner vos projets. À Dalhunden, vous avez la chance d'avoir un Maire et une équipe municipale à vos côtés, engagés et toujours soucieux de l'intérêt collectif.

À la Région, nous avons également fait le choix d'être à vos côtés en déployant pleinement le pacte des ruralités. Conçu volontairement pour accompagner les associations, le monde artisanal, agricole, industriel et les communes, il propose 100 mesures concrètes dans des domaines très variés, mais qui ont impact sur la vie de chacun d'entre vous : accès aux soins de santé, rénovation énergétique, sauvegarde du patrimoine pour ne citer que quelques exemples.

Au-delà des financements, qui sont bien évidemment essentiels dans nos villages, je voudrais insister sur le besoin de lien social. C'est l'occasion de saluer les bénévoles et le monde associatif qui s'investissent pour faire en sorte que le bien-vivre ensemble soit une réalité. Et c'est le cas à Dalhunden, alors Bravo pour votre dynamisme !

Chers Habitants de Dalhunden, je vous adresse de chaleureux vœux pour 2025, en vous souhaitant la santé, la paix et de beaux projets.

Bien à vous,

Anne SANDER

Conseillère régionale Région Grand Est

Présidente de la Commission Tourisme





Chers habitants
d'Alsace du Nord,

Permettez-moi de vous adresser un petit mot inspiré par nos diverses rencontres et des moments forts qui en découlent.

Cette ruralité que je sillonne tout au long de l'année et que j'aime, est pour moi un atout et une fierté. Nos communes représentent l'âme et la richesse de notre région. Qu'il s'agisse de nos savoir-faire industriels, agricoles, artisanaux, commerciaux ou encore les nombreuses initiatives des élus et des habitants, tout témoigne de cette vitalité qui fait rayonner nos communes. Nos très nombreuses associations engagées au quotidien ne sont pas en reste quand il s'agit de créer les conditions d'un cadre de vie dynamique et solidaire.

La Région est résolument à l'écoute de vos préoccupations. Ainsi, avec le Pacte pour les ruralités, construit de manière participative et que la Région a doté d'un budget conséquent, nous réaffirmons notre volonté d'accompagner des projets qui façonnent nos territoires : Projets économiques, de santé, de mobilité, de protection de notre environnement ou tout simplement d'agrément de notre cadre de vie, etc. Encore récemment, de nouvelles aides simplifiées et dédiées aux communes de petite taille, prennent vie concrètement dans notre quotidien.

La proximité est au cœur de mon mandat, un engagement sincère pour venir en appui à chacun. Cette année encore, j'ai rencontré de nombreuses personnes ; Être à votre écoute, échanger et trouver ensemble des solutions, voilà ma mission. Aussi, en ce moment de fin d'année, je veux surtout vous dire merci pour votre accueil et pour tout ce que vous faites pour que la vie dans nos communes soit la plus agréable possible. Parce que notre ruralité est un avenir à bâtir, ensemble continuons à la développer, pour le succès d'une ruralité vivante et authentique.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, empreintes de convivialité et une belle année 2025. E gutes neijes Johr un àlles Beschte !

Evelyne ISINGER,

Conseillère Régionale, déléguée aux mobilités transfrontalières

evelyne.isinger@grandest.fr

maison.saverne-haguenau@grandest.fr, tél 03.88.03.40.80



Chers habitants de Dalhunden,
Au seuil de la nouvelle année,
nous vous adressons **nos meilleurs vœux de santé et de réussite.**

À la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) nous essayons d'agir au mieux dans le cadre des compétences qui nous sont dévolues. Pour le maintien à domicile des **personnes âgées** et lorsqu'elles sont hébergées en EHPAD, la CEA verse l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Nous essayons aussi d'améliorer la vie de nos aînés avec des subventions pour l'adaptation de leurs logements et depuis plusieurs mois, notre financement intégral a permis le recrutement d'une chargée de mission senior par la communauté de communes du Pays Rhénan avec l'objectif de fédérer les acteurs qui proposent des activités tant aux personnes âgées qu'aux aidants.

Pour nos **personnes handicapées**, nous avons raccourci les durées de traitement des dossiers à la MDPH.

D'une façon générale, faciliter les démarches administratives est le leitmotiv de notre « service public alsacien » en simplifiant les courriers ou en essayant d'améliorer l'accueil téléphonique.

Les 6 500 agents de la CEA sont au travail pour les Alsaciens et les publics les plus fragiles comme les nourrissons avec notre service de protection infantile, comme les mineurs non accompagnés dont le nombre augmente sans cesse ou encore les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) qui sont au nombre de 800 dans notre canton.

Bien que confrontés à des problèmes de recrutement de personnel pour travailler dans les structures sociales, nous travaillons pour le meilleur accueil des publics confiés. Pour les **bénéficiaires du RSA**, notre politique d'accompagnement au retour vers l'emploi porte ses fruits. Mais nous répondons aussi par la fermeté lorsque les conditions de la solidarité ne sont pas respectées.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'occupe aussi des **collèges**. Le collège de Drusenheim que fréquentent les enfants de Dalhunden a vu son toit se couvrir de panneaux photovoltaïques dans une logique d'économie d'énergie. Cette année, nous avons subventionné à hauteur de 148 000 € la **rénovation du gymnase** que fréquentent les collégiens à Drusenheim. La CEA s'implique aussi dans les politiques éducatives, contre le harcèlement scolaire ou en assurant la gratuité pour la visite de tous les lieux de mémoire comme le Mémorial d'Alsace Moselle à Schirmeck. Après la solidarité et les collèges, la 3^e grande compétence de la CEA est la gestion des **routes**. La rénovation du pont vers Sessenheim est désormais un lointain souvenir.

Il y a quelques semaines, vos conseillers d'Alsace ont aussi voté à l'unanimité l'instauration du **R-Pass sur les autoroutes** que gère depuis 2021 la CEA (les anciennes autoroutes gratuites en Alsace). Cette taxe poids lourds ne concerne pas les véhicules des particuliers et ne pourra entrer en vigueur que dans 2 ans, en vertu de la réglementation.

Mais elle répond enfin à l'augmentation exponentielle des camions qui préfèrent utiliser l'autoroute en Alsace plutôt qu'en pays de Bade ou la Maut a été augmentée de près de moitié en quelques années.

La CEA s'investit aussi **pour l'environnement** avec des aides pour la plantation d'arbres, la taille des saules si typiques du ried, la gestion d'espaces naturels sensibles comme celui de la Grossmatt dans notre canton. Notre action face au réchauffement climatique et à la chute de la biodiversité est multiforme. Nous favorisons par exemple l'utilisation de produits agricoles bio et locaux dans les cantines de nos collègues.

Dans le **domaine culturel**, la CEA soutient les bibliothèques comme celle que les bénévoles animent à Dalhunden. Nous soutenons de nombreuses institutions culturelles et une saison culturelle alsacienne.

2025 verra l'avènement tant attendu de **l'office pour la langue d'Alsace**, qui regroupera les efforts pour l'alsacien et le bilinguisme.

Unseri Muttersproch isch e Schätz un mer darfe se nit veliere.

La culture, c'est aussi le patrimoine et c'est dans ce cadre que nous nous sommes particulièrement impliqués pour créer un fond d'aide pour les particuliers qui rénovent leurs **maisons à colombages**. Dans cet esprit, aussi, nous aidons la paroisse protestante à traiter la charpente du presbytère de Sessenheim pour 3 960 € ou la commune à rénover en plusieurs phases sa mairie avec son clocher.

Le **sport**, par la cohésion qu'il crée, bénéficie aussi du soutien de la CEA. Nous versons une aide aux clubs pour leurs jeunes licenciés et aidons à la réalisation des infrastructures. En 2024, nous avons ainsi versé 2 929 € pour la création de l'accès des personnes à mobilité réduite au club-house de football de Dalhunden.

La Collectivité Européenne d'Alsace intervient encore dans d'autres domaines comme le service d'incendie et de Secours (**Sapeurs-pompiers**) que nous finançons en grande partie ou le syndicat de **lutte contre les moustiques 67** qui chaque année nous permet de limiter le nombre des moustiques.

Et surtout, malgré des nuages noirs sur nos finances **nous aidons les communes dans leurs projets**. Avec votre maire Michel Degoursy et son équipe fortement investie, nous avons trouvé les fonds pour aider à la rénovation des toilettes de l'école à hauteur de 23 183 €, à l'isolation thermique de cette même école pour 38 001 € et pour l'action de déracordement des eaux pluviales à hauteur de 38 816 €.

Mer wiensche ejch noch e scheeni Wihnachtezit un e gueder Rutsch ins neje.

Christelle Isselé et Michel Lorentz

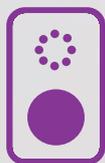
Conseillers d'Alsace du canton de Bischwiller

Le harcèlement n'a pas sa place dans le train

Victimes ou témoins, réagissez !



AGENT



APPEL

3117

TÉLÉPHONE

31177

SMS



Vous avez des soucis dans votre vie conjugale ou familiale ?

Le conseiller conjugal vous propose :

- une **écoute** et une **compréhension** de votre problème,
- un **dénouement** des difficultés rencontrées,
- une **amélioration** de la communication,
- des **solutions personnalisées** pour envisager l'avenir.

Conseil - Écoute - Accompagnement - Communication

📍 **AGF DU BAS-RHIN**
11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG
☎ 03 88 21 13 80
@ conseil.conjugal@agf67.fr
🌐 www.agf67.fr





Aloïs, Patrice COUDRAY
21 janvier 2024 né à STRASBOURG
 Fils de Patrice, Pascal, Michel COUDRAY
 et Chloé, Anaïs FRIEDMANN



Mathilde ANSA ANTOINE
24 mars 2024 née à HAGUENAU
 Fille de Victor ANTOINE
 et Natalia ANSA HELD



Anna VIX
5 mai 2024 née à HAGUENAU
 Fille de Steve, Claude, Charles, Emile VIX
 et Catherine DEIBER



Naël BUCHER
5 juin 2024 né à HAGUENAU
 Fils de Frédéric, Bernard, Serge BUCHER
 et Marjolaine LANTZ



Hénora, Lysa MARC
3 septembre 2024 née à STRASBOURG
 Fille de Chadsen MARC
 et Kettie SIMIL

MARIAGES



Le 20 avril 2024
Jean-François BOLZE
& Isabelle SCHERER



Le 27 avril 2024
Jimmy BRUNET
& Céline VORBURGER

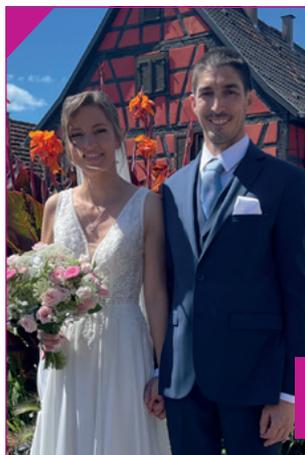


Le 20 juillet 2024
Jérôme MAILLOT
& Marie-Laure WOLFF

Le 3 août 2024
Marc SCHMITT
& Rachel MILLOT



Le 10 août 2024
Anthony FRIEDMANN
& Audrey KISTLER



Le 10 août 2024
Jean MILLOT
& Aurélie MENTZIA



Le 22 août 2024
Steeve MOCHEL
& Cécile SCHERRER



Le 31 août 2024
Philippe RENNEN
& Nathalie HEITZ



Alexandre HEILIG & Viviane KLEIN

Ils se sont unis par le mariage

le 2 août 1974 à DALHUNDEN

1 enfant et 2 petits-enfants font le bonheur du couple

anniversaire de mariage
NOCES DE DIAMANT

Michel LEROUX & Edith STRIEBIG

Ils se sont unis par le mariage le 3 août 1964 à DRUSENHEIM

2 enfants, 3 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants font le bonheur du couple



DÉCÈS

Le 2 février 2024 à HAGUENAU

Monsieur Gilbert, Valentin STOECKEL, 70 ans

Le 29 février 2024 à STRASBOURG

Madame Mathilde, Eugénie WAGNER
veuve BAL, 82 ans

Le 1^{er} avril 2024 à DALHUNDEN

Madame Mathilde, Marthe GEISSERT
veuve STAEBLER, 86 ans

Le 19 avril 2024 à HAGUENAU

Monsieur Gilbert KLEIN, 72 ans

Le 9 mai 2024 à STRASBOURG

Monsieur Richard BRUDY, 79 ans

Le 14 juin 2024 à STRASBOURG

Monsieur Jean-François SCHMITT, 52 ans

Le 11 septembre 2024 à BISCHWILLER

Madame Jeanne WOLFF, 103 ans (doyenne)

Le 17 septembre 2024 à DALHUNDEN

Monsieur Werner, August MARX, 81 ans

Le 31 octobre 2024 à DALHUNDEN

Monsieur Frank, Daniel, Jacques GARTISER, 58 ans

1921**103 ans** 26 mars Madame WOLFF Jeanne**1928 à 1934**

96 ans 5 janvier Monsieur SOHN Roger
95 ans 2 juillet Madame ROSSI née WICKERSHEIM Madeleine
92 ans 10 mars Madame DEIBER née LITTLER Madeleine
91 ans 24 août Madame VOLCKMANN née FELTEN Irma
91 ans 9 septembre Madame MULLER née GASSMANN Gabrielle
91 ans 6 décembre Monsieur HUBER Prosper
90 ans 2 mai Monsieur MOCKERS René
90 ans 19 septembre Madame FRIEDMANN née SCHULTZ Jeanne
90 ans 18 décembre Madame HUBER née WERNERT Marlène

1935 à 1944

89 ans 22 novembre Madame SCHERRER née ZWINGER Marthe
88 ans 30 janvier Madame HUBER née RUF Maria
87 ans 7 mars Madame SCHULTZ Ruth
87 ans 20 mars Monsieur WAGNER Gilbert
87 ans 27 septembre Monsieur FLEISCHMANN Bernard
86 ans 24 mars Madame HAAS née SCHULTZ Liselotte
86 ans 26 avril Madame WAGNER née JUNG Alexine
86 ans 28 avril Madame MOSSER née WOLFF Lucienne
86 ans 30 avril Monsieur VOLKMANN Philippe
86 ans 1^{er} mai Monsieur HEITZ Gaëtan
85 ans 1^{er} février Monsieur EBERSOLDT Albert
85 ans 3 février Monsieur DENNI Gilbert
85 ans 9 février Madame TIMMEL née MOCKERS Mélanie
85 ans 3 mars Monsieur FRITSCH Laurent
85 ans 13 juillet Madame MATTER née WOLFF Alice
85 ans 2 août Monsieur LEROUX Michel
85 ans 1^{er} septembre Madame EBERSOLDT née MEYER Marie-Louise
84 ans 16 septembre Madame FLEISCHMANN née ALBRECHT Liliane
83 ans 22 juin Mme FONTAINE née MOCHEL Marie-Madeleine (Marlène)
83 ans 14 juillet Mme RENNEN née GLESS Berthe
83 ans 25 août Mme KLEIN née STOECKEL Louise
83 ans 19 octobre M. KLEIN Erwin
82 ans 25 janvier Mme WOLFF née FELTEN Erna
82 ans 15 mai M. WOHLHUTER Erwin
82 ans 28 décembre Mme MARCOT née KROPP Monique
81 ans 28 avril WEIDMANN Léonard
81 ans 2 mai MARX Werner
81 ans 23 mai HUCK née FRITZ Alice
81 ans 13 juillet SCHILLING Aloyse
81 ans 20 juillet MARTZ Adolphe
81 ans 16 août HEINZ Richard
81 ans 28 septembre LOUX née WOLFF Madeleine
81 ans 25 novembre KACHELHOFFER Fernand
81 ans 8 décembre WOHLHUTER Helmut
80 ans 28 janvier GABEL née DOLT Monique
80 ans 16 février MAIRE Guy
80 ans 23 novembre VOELCKEL née MELBERG Marie-Paule

Dalhunden ■ Anniversaire
Jeanne Wolff, 103 ans, doyenne du village

Jeanne Wolff a fêté son anniversaire mardi 26 mars. Son état de santé exceptionnel laisse espérer aux habitants du village de Dalhunden qu'ils auront encore la possibilité de lui rendre visite pour lui souhaiter de continuer ainsi.

En résidence à Bischwiller depuis 2020, le fils de Jeanne Wolff, Alfred, veille sur elle. Son fils aîné qui a eu deux petits-enfants est malheureusement décédé en 2018.

Le jour de son anniversaire, au nom de la commune, l'adjointe au maire Lorette Pihen, accompagnée du fils et de la filleule de



Photo DR

la doyenne, lui a rendu visite et lui a remis le traditionnel cadeau, pour ses 103 ans.

extrait du journal
 Les dernières Nouvelles d'Alsace

† Mme Jeanne WOLFF, notre doyenne, nous a malheureusement quitté le 11 septembre 2024



96 ans

M. Roger SOHN
notre doyen

le 5 janvier 2024



95 ans

Mme Madeleine ROSSI
née WICKERSHEIM
notre doyenne

Le 2 juillet 2024



90 ans

M. René MOCKERS

Le 2 mai 2024



90 ans

Mme Jeanne FRIEDMANN
née SCHULTZ

Le 19 septembre 2024



90 ans

Mme HUBER
née WERNERT Marlène

Le 18 décembre 2024



85 ans

M. Albert EBERSOLDT

Le 1^{er} février 2024



85 ans

Mme Mélanie TIMMEL
née MOCKERS

Le 9 février 2024



85 ans

M. Laurent FRITSCH

Le 3 mars 2024



85 ans

Mme Alice MATTER
née WOLFF

Le 13 juillet 2024



85 ans

M. Michel LEROUX

Le 2 août 2024



85 ans

Mme Marie-Louise
EBERSOLDT née MEYER

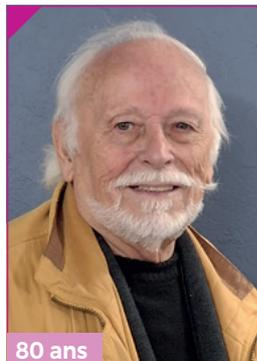
Le 1^{er} sept. 2024



80 ans

Mme Monique GABEL
née DOLT

Le 28 janvier 2024



80 ans

M Guy MAIRE

le 16 février 2024



80 ans

Mme Marie-Paule
VOELCKEL née MELBERG

Le 23 novembre 2024





Depuis plus de deux ans, l'association 65 ans et + se réunit chaque premier samedi du mois dans la salle annexe de la Mairie.

Ces réunions sont des moments de convivialité et de partage, où l'on peut participer à divers jeux, rire ensemble ou discuter comme de vieilles amies.

Régulièrement, des animations spéciales sont organisées : Michèle propose des séances de réveil musculaire, Célia introduit de nouveaux jeux de société et de mémoire, et Emmanuelle anime des ateliers d'art thérapie pour égayer les après-midis. Des activités simples et accessibles, comme les bricolages de Pâques ou les étoiles décorant le grand sapin de Noël sur la place de la mairie sont également au programme.

Cette année, les retrouvailles autour de la récolte du houblon furent un pur moment de bonheur partagé autour d'une activité rappelant des souvenirs d'enfance. Une cuvée spéciale DSenior a également vu le jour !

Pour couronner le tout, café, tisane et gâteaux, souvent préparés par les membres à l'occasion des anniversaires, ravissent les participants.

N'hésitez pas à nous rejoindre, la porte est ouverte, pas besoin de s'annoncer. Nous nous en réjouissons d'avance.

Nous attendons avec impatience des joueurs de belote.

BONNE ANNÉE

Chaque nouvelle Année qui nous est donnée à Vivre est un cadeau de l'existence qu'il faut savoir apprécier.



Confection de couronnes de l'avant



Des étoiles pour le grand sapin de la place de la Mairie



Après-midi jeux avec Célia

Une récolte du houblon intergénérationnelle



Avec la cuvée DSenior



TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;
- les dimanches de 10h à 12h.

À l'exclusion des jours fériés.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ses occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes, comme pour le déneigement pour éviter tout accident !

Merci à tous !

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit ".

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Pour bien vivre ensemble, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie... peuvent être sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un dépassement ponctuel du bruit (travaux, fêtes ...) pour éviter la plainte et les désagréments d'une situation tendue.

Les espaces publics (lieux culturels, monument aux morts, mairie, parking...) ne sont pas des espaces de jeux et doivent être gardés propres.

Il en est de même pour les plantations de haies, arbres, arbustes... Si chacun est libre de faire pousser des arbres et plantations sur son terrain, certaines règles sont à respecter. Une distance minimum en limite de propriété de 0,5 m pour une hauteur de plantation de 2 m maximum. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 m, la distance minimum en limite de propriété est de 2 m. Il est bien entendu qu'une hauteur différente peut être décidée d'un commun accord entre voisins. La coupe des branches des arbres, arbustes et autres appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité pour les couper.

NUMÉROS UTILES

Urgences médicales	15
Police secours	17
Pompiers	18
Gendarmerie de Drusenheim	03 88 53 33 50
Centre Anti-poisons	03 88 37 37 37
Centre de transfusion sanguine	03 88 90 94 94
Médecin	Daniel Visir - 03 88 86 00 08
Soins infirmiers	03 88 86 96 23 ou 03 88 06 02 29 Ottmann Virginie / Sattler Marina / Singer Bernadette / Starck Séverine / Wabnitz Nathalie / Wiedemann Sylvie - 06 08 21 02 93
Infirmières	03 88 53 47 24 Dietz-Orlandi Blandine / Boucheseche Emilie / Litschgy Amandine / Rossi Christine (remplaçante)
Cabinet de Kinésithérapeute	03 88 06 64 27 Birgel Corentin / Gross Joanna / Muller Anne-Cécile / Munzer-Bour Lisa Marie / Offner Clémence
Pharmacie de Drusenheim	03 88 53 30 40
Pharmacie de Sessenheim	03 88 86 96 97
Paroisse Catholique	M. Radon - 03 88 86 97 09
Paroisse Protestante	M. Kopp - 09 77 44 34 22 Mme Sonnendrucker - 06 76 62 86 29
Urgences SDEA	03 88 19 97 09 - heures ouvrées 03 88 19 97 09 - soir et week-end
Électricité de Strasbourg	03 88 18 74 00
SPA Haguenau	03 88 73 01 33
Ramontage	Ramoneur Bitz - 07 88 07 06 38 Brosse d'Alsace - 06 49 88 18 71
DNA	03 88 90 94 94

FAITES PREUVE DE SAVOIR-VIVRE LORSQUE VOUS PROMENEZ VOTRE CHIEN

Il est toujours plus agréable de voir son chien évoluer en liberté, de le voir se dépenser physiquement et mentalement pour se sentir bien dans ses pattes. Cependant pour une bonne cohabitation, le respect de certaines règles s'impose.

Vous devez tenir votre chien en laisse pour circuler sur la voie publique en zone urbaine.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel, de même s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

QU'EN EST-IL DES DÉJECTIONS CANINES ?

Malheureusement, nous constatons la présence récurrente de déjections canines sur les espaces publics ouverts. Nous savons que la grande majorité des propriétaires sont responsables et ramassent les déjections canines.

Pour préserver notre cadre de vie, ainsi que la salubrité et l'hygiène publique, nous espérons une prise de conscience de ces quelques maîtres négligents !

Vous n'avez pas de sac pour ramasser !

Des distributeurs de sacs sont disposés dans la commune. Pensez à les utiliser.

Attention :

Par arrêté municipal, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 135 €.



**AYEZ LE BON RÉFLEXE !
UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !**

STOP aux déjections canines

Ramasser est une obligation légale. En cas d'infraction, vous êtes passible d'une contravention de

135 €

article R.634-2 du code pénal
arrêté municipal 220408A

LES CROTTES C'EST DANS LE SAC, LE SAC C'EST DANS LA POUBELLE.

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Catadioptres arrière et latéraux

Feux de position avant et arrière

1 PERSONNE
14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT
TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRICOLAGE)

Transports

Équipements obligatoires à moto et scooter

Nature de l'équipement	Sanctions en cas d'absence	
	Amende	Retrait de points
Casque	Jusqu'à 750 €	3
Gilet de haute visibilité	Jusqu'à 750 €*	—
Gants	Jusqu'à 450 €	1
Éclairage en bon état de marche	Jusqu'à 450 €	—

* S'il n'est pas utilisé lorsque la moto est immobilisée sur la chaussée à la suite d'un arrêt d'urgence.

Service-Public.fr



FLEURISSEMENT



La commune valorise un cadre de vie attrayant en adoptant un fleurissement durable. Fauche tardive, prairies fleuries, irrigation innovante grâce aux oyas, autant d'actions pour un cadre de vie agréable tout en enrichissant les écosystèmes.



PLANTATION DE BULBES supplémentaires à l'entrée du village en venant de Drusenheim et sur la place du Général de Gaulle





MAISON COMMUNALE
*Un grand merci à
 M. Philippe Renner
 pour l'entretien et
 l'embellissement
 des espaces verts de
 la maison communale
 - rue de la Gravière.*





1^{er} prix Famille Muller



2^e prix Guillaume Hentsch



3^e prix Famille Straub



3^e CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL



Vendredi 12 janvier s'est tenue la remise des prix du concours des illuminations de notre commune. L'ensemble des participants ont été récompensés pour leur décoration de Noël. Un grand merci à l'ensemble des participants et habitants pour leurs décorations qui illuminent notre commune durant la période de Noël.

Les gagnants

Les participants





DISCO SOUP

Le 7 janvier, première DiscoSoup dans la cour de l'école, pour contribuer au voyage scolaire des 3^e en Normandie.

PASSATION DE COMMANDEMENT

Vendredi 19 janvier 2024, le capitaine honoraire Didier Voelckel a passé le commandement de la section de Sessenheim (regroupée avec Stattmatten et Dalhunden) au lieutenant Dominique Bedell sous l'autorité du commandant Joël Sigrist.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des 3 maires, Raymond Riedinger, Maire de Sessenheim, Jean-Jacques Merkel, Maire de Stattmatten et Michel Degoursy, Maire de Dalhunden, de la section regroupée, avec la participation de Anne Sander, Députée Européenne et Conseillère Régionale, ainsi que Michel Lorentz, Conseiller d'Alsace. Didier Voelckel a intégré le corps des sapeurs-pompiers volontaires de Dalhunden le 1^{er} janvier 1985 à l'âge de 19 ans. 36 années durant, il a su insuffler un esprit de cohésion, et transformer des individus en une équipe soudée et performante. Il fut chef de la section de Dalhunden pendant 17 ans, puis 5 ans de la section regroupée des 3 communes, assurant également la fonction de chef de garde pendant 10 ans à l'unité territoriale de Soufflenheim.

« Le témoin est transmis à quelqu'un de compétent, d'une technicité irréprochable, à l'engagement personnel indéfectible pour la cause des sapeurs-pompiers. » selon les mots de Didier Voelckel

Le lieutenant Dominique Bedell a intégré la section des jeunes sapeurs-pompiers de Sessenheim le 1^{er} aout 1986, et le 15 décembre 1993, celui du corps communal des sapeurs-pompiers de Sessenheim. Sa passion est telle, qu'il en a fait son métier. Aujourd'hui, il prend le commandement de la section de Sessenheim.

Souhaitons lui tout le succès et la réussite pour ce nouveau poste.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont essentiels à la sécurité civile. Leur avenir dépend de la valorisation de leur engagement. Une meilleure reconnaissance et des incitations pourraient assurer la pérennité de ce modèle vital pour les secours en France. Les défis incluent le maintien de leur motivation, la conciliation avec leurs emplois principaux et le soutien des collectivités.

Toute notre gratitude envers le capitaine honoraire Didier Voelckel et le lieutenant Dominique Bedell, ainsi qu'envers l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires pour leur engagement.

Courage et dévouement tel est leur devise et que Sainte Barbe les protège.



Capitaine honoraire Didier Voelckel



Lieutenant Dominique Bedell





CRÉMATION DES SAPINS

La crémation a permis de récolter 150 € pour l'association des enfants de Dalhunden.

LES BÉNÉVOLES DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Le 29 février, soirée de remerciement pour 25 années de dévouement à l'animation de la bibliothèque.



RÉUNIONS PUBLIQUES RÉCUPÉRATION ET GESTION DES EAUX DE PLUIE SUR MON TERRAIN



24 AVRIL • NETTOYAGE DE PRINTEMPS





**1^{ER} MAI -
MARCHÉ POPULAIRE**

Fidèle marcheuse,
Mme Madeleine Rossi,
94 ans, a fait le parcours
des 5 km



**COMMÉMORATION
DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**



Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en présence de la conseillère d'Alsace Christelle Isselé. Avec la participation de l'autorité militaire, de la gendarmerie de Drusenheim, des sapeurs-pompiers, des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie de Herrlisheim, des enfants de l'école Laurent Mockers, et de la Musique Municipale Alsatia de Drusenheim.

"N'oublions jamais", ces mots inscrits sur les affiches annonçant la victoire en 1945 doivent résonner dans le cœur de chacun, pour que les leçons du passé éclairent notre route vers demain. Notre devoir mémoriel est plus que simplement se souvenir, c'est un engagement pour l'avenir. Pour l'avenir de notre Pays, pour l'avenir de l'Europe et la paix que nous partageons depuis 79 ans, à nous de la préserver. Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.

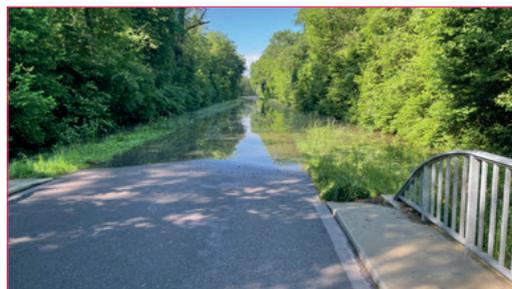
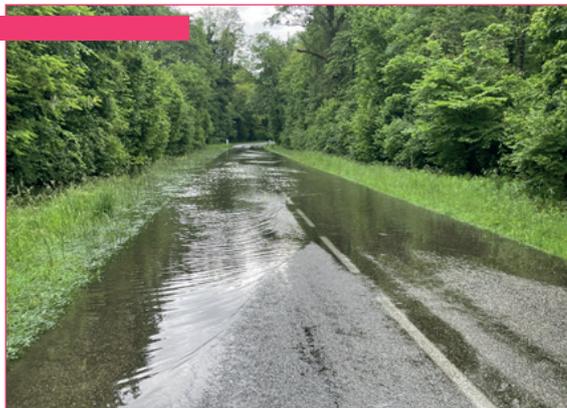


18 MAI • INONDATIONS



La passerelle sous l'eau

En raison des fortes pluies, la RD737 était fermée à la circulation du 18 au 23 mai.



Niveau historique pour la Moder



ENGAGEMENT UNE NAISSANCE UN ARBRE

Le samedi 25 mai, sous un ciel radieux, les familles des bébés nés en 2023 se sont rassemblées pour une cérémonie de plantation d'arbres.

En accord avec l'engagement de la commune, chaque nouveau-né, soit 12 cette année, parraine un arbre. Ce geste perpétue une ancienne tradition de planter un arbre à la naissance, symbole de vie et de longévité, et exprime le souhait de voir l'enfant grandir en force, tout en favorisant les rencontres familiales. Chaque enfant s'est vu décerner un certificat de parrainage.

Les essences plantées sont du noisetier de Byzance, du charme commun, du charme houblon, du chêne pubescent, du tilleul petite feuille, du mélèze et du pin noir. Il s'agit de plants truffiers mycorhizés par *TUBER UNCINATUM* (truffe de Bourgogne).



24 MAI • CHUTES D'ARBRES

Les pluies abondantes, accompagnées de rafales de vent, ont provoqué la chute de quelques arbres sur le chemin du Muehlweg ainsi que dans la forêt.



**LIAM PETITE OREILLE
GRAND ESPOIR**

Vente de gâteaux par Tiffanie Leclerc pour Liam petite oreille grand espoir. Cette action a permis de récolter 519,49 €



Pour soutenir l'association



RENTRÉE EN 6^E

Pour leur entrée en 6^e, les élèves du CM2 ont reçu une calculatrice personnalisée.

FÊTE NATIONALE



Distribution des 14 juillet Wege



Finale de la Coupe d'Europe



Photos du feu d'artifice : Yann Motsch



L'équipe
pédagogique
de la rentrée
2024



2 SEPTEMBRE • RENTRÉE 2024

14 SEPTEMBRE • JOURNÉE DES ASSOCIATIONS
COMBINÉE AVEC L'EXPOSITION AVICOLE





PÊCHE INTER SOCIÉTÉ TRUITE AVEC UNE TOMBOLA SOLIDAIRE AU PROFIT DE TOM

Âgé de 14 ans, Tom est un enfant courageux qui affronte la maladie depuis de nombreuses années. La tombola avait pour but de réunir des fonds afin de soutenir Tom et sa famille dans les dépenses liées à ses soins médicaux. Lors de cet événement, l'USD a aussi remis un chèque de 500 € pour apporter son soutien à Tom.



< Association ARAME
Depuis bientôt 40 ans, elle œuvre pour améliorer le quotidien des enfants atteints de cancer et de maladie du sang.



SOUTIEN À OCTOBRE ROSE



Faire un don >



5 OCTOBRE • NETTOYAGE D' AUTOMNE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Dépôt de gerbe avec Paco Fernandes, ambassadeur de l'École des Champions.





**VISITE DE ELSA SCHALCK,
SÉNATRICE DU BAS-RHIN**

Le 15 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Elsa Schalck - Sénatrice du Bas-Rhin à la mairie de Dalhunden, venue spécialement pour rencontrer les enfants de la classe de Mme Martin de l'école Laurent Mockers.

Un grand merci à elle pour le temps consacré à expliquer aux enfants le fonctionnement de nos institutions et la transmission des valeurs républicaines.

Leur attention a été légèrement distraite par l'arrivée du sapin sur la place de la mairie. Le temps de Noël se prépare. Ce fut aussi l'occasion de leur offrir la BD Jeune et Citoyen à Dalhunden - Le grand jeu du civisme - qui permettra aux enfants de mieux connaître le fonctionnement d'une collectivité..



**1^{ER} DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL**



**7 DÉCEMBRE -
DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL**





8 DÉCEMBRE • FÊTE DES AINÉS

Un immense merci à Isabelle Wagner pour les splendides décorations qui ont transformé la salle.



FÊTES DES VOISINS

22 juin • Steinfeld



22 juin • rue de Fort-Louis



29 juin • Giessfeld



07 juillet • rue et impasse des Fleurs





BIÈRE COMMUNALE

Les 6 et 7 septembre, récolte des précieuses fleurs destinées au nouveau millésime par le conseil municipal, aidé par des fidèles volontaires et le brasseur JPR5, mais également nos séniors du Club d'Animation.

Un temps de plaisir partagé, offrant aux aînés l'occasion d'évoquer leurs souvenirs d'enfance liés à cette activité.

Résultat de la récolte : 12 kg de houblon TRADITION et 9 kg de houblon sauvage.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

HOUBLON SAUVAGE

Le houblon sauvage se développe naturellement dans de nombreux endroits. Il préfère les zones humides à proximité des cours d'eau ou les sous-bois. On le trouve fréquemment dans les buissons, souvent parmi les ronces, parfois appuyé contre une branche. Cette année, la récolte de houblon sauvage a principalement eu lieu près de la gravière.



DSENIOR

En guise de remerciements aux participants du club d'animation Sènior, une bière blonde en édition spéciale a été brassée et servie à l'occasion de la fête des aînés.

DEUX MÉDAILLES D'OR POUR NOTRE BIÈRE D

La D s'est vu décerner dès sa sortie la médaille d'Or au FRANKFURT INTERNATIONAL TROPHY, cette année, elle a été récompensée par une nouvelle médaille d'Or par les professionnels du CONCOURS INTERNATIONAL DE LYON.



La DSavage aux couleurs de la France à l'occasion du 14 juillet



Une bière de printemps a été proposée pour la première fois en 2024



étiquette cuvée D2

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



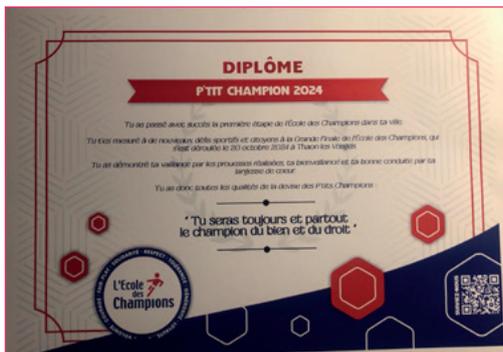


La manifestation « École des Champions » s'est tenue le mardi 14 mai 2024 à la salle ESCAL de Dalhunden. Organisée par l'association École des Champions, en partenariat avec la Caisse du Crédit Mutuel « Pays de la Céramique » et les municipalités de Sessenheim, Stattmatten et Dalhunden, ainsi qu'en collaboration avec les associations et organismes locaux.

Il s'agit d'un défi en faveur des valeurs d'humanisme, de fraternité et celle du goût de l'effort, à destination des élèves des classes de CM1 / CM2 des communes participantes.

À l'image de la devise de l'École des Champions : « Tu seras toujours et partout le champion du bien et du droit », les petits champions ont réalisé des prouesses et fait preuve de largesse de cœur à travers les ateliers sportifs et citoyens, avec pour pierre angulaire une Charte de Bonne Conduite à laquelle ils ont adhéré en début d'évènement.





Les finalistes Léna et Enzo



Les finalistes Paco et Charline



• 20 OCTOBRE 2024 •
GRANDE FINALE 2024
ORGANISÉE PAR THAON-LES-VOSGES

La Grande Finale de l'École des Champions réunit l'ensemble des finalistes du Grand Est. Initialement lancé par la Ville de Saint Dizier, la ville de Thaon-les-Vosges a repris le challenge avec succès, magnifique opération que l'ensemble des participants ont particulièrement appréciée.



L'équipe de la Grande Finale École des Champions 2024 de Sessenheim-Statmmatten-Dalhunden



Emma Hickel, de Sessenheim, et Paco Fernandes, de Dalhunden, Champions 2024 de Sessenheim-Statmmatten-Dalhunden



LIBÉRATION DE DALHUNDEN



1944, les alliés débarquent en Normandie et en Provence, Paris est libéré le 25 août. À partir de septembre, les Allemands se replient vers l'Alsace et l'Allemagne. Le 23 novembre 1944, Strasbourg est libéré par la 2^e DB du général LECLERC.

La zone de combat se rapproche de plus en plus de l'Alsace du Nord, mais il faudra encore attendre pour la première libération de Dalhunden.

Le 12 décembre 1944, les Américains de la 79^e Division d'Infanterie « croix de Lorraine » lancent une offensive vers le nord de l'Alsace. Le 94^e escadron de reconnaissance de la 14^e Division Blindée entre dans le village de Dalhunden sans la moindre résistance allemande.

Suivra une rude période hivernale et de jeunes recrues venues directement des États-Unis composant le 274^e régiment d'infanterie de la Task Force Herren effectueront la garde du Rhin.

Mais le jour même de la nouvelle année, les Allemands contre-attaquent dans les Vosges et le haut commandement allié décide un mouvement des unités. Le 274^e régiment d'infanterie quitte le village et rejoint le secteur de Wingen. Les positions le long du Rhin, sont reprises en compte par le 232^e de la Task Force Linden qui défendra le secteur jusqu'à la fin du mois de janvier. Les Américains vont subir de violents combats qui les forcent à se replier sur la Moder près de Bischwiller.

Les Allemands sont de retour au village, et procèdent à l'évacuation des habitants de tout âge dans la neige et le froid.

L'offensive allemande est toutefois bloquée par les Américains.

À l'étonnement de tous, Hitler lui-même ordonne la fin de l'opération Nordwind le 25 janvier 1945.

Les combats ne s'arrêtent pas et finalement la 1^{ère} Armée française du général de Lattre relève les Américains entre Bischwiller et le Rhin et ils participeront le 15 mars 1945 à une offensive décisive pour reprendre l'Alsace du Nord. Les soldats français du sous-groupe AUMERAN, composé du 6^e Zouaves d'Alger seront les libérateurs de Drusenheim puis de Dalhunden le 17 mars 1945.

La libération de l'Alsace du Nord a coûté beaucoup de vies humaines. Les pertes allemandes sont de 2500 victimes. Les Américains dénombrèrent 1600 victimes.

La commune de Dalhunden déplore 4 victimes civiles, 35 victimes militaires dont la grande majorité sont des incorporés de force qui ne sont jamais revenus du front russe.

Le rôle des soldats américains n'est pas assez mis en valeur dans la libération de l'Alsace, certaines batailles et combats ont été aussi intenses que dans les Ardennes. Et pourtant les unités venues directement des États-Unis ont arrêté l'offensive Nordwind.

Le général PATCH commandant la 7^e armée US demanda que la campagne d'Alsace soit reconnue comme campagne à part entière. EISENHOWER le refusa, alléguant qu'elle était indissociable de la campagne des Ardennes.

La fin de la libération pour l'Alsace marque également le retour de l'Alsace à la France, 80 ans après sa libération. N'oublions pas nos libérateurs.

PRÉSENTATION DE CLAUDE KENNEL

Claude KENNEL, domicilié à Oberhoffen sur Moder

Ancien militaire de carrière et réserviste de l'État-major de la 2^e Brigade Blindée,

Historien amateur et Membre de la société d'histoire et d'archéologie d'Haguenau.

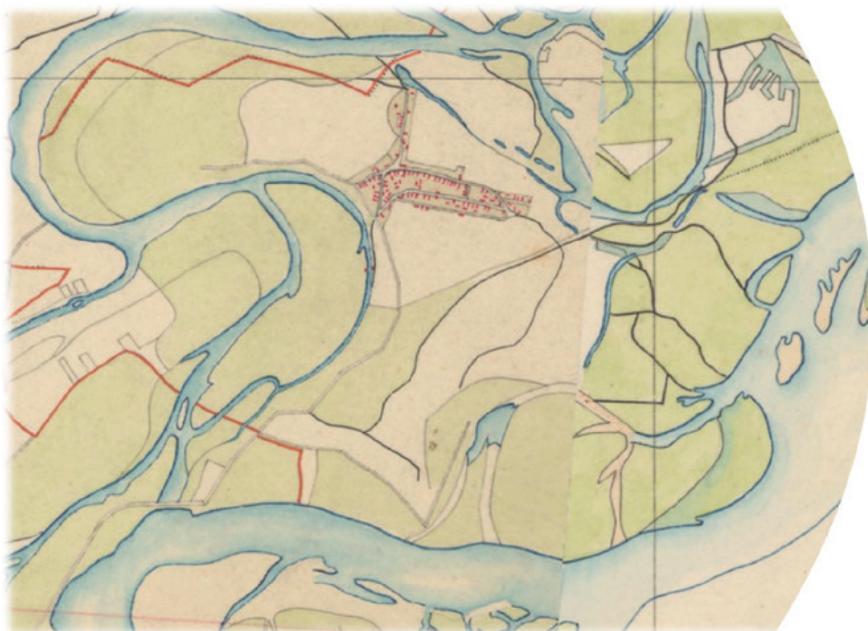
Il a mené des interventions historiques militaires, organisant des études de terrain sur des batailles de la Seconde Guerre mondiale, telles que Grusenheim et Dompierre, et a donné des conférences sur l'histoire de l'Alsace. Il a contribué à des publications historiques pour la société d'histoire de Brumath et guidé des familles américaines sur les lieux de combat de leurs ancêtres en Alsace. Il a participé à des reportages pour une chaîne locale et a été récompensé par la médaille du citoyen d'honneur pour un film sur le camp d'Oberhoffen. En tant que président de l'association des anciens du Bas-Rhin, il promeut la réconciliation franco-allemande et franco-autrichienne, collaborant étroitement avec les consulats.

De 1939 à la Libération de Dalhunden



Claude KENNEL

DALHUNDEN SENTINELLE DU RHIN



Après la Première Guerre mondiale, le RHIN redevient une frontière naturelle entre l'Allemagne et la France.

Dalhunden par sa localisation a la vocation d'être un village sentinelle du Rhin.

1939 DALHUNDEN SENTINELLE DU RHIN



Ligne Maginot le long du Rhin

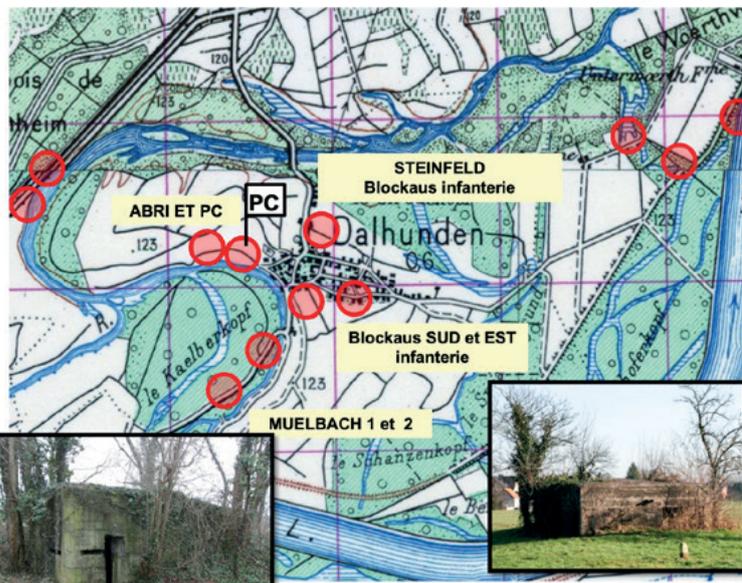
À partir de 1930, la France décide de construire une ligne fortifiée pour défendre ses frontières.

Lors de la conception de la ligne Maginot, le Rhin offre une protection efficace pour la plaine rhénane.

Néanmoins, des casemates d'infanteries et des petits blockhaus vont être construits près du Rhin.

À Dalhunden, la ligne Maginot se composait d'un poste de commandement avec un abri pour une compagnie et de plusieurs petits blockhaus situés à proximité du village et sur la digue.

L'ensemble du dispositif défensif était dirigé par un poste de commandement du sous-secteur de Sessenheim, armé par le 68^e RIF Régiment d'Infanterie de Forteresse.



1940 DALHUNDEN GARDIEN DU RHIN

En 1940, Français et Allemands sont positionnés le long du Rhin et chacun observait la rive adverse. Cet état d'attente est appelé la « drôle de guerre ». Elle se limite à des échanges de propagande (tracts, affiches, messages diffusés par haut-parleur, etc.).



Sur la photo, les Français ont installé une affiche avec les inscriptions

„seht wir, im Osten machen Russen und Finnen Frieden und ihr im Westen musst bluten“

« Vous voyez, à l'Est, les Russes et les Finlandais font la paix et vous, à l'Ouest, vous devez saigner »

Lorsque la guerre éclate, il y aura quelques échanges de tirs d'une rive à l'autre, mais les blockhaus ne connaîtront pas les combats.

Le 28 juin 1940 intervient le « cessez le feu » et l'ordre est donné de désamorcer et neutraliser les mines et pièges antipersonnel.

Les soldats français gardiens du Rhin sont regroupés, les armes déposées avant de partir en captivité vers Haguenau.

SEP 1939 ÉVACUATION DES HABITANTS

À cette période, alors que les casernes étaient occupées par les soldats, les villages situés le long de la frontière d'un secteur d'une dizaine de kilomètres de profondeur ont dû être évacués en septembre 1939.



Plus de 600 000 personnes Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle ont été contraintes de partir, en emportant le strict minimum, laissant derrière elles maisons et biens.

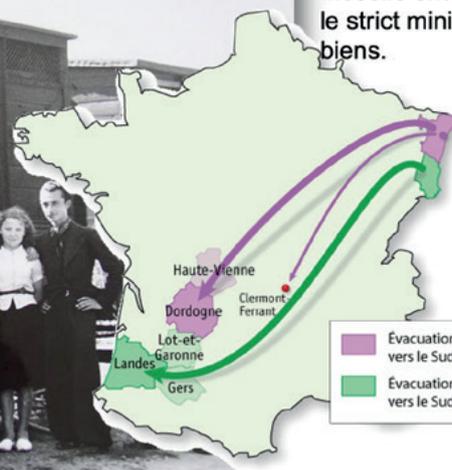
107 communes du Bas-Rhin, 229 000 habitants.

Ils ont été dirigés vers des départements d'accueil vers le sud-ouest de la France.

Le 3 septembre 1939, les gendarmes avaient apporté l'ordre d'évacuation à Dalhunden.

Chaque personne pouvait emporter

30 kg de bagage.



Évacuation bas-rhinoise vers le Sud-Ouest de la France en 1939
Évacuation haut-rhinoise vers le Sud-Ouest de la France en 1939

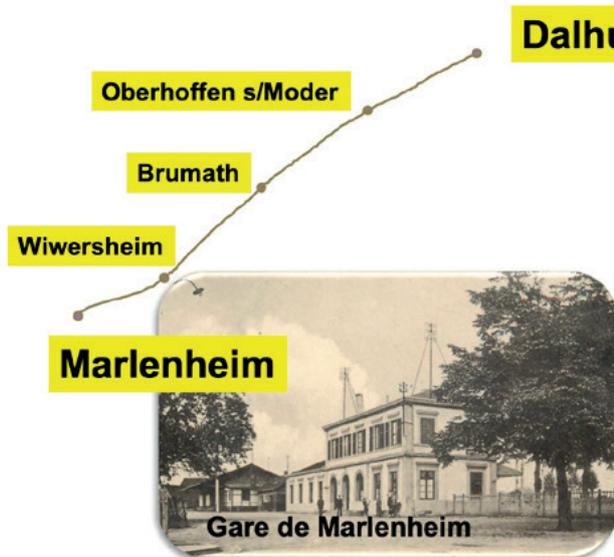
SEP 1939 ÉVACUATION DES HABITANTS

Dalhunden

Les évacués de Dalhunden sont partis à pied, ils ont effectué des étapes à Oberhoffen puis Brumath.

Ils seront ensuite hébergés provisoirement à Wiwersheim et Dossenheim, dans les granges, et dorment sur la paille.

Après 15 jours d'attente, les évacués sont pris en charge à la gare de Marlenheim, où un train à wagons à bestiaux les transportera jusqu'en Haute-Vienne.



Gare de Marlenheim

SEPT 1939 - AOUT 1940 « NIEUL »

Les habitants de Dalhunden ont été évacués en Haute-Vienne dans le bourg de Nieul, proche de Limoges.

320 personnes ont fait le voyage. Malheureusement pendant le déplacement, le village va déplorer le décès de Madeleine Berthe MOCHEL.

Après les 3 jours de voyage, arrivés à destination, les exilés furent regroupés sur la place du village et répartis chez les habitants de Nieul et un repas copieux et chaud leur a été servi.



Une vie pas facile les attendait, mal du pays, barrière de la langue pour les plus âgés. Les maris des jeunes mères étaient enrôlés dans l'armée française. Aucune nouvelle de l'Alsace ne parvenait à Nieul.

Les réfugiés n'étaient globalement pas trop bien vus par les habitants de Nieul, qui ne connaissaient évidemment pas l'histoire tourmentée des Alsaciens.

Les Alsaciens étaient appelés les « ya-ya ».

AOUT 1940 RETOUR EN ALSACE

L'exil va durer toute une année.

Le 22 juin 1940, l'armistice met fin aux combats. L'Alsace est occupée par l'Allemagne nazie.



À partir du mois d'août 1940, les Allemands organisent le retour des populations évacuées.

Tous ne rentrent pas. Certains préfèrent rester en France, d'autres jugés indésirables, sont refoulés à la frontière.

Plus de 100 000 Alsaciens et Mosellans ne regagneront pas l'Alsace et la Moselle en 1940.

Certains s'engageront dans les maquis, dans la résistance, d'autres poursuivront leur vie dans le Sud-ouest.

AOÛT 1940 RETOUR EN ALSACE



Les habitants de Dalhunden sont rapatriés le 12 août 1940.

Le village et les terres ont été à l'abandon pendant un an.

De nombreuses maisons ont été démolies, les granges et habitations ont été pillées.

1940-44 GERMANISATION ET NAZIFICATION



L'Alsace et la Moselle ont été annexées de fait par le troisième Reich et ont subi une politique de germanisation très dure.

Les villages ont été débaptisés, les noms des rues et des places ont été changés les monuments français furent démantelés et remplacés par des monuments nazis.

Les Alsaciens ont dû changer leurs noms pour des noms germaniques, et les prénoms français ont été transformés.

Les enseignes ont été démontées, la mairie recevra la pancarte Rathaus.

L'allemand est devenu la langue officielle.



1940-44 GERMANISATION ET NAZIFICATION



Dalhunden 1942



L'administration civile de l'Alsace est confiée au *Gauleiter* de Bade-Alsace, Robert Wagner, qui avait pour mission de gagner en une décennie la population alsacienne à la cause du national-socialisme.

Les vies associatives et religieuses avaient disparu. Le régime nazi exécutait la propagande pour la « Jeunesse hitlérienne », et pour la Wehrmacht.

Le Gauleiter Robert Wagner va décider l'expulsion des Juifs restés en Alsace, et leur confisquer tous leurs biens.

Gauleiter Robert Wagner



1942-44 INCORPORATION DE FORCE

À partir de 1942, les jeunes d'Alsace et de Moselle sont enrôlés de force dans l'armée allemande.

Les classes 1922 à 1925 n'ayant pas servi dans l'armée française furent les premières à devoir endosser l'uniforme allemand.



En 1943 furent concernées les classes qui avaient déjà servi dans l'armée française de 1908 à 1921 suivies des classes 1926 et 1927.

Un peu plus de 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans ont été incorporés de force.

Les malgré-nous ont été envoyés majoritairement sur le front russe et très peu d'entre eux reviendront. Les pertes s'élèvent à plus de 30 000 morts et 10 000 disparus.

Plus d'une trentaine d'hommes de Dalhunden ne reviendront pas du front russe.

1944 LIBÉRATION DE LA FRANCE



1944 marque la libération de la France

Le 6 juin, les armées alliées débarquent en Normandie, suivies par le débarquement de Provence le 15 août 1944.

Le 20 août, les alliés franchissent la Seine, et le 25 août Paris est libérée.

À partir de septembre, les Allemands se replient vers l'Alsace et l'Allemagne.

23
Novembre
1944

1944 LIBÉRATION DE STRASBOURG

Strasbourg est libérée le 23 novembre 1944 plus de 4 mois après Paris.

La libération tardive de l'Alsace s'explique en raison d'une pause dans l'avancée des unités, due à la sous-estimation de la situation d'approvisionnement et de la détermination de l'ennemi.



Mais surtout parce que la libération de l'Alsace n'était pas une priorité pour les Américains !

Eisenhower avait donné priorité aux objectifs les plus importants qui se trouvaient au nord.

Strasbourg enfin libérée le 23 novembre 1944.

Mais il faudra encore attendre avant que le nord de l'Alsace soit libéré.

3
Décembre
1944

CONSÉQUENCES DE L'ATTENTE DE LA LIBÉRATION



Pendant cette attente, les conséquences vont être tragiques.

Le 3 décembre 1944, les hommes valides de 16 à 60 ans, restant dans les villages, sont arrachés de leur foyer et incorporés de force dans le Volkssturm. Un bataillon du peuple qui devait épauler la Wehrmacht dans la défense du territoire.

3
Décembre
1944

LES RÉQUISITIONS



Les Allemands sachant que leurs jours sont comptés organisent un repli.

Toutes les marchandises des dépôts, des usines, des magasins prennent la route du Reich.

Le bétail est réquisitionné, les villageois, très jeunes ou âgés, doivent mener eux-mêmes le bétail au-delà du Rhin, jusqu'à Ottersdorf près de Rastatt.

8
Décembre
1944

REPLI STRATEGIQUE ALLEMAND



Pont de la Moder détruit à DRUSENHEIM

Lorsque les zones de combat se rapprochent de Drusenheim, les Allemands, avant de se retirer, tentèrent de retarder l'avancée des alliés en plaçant un peu partout de nombreuses charges explosives.

Destruction de toutes les installations stratégiques et voie de communication

Dalhunden s'est vidé de l'occupant.

4
Décembre
1944

LA RÉSISTANCE



Moulin de Koenigsbruck

La résistance alsacienne a joué un rôle important dans la libération de la région. Certains y laisseront leur vie.

C'est le cas de Gustave Oberholzer, né en Suisse, mais qui résidait à Dalhunden.

Il a été fusillé le 4 décembre 1944 à l'âge de 34 ans près du moulin de Koenigsbruck.

Accusé de s'être infiltré dans l'armée allemande et d'avoir commis des actes de sabotages

LIBÉRATION DU NORD DE L'ALSACE



Le 9 décembre 1944, les alliés lancent une offensive « opération indépendance » vers le nord de l'Alsace.

Le 12 décembre 1944, libération de Drusenheim, puis Dalhunden d'où les forces allemandes se sont retirées sans combattre.

Le village fut donc épargné.



OPERATION NORDWIND

31 décembre 1944 Hitler lance l'offensive NORWIND



Objectifs

- Reprendre le col de Saverne,
- Encercler la 7^e Armée US et la détruire,
- Reprendre Strasbourg,
- Faire la jonction avec la poche de Colmar,
- Alléger le flanc sud des groupes de l'armée " B " dans les Ardennes.

En cas de réussite, lancer l'opération ZAHNARTZ contre le flanc de l'armée de PATTON en Lorraine.

02
Janvier
1945

CONSÉQUENCE DE L'OPÉRATION NORDWIND

L'offensive des Ardennes avait surpris les alliés. Le repli général à l'ouest des Vosges a été décidé avec l'abandon de l'Alsace du Nord et Strasbourg.



Général TOUZET DU VIGIER

Pour Eisenhower, le principal problème est le saillant inquiétant des Ardennes. Il veut retirer les forces américaines en Alsace pour consolider le flanc sud-est de Patton.

Mais le général de Gaulle s'y opposa et posa des ultimatums à Churchill et Eisenhower, promettant que les chemins de fer français ne seraient plus "prêtés" aux Alliés s'ils n'autorisaient pas la défense de Strasbourg.

Strasbourg sera défendue, et le général du Vigier fut nommé gouverneur militaire de Strasbourg et organise la défense de la ville.

Le début d'une guerre de mouvement

05
Janvier
1945

RETOUR DES ALLEMANDS A DALHUNDEN



Les FFI vont aider les soldats Américains et se positionner le long de la Digue du KOEPFEL à Drusenheim.

À la suite de l'avancée des Allemands qui arrivent à reprendre une partie de Drusenheim jusqu'à la Moder, les soldats pour ne pas être encerclés quittent le village de Dalhunden.

Les Allemands sont de retour.

Les rares hommes valides sont réquisitionnés et doivent creuser des tranchées près du Rhin.

Dalhunden vit en autarcie économiquement, l'accès par les routes est bloqué.

Les bombardements s'intensifient et les Allemands font évacuer les gens du village qui partent vers Forstfeld, Beinheim et Retschwiller.

25
Janvier
1945

FIN DE L'OPERATION NORDWIND



Malgré une bonne défense de la Moder par les Allemands, à l'étonnement de tous, l'Opération Nordwind est abandonnée.

C'est Hitler lui-même qui ordonna la fin de l'offensive car les Russes avaient atteint l'Oder à 80 km de Berlin.

- Les ordres sont les suivants :
- de se dégager de la tête de pont ;
 - de s'éloigner de l'ennemi ;
 - de se retirer de l'Alsace.

Les attaques et les combats ont continué jusqu'au mois de mars.

17
Mars
1945

6^e RÉGIMENT DE ZOUAVES D'ALGER.



**Le 6^e Zouaves d'Alger
de la 3^e D.I.A.
libère
Dalhunden**



LCL AUMERAN
Commandant le
6^e Régiment de Zouaves

BILAN D'UNE LIBÉRATION DIFFICILE



La libération de la plus grande partie de la France s'est effectuée en 3 mois, celle de l'Alsace en demanda le double.

La libération de l'Alsace du Nord a coûté beaucoup de vie humaine.

Les Allemands dénombraient 23000 victimes et les Américains 16000 victimes.

Des villages ont été détruits et sont méconnaissables !

La reconstruction sera lente en raison du manque de matériaux de construction. Les vivres sont rares et seront rationnés jusqu'en 1950.

La libération de l'Alsace ne s'est pas faite dans le même enthousiasme que dans le reste de la France.

Heureusement, l'espérance est présente pour un monde meilleur et permettra d'avancer et de se reconstruire.

LISTE VICTIMES DE LA GUERRE 1939-1945



Victimes militaires

AESCHELMANN Alfred 1924-1944
 BINDER Albert 1924-1944
 BINDER Alfred 1914-1944
 DEIBER Pierre 1920-1944
 DOCKTER Charles 1918-1944
 FRIEDMANN Albert 1925-1944
 FRIEDMANN Alphonse 1914-1942
 GLESS Louis 1909-1945
 HAAS Alphonse 1923-1944
 HAAS Antoine 1911-1945
 HANNIS Alphonse 1912-1944
 HANNIS Arthur 1922-1944
 HANNIS Henri 1911-1944
 HISTEL Frédéric 1911-1944
 HUBER Émile 1909-1945
 HUCKENDÜBLER Charles 1924-1945
 KOEHLER Alphonse 1921-1945
 LANG Charles 1924-1945
 MARTZ Alfred 1912-1945
 OBERHOLZER Gustave 1910-1944
 RUHR Georges 1864-1945
 SCHLOSSER Alfred 1917-1944
 SCHLOSSER Édouard 1921-1945
 SCHUSTER Albert 1913-1945
 SZEWC Tavenz 1925-1945
 VEIT André 1918-1944
 VOLKMANN Charles 1914-1945
 VOLKMANN Frédéric 1919-1943
 VOLKMANN Walter 1916-1942
 WAGNER Albert 1924-1943
 WENGER Lucien 1924-1945
 WOLFF Charles 1921-1944
 WOLFF Robert 1920-1944
 ZWINGER Frédéric 1922-1943
 ZWINGER Henri 1919-1945

Victimes civiles

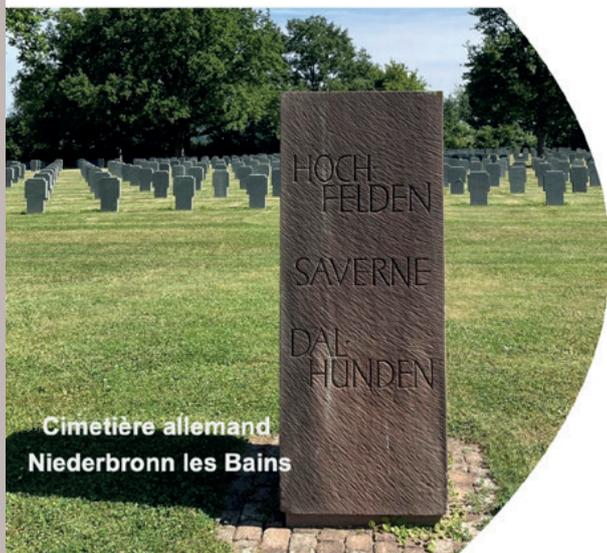
DEIBER Louis 1878-1945
 DEIBER Louise 1886-1945
 GABEL Florent 1935-1945
 WICKERSHEIM Aloise 1894-1945



4 victimes civiles.
 35 victimes militaires, la grande majorité des incorporés de force qui ne sont jamais revenus du front russe.

SOLDATS ALLEMANDS MORTS A DALHUNDEN

19 soldats allemands sont morts à DALHUNDEN ou dans les environs immédiats et reposent au cimetière allemand de Niederbronn-les-Bains.



Cimetière allemand
Niederbronn les Bains

17 soldats sont morts entre le 17 et le 22 janvier 1945, dont 11 sur la journée du 18 janvier.

Les pertes civiles et militaires sont considérables et difficiles à chiffrer.

En Alsace on compte 22 932 victimes allemandes, contre 11 609 victimes américaines.

Le cimetière militaire allemand de Niederbronn-les-Bains comprend 15 148 tombes, 5 308 tombes pour celui de Bergheim.

Le cimetière militaire américain d'Épinal conte 5255 tombes et 10 489 tombes pour celui de Saint-Avold.

Sans compter que 60% des corps ont été rapatriés, et sans oublier les victimes militaires françaises en citant les nécropoles nationales comme celle de Sigolsheim.



Le général PATCH
commandant la 7^e armée
demanda que la campagne
d'Alsace soit reconnue comme
campagne à part entière.
EISENHOWER le refusa,
alléguant qu'elle était
indissociable de la campagne
des Ardennes.

La fin de la libération pour l'Alsace marque le retour de l'Alsace à la France

La fin de la libération pour l'Alsace ne représente pas que la délivrance de l'annexion des nazis. Elle marque le retour de l'Alsace à la France.



En 1945, plus personne ne conteste l'appartenance de l'Alsace à la France.

Bien que pendant 10 ans encore l'administration française réclamait le certificat de réintégration dans la nationalité française, constitué par le traité de Versailles.

En 1997, Philippe Richert, président de région Alsace et sénateur, appelle l'attention du ministre de l'Intérieur sur l'obligation pour certains citoyens alsaciens et mosellans de produire ce certificat de réintégration dans la nationalité française.

Suite à cette question, un amendement mettra fin à cette procédure en 1998.

L'Alsace n'oublie pas ses libérateurs.



LE BLEUET DE FRANCE A BESOIN DE VOUS

Soutenir le Bleuets de France, c'est se tenir concrètement aux côtés des personnes et des familles qui se sont engagées au risque de leur vie. Porter le Bleuets de France, c'est montrer sa reconnaissance envers ceux qui donnent leur vie pour le service de la Nation.

Blessés de guerre, veuves, veufs et orphelins de soldats tombés pour la France, héros d'hier anciens combattants et héros d'aujourd'hui qui prennent tous les risques pour nous protéger.

Le Bleuets de France est pour eux.

Les guerres et le terrorisme détruisent des familles entières, vos dons les aident à se reconstruire : faites un don au Bleuets de France.



OPÉRATION DE DÉRACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DES ESPACES COMMUNAUX

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au cours de ces dernières années, l'imperméabilisation associée à une urbanisation croissante des villes génère des volumes d'eaux collectés en constante augmentation, ayant de multiples conséquences sur les systèmes d'assainissement et l'environnement. Ce phénomène est parallèlement accompagné par un changement climatique impactant directement la fréquence et l'intensité des épisodes pluvieux. Plus localement en Alsace, une baisse des cumuls de pluie est notée en été contrastant avec l'augmentation de ces cumuls en hiver. De plus, une hausse de 1 à 2 jours par année d'épisodes pluvieux très intenses est attendue dans les années à venir. Néanmoins, d'autres impacts sont déjà visibles :

- des réseaux d'assainissement saturés augmentant le risque d'inondation lors des fortes pluies ;
- des sols rendus secs par des épisodes de sécheresse augmentant le ruissellement de l'eau et les risques d'inondation ;
- la nappe phréatique qui ne parvient plus à se recharger ;
- la qualité des cours d'eau qui est dégradée puisqu'en ruisselant les eaux se chargent de polluants.

Pour faire face à ces problématiques, les investissements sont de plus en plus coûteux : renforcement des réseaux, création de bassins d'orage de plus en plus volumineux, surdimensionnement de stations d'épuration... Mais en plus d'être coûteux, ces ouvrages nécessitent beaucoup d'entretien et ont pour seule fonction la gestion des eaux pluviales. C'est dans ce contexte que de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus économiques et multifonctionnelles sont engagées, il s'agit de la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP). Cette approche consiste à revenir au plus proche du cycle naturel de l'eau en favorisant son infiltration naturelle.

Dans ce cadre de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, la commune de Dalhunden s'engage pour mener cette nouvelle politique active. Par exemple, une campagne de distribution de cuves et de déracordement des particuliers, lancée avec le Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA), est en cours sur les communes de Dalhunden, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten. Lancée en mars 2024, la campagne à ce jour a permis de mettre à disposition 19 cuves permettant la déconnexion d'environ 430 m² de toiture.

Également, la commune été sujet d'une étude de potentiel de déracordement en 2022. Les principaux objectifs de cette étude étaient de guider la commune sur les potentialités de déconnexion du réseau d'assainissement de l'ensemble de ses surfaces existantes et de fournir des outils pour déconnecter les

surfaces imperméables de la commune, aussi bien en profitant des opportunités de travaux prévus qu'en se lançant dans des actions volontaires.

Cette étude de potentiel de déracordement a permis d'identifier les sites dont les eaux pluviales pourraient être facilement déconnectées. Ce sont aujourd'hui ces sites identifiés qui font l'objet d'une demande de subvention.

DESCRIPTIF DU PROJET

L'étude de potentiel de déracordement réalisée a permis d'identifier 0,65 ha « facilement déracordable » dans l'espace public. Ainsi, 15 projets parmi les surfaces identifiées comme « facilement déracordables » ont été retenus. Ces projets identifiés peuvent être différenciés en trois catégories :

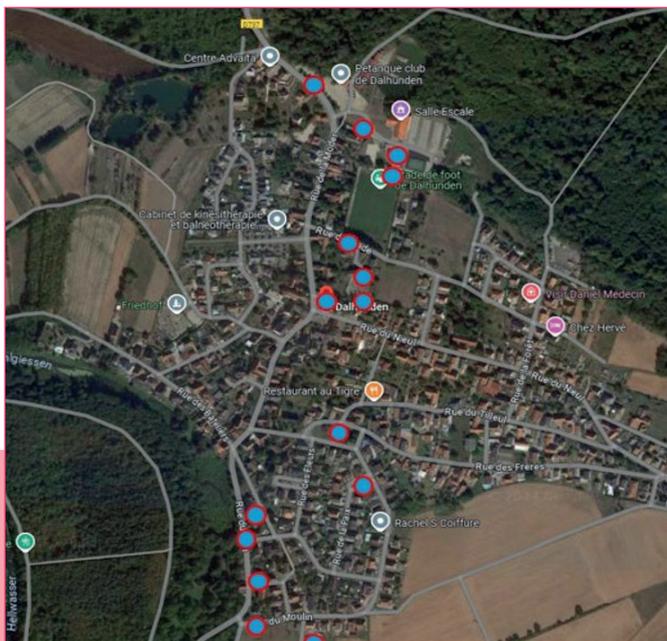
- Les réaménagements de voirie ;
- Les déracordements de bâtiments communaux ;
- Les déracordements et installation de cuves des bâtiments communaux.

Les réaménagements de voirie consistent à profiter des espaces verts situés à proximités de la voirie pour infiltrer les eaux pluviales. Ainsi, les travaux consisteront à supprimer des bordures/caniveaux et des regards d'assainissement pour laisser l'eau issue de la voirie ruisseler dans les espaces verts. De même, des décaissements et de la mise en place de végétation dans ces espaces à la façon de noues ou de jardins de pluies seront réalisés pour favoriser l'infiltration.

Les déracordements de bâtiments communaux consistent également à profiter des espaces verts situés aux abords des bâtiments. Les gouttières seront sciées pour être renvoyées vers ces espaces végétalisés à l'aide de coudes. Des décaissements de ces espaces verts de types jardins de pluie ou noues seront également réalisés. De même, des puits d'infiltration seront mis en place dans les sites où une infiltration surfacique n'est pas possible.

Pour finir, des cuves de récupération des eaux pluviales seront intégrées sur deux bâtiments communaux. Ces cuves permettront de stocker l'eau de pluie afin de la réutiliser pour l'arrosage des espaces publics. Le trop-plein de ces cuves sera directement géré par infiltration. Ainsi, les toitures des bâtiments utilisés pour alimenter ces cuves seront entièrement déracordés du réseau.

Parmi les 15 sites identifiés par la commune de Dalhunden pour déracorder les eaux pluviales, 7 projets concernent des déracordements de voiries et 8 projets des déracordements de bâtiments (dont deux avec mise en place de cuves) :



Réaménagements de voirie	Déracordement de bâtiments communaux	Déracordement de bâtiments communaux et installation de cuves
7 projets	6 projets	2 projets
Place du Général de Gaulle Rue de la Moder Rue de la Paix Rue du Moulin Rue du Rhin Rue du Stade Place de l'ESCAL	Bâtiment USD Ecole Chemin d'accès à la cours d'école Logements Communaux - Rue de la Gravière Mairie Maison communale rue du Rhin	Ateliers municipaux Club House du foot

Localisation des sites qui seront déracordés

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à récupérer l'eau la toiture orientée côté Rue du Rhin pour la stocker dans une cuve et de gérer le trop-plein par infiltration dans un jardin de pluie de 50 m². L'écoulement vers le jardin de pluie se fera à l'aide d'un fil pavé de 6 mètres. La cuve sera enterrée et d'un volume de 10 m³.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface à récupérer : 215 m² (soit la toiture dirigé côté Rue du Rhin) • Trop-plein en pavés : 6 ml • Infiltration dans un jardin de pluie : 50 m² • Volume stocké : 10 m³ 	

Ateliers municipaux

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à récupérer l'eau la toiture pour la stocker dans une cuve aérienne et de gérer le trop-plein par infiltration dans un jardin de pluie de 35 m². L'écoulement vers le jardin de pluie se fera à l'aide d'un fil pavé de 3 mètres. La cuve sera enterrée et d'un volume de 10 m³.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface à récupérer : 100 m² • Trop-plein en pavés : 3 ml • Infiltration dans un jardin de pluie : 35 m² • Volume stocké : 10 m³ 	

Club house du foot

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à renvoyer les eaux des toitures de l'école vers une zone enherbée. Ces espace enherbé sera terrassée façon noue de 200 m². Pour assurer l'infiltration des eaux pluviales, une tranchée drainante de 25 mètres de long sera également intégrée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déaccordée : 590 m² de toiture • Nombre de gouttières à déraccorder : 3 (le bâtiment possède 4 gouttières mais une est déjà déraccordée) • Infiltration dans une noue : 200 m² 	

Groupe scolaire

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à infiltrer les eaux pluviales de la toiture en renvoyant les gouttières dans un puits perdu de profondeur 1.50m et de diamètre 1200mm. Ce choix a été fait car la surface de l'espace enherbée est trop faible pour accueillir la totalité de la toiture par infiltration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déaccordée : 94 m² • Nombre de gouttières à déraccorder : 3 	

Logements communaux
- Rue de la Gravière

OPÉRATION DE DÉRACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DES ESPACES COMMUNAUX

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à réaménager le carré végétalisé situé à côté de la Mairie en jardin de pluie pour infiltrer une des gouttières du bâtiment. L'arbre présent actuellement serait abattu et remplacé par un nouvel arbre de hauteur 4 à 5m. De la végétation adaptée aux jardins de pluie ainsi qu'une couche de 40 cm de terre végétale seraient ajoutés. Pour finir, les bordures présentes autour de cet espace végétalisé seraient supprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface à récupérer : 165 m² (toute la toiture côté Rue du Nieuw) • Bordure à supprimer/modifier : 25 ml • Création d'un jardin de pluie avec arbre : 12 m³ 	

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à réaménager une ancienne place de parking en jardin de pluie pour renvoyer un pan de toiture de la mairie dans cet espace. De la terre végétale et des végétaux adaptés aux jardins de pluie seront ajoutés. De même des bordures viendront délimiter l'espace afin de le sécuriser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 53 m² • Mètre linéaire de bordures à supprimer : 25 ml • Infiltration dans un jardin de pluie : 15 m³ 	

Mairie

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à infiltrer les eaux pluviales de la toiture en renvoyant les gouttières dans un puits perdu de profondeur 1.50m et de diamètre 1.200mm. Ce choix a été fait car la surface de l'espace enherbéé est trop faible pour accueillir l'ensemble de la toiture par infiltration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface à déracordée : 170 m² • Nombre de gouttières à déracorder : 3 (le bâtiment possède 4 gouttières mais une est déjà déracordée) 	

Maison communale - Rue du Rhin

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Des pavés fil d'eau seront posés permettant de laisser l'eau ruisseler dans l'espace vert. Une réfection des gazons sur 1.50 m de large est prévue tout du long des bordures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 870 m² • Mètre linéaire de bordures existantes à scier et de pavés fil d'eau à poser : 180 m • 4 regards d'assainissements seraient à supprimer • Infiltration dans une noue : 270 m³ <p><i>En jaune figure les bouches d'égout à condamner.</i></p>	

Place du Général de Gaulle

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Des pavés fil d'eau seront posés permettant de laisser l'eau ruisseler dans l'espace vert. Une réfection des gazons sur 1 m de large est prévue tout du long des bordures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 570 m² • Mètre linéaire de bordures existantes à scier et de pavés fil d'eau à poser : 145 m • 2 regards d'assainissement seraient à supprimer • Infiltration dans une noue : 145 m³ 	

Rue de la Moder

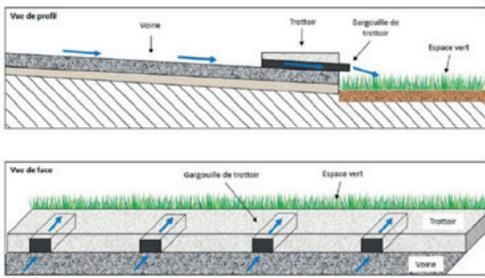
En jaune figure les bouches d'égout à condamner.

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Une noue d'une profondeur de 45 cm et de surface 105 m² sera créée dans l'espace vert existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 258 m² • Mètre linéaire de bordures à supprimer : 66 m • Infiltration dans une noue : 105 m³ 	

Rue de la Paix

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Des pavés fil d'eau seront posés permettant de laisser l'eau ruisseler dans l'espace vert. Une réfection des gazons façon noue d'une profondeur de 30cm et de surface 400m² est prévue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 215 m² • Mètre linéaire de bordures existantes à scier et de pavés fil d'eau à poser : 70 m • 2 regards d'assainissements seraient à supprimer • Infiltration dans une noue : 400 m³ 	

Rue du Moulin

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
	 <p>Vue de profil : Voie, Trottoir, Gargouille de trottoir, Espace vert.</p> <p>Vue de face : Gargouille de trottoir, Espace vert, Trottoir, Voie.</p>
<p>La proposition consiste à créer des traversées de trottoirs pour laisser l'eau ruisseler dans la zone enherbée en contre bas et s'infiltrer. Les deux regards d'assainissements existants seront repiqués afin de renvoyer l'eau pluviale dans l'espace enherbé. Ainsi l'enrobé du trottoir devra également être réfecté. L'espace vert sera retravaillé pour créer une noue drainante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 575 m² • 2 regards d'assainissement à repiquer 	

Rue du Rhin

OPÉRATION DE DÉRACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DES ESPACES COMMUNAUX

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Des pavés fil d'eau seront posés permettant de laisser l'eau ruisseler dans l'espace vert. Une réfection des gazons façon noue d'une profondeur de 20cm et de surface 400m² est prévue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 180 m² • Mètre linéaire de bordures existantes à scier et de pavés fil d'eau à poser : 75 m • 2 regards d'assainissements seraient à supprimer • Infiltration dans une noue : 400 m² 	

Rue du Stade

Situation actuelle	Proposition d'aménagement
<p>La proposition consiste à supprimer les bordures existantes pour laisser l'eau ruisseler dans les zones enherbées et s'infiltrer. Des pavés fil d'eau seront posés permettant de laisser l'eau ruisseler dans l'espace vert. Une réfection des gazons sur 1 m de large est prévue tout du long des bordures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface déracordée : 1 130 m² • Mètre linéaire de bordures existantes à scier et de pavés fil d'eau à poser : 250 m 	

Place de l'ESCAL

Ces 15 sites identifiés représentent une surface à déracorder d'environ 0,55 ha. Plus de 800 ml de bordures seront arasées pour laisser l'eau s'infiltrer dans des espaces verts et plus de 1 600 m² de noues et de jardins de pluie seront créés. De plus, pour déracorder totalement ces eaux pluviales, certaines bouches d'assainissement associées à ces projets seront condamnées.

	Projet de raccordement	bordures à modifier/ supprimer ml	Déraccordement de gouttières	m ² de jardins de pluie et de noues à créer	m ³ de cuves à installer
Mise en place de cuves	1 Ateliers municipaux - Citerne 10 m ³	0	X	50	10
	2 Club house de foot - Citerne de 10 m ³	0	X	35	10
Déraccordement de bâtiments	3 Bâtiment USD	0	X	Puits d'infiltration	
	4 Ecole - Entrée cour d'école	35		35	
	5 Ecole - Toiture	0	X	200	
	6 Logements communaux - Rue de la Gravière	0	X	Puits d'infiltration	
	7 Mairie	50	X	27	
	8 Maison communale du Rhin	0	X	Puits d'infiltration	
Déraccordement de voiries	9 Place du Général de Gaulle	180		270	
	10 Rue de la Moder	145		145	
	11 Rue de la Paix	66		105	
	12 Rue du Moulin	70		400	
	13 Rue du Rhin	gargouilles à intégrer dans le trottoir		Infiltration sur simple espace vert	
	14 Rue du Stade	75		400	
	15 Place de l'ESCAL	250		Infiltration sur simple espace vert	
		871 ml		1 667 m²	20 m³

Sur les 5 dernières années, la pluviométrie moyenne sur la commune est de 880 mm à l'année (Source : pluviomètre de la STEP de Drusenheim de 2019 à 2024). Ainsi :
Déraccorder 0,55 ha correspond à réduire de 4 840 m³ les apports d'eaux pluviales dans le réseau chaque année.

Coût de l'investissement : 155 262,90 € TTC
Subventions demandées : 80 %
Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
la Région Grand Est et la CeA
Travaux : à réaliser

CLUB HOUSE DE FOOT : ACCÈS PMR

Achèvement des travaux de la rampe en béton conforme aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Elle assure un accès facilité et sécurisé, permettant à chacun de profiter pleinement des installations du club house.

Détail des travaux :

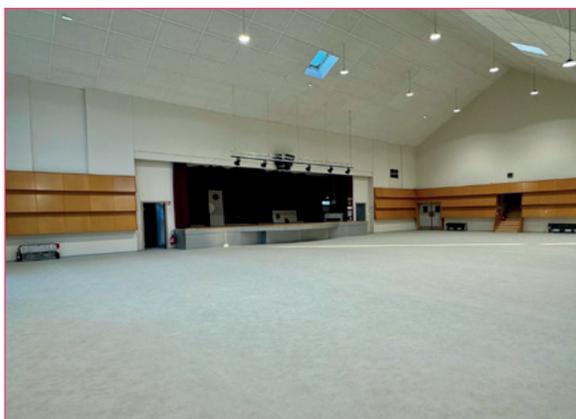
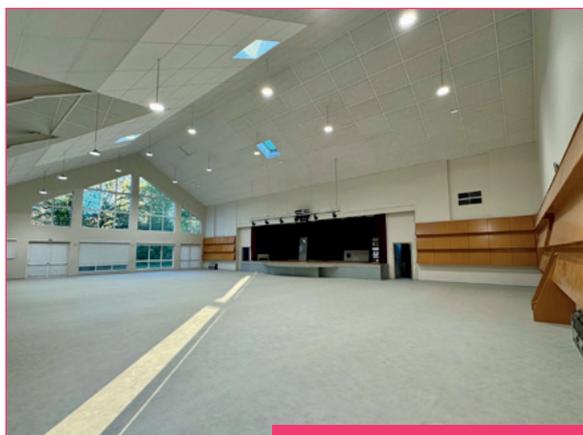
- Rampe béton aux normes PMR
- Garde-corps
- Porte d'entrée 2 vantaux

Coût de l'investissement : 17 661,00 € TTC

Subventions DETR : 5 100,00 €

Subvention CeA : 2 929,00 €

Travaux : réalisés



SALLE ESCAL : REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE SOLS

Après 19 ans d'usage, la Communauté de Communes du Pays Rhéna, propriétaire et gestionnaire de la salle ESCAL, a choisi de remplacer les revêtements de sols par un nouveau revêtement en PVC de teinte claire afin d'apporter davantage de luminosité et de sensation d'espace.

Coût de l'investissement : 36 037,03 € TTC

Investissement pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Travaux : réalisés



CIMETIÈRE : PORTAIL

Endommagé à la suite d'un choc, l'ancien portail a été remplacé par un nouveau en acier Corten.

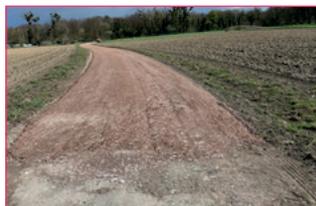
Le battant du portillon présente une croix découpée au laser, et l'autre battant arbore un arbre de vie.

Coût de l'investissement : 8 906,40 € TTC

Travaux : réalisés

L'arbre de Vie est un symbole universel d'origine sacrée. Il représente le cycle de vie, la connexion entre le ciel et la terre, symbolisant l'interconnexion de toute vie. Ses racines ancrées dans le sol et ses branches s'étendant vers le ciel illustrent l'idée d'unité et d'équilibre.

L'acier Corten, prisé pour sa résistance aux intempéries, développe une patine protectrice unique. Esthétique et durable, il nécessite peu d'entretien, s'intégrant harmonieusement aux paysages urbains et naturels. Sa longévité et son faible impact environnemental en font un choix durable.



CHEMINS AGRICOLES ET FORESTIERS

Une grande partie des chemins agricoles et forestiers ont fait l'objet de travaux d'entretien et de nivelage offrant ainsi un meilleur confort aux piétons, cyclistes et véhicules autorisés. En plus de faciliter les déplacements, ces améliorations contribuent à la préservation de l'environnement en réduisant l'érosion des sols.

Coût de l'investissement : 9 693,65 € TTC

Travaux : réalisés

Il est essentiel de rappeler que de bonnes conditions de route ne signifient pas une autorisation de vitesse accrue pour les véhicules motorisés. Malheureusement, on observe régulièrement des infractions où des voitures circulent à des vitesses excessives ou empruntent ces chemins sans y être autorisées. Ces comportements non conformes constituent un danger pour tous les usagers.

Toute infraction constatée sera verbalisée. Il est crucial de respecter les réglementations en place pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous sur ces chemins.

MAIRIE : PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

Remplacement des potelets bois vieillissants par des potelets en acier Corten.

Coût de l'investissement : 1 682,52 € TTC

Travaux : réalisés





MISE EN CONFORMITÉ DES TABLEAUX TGBT

La vérification des installations électriques des bâtiments communaux a permis d'identifier que des travaux de mise en conformité des tableaux TGBT sont nécessaires pour :

- 4 logements rue de la Gravière
- 2 logements de la Mairie
- Maison rue du Rhin
- Club house de foot

Ces travaux sont essentiels pour garantir la sécurité des infrastructures, assurant ainsi un environnement sûr pour tous les utilisateurs des bâtiments.

Coût de l'investissement : 10 276,86 € TTC

Travaux : réalisés

SIGNALISATION

Divers aménagements et travaux de marquage au sol ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité.



PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC À LED

La rénovation du parc d'éclairage public en LED est réalisée depuis mars 2021.

L'analyse de la consommation électrique montre une économie près de 50% des dépenses pour l'éclairage public.

Un ajustement de la puissance souscrite a également été faite :

Avant ajustement	Puissance	25.9 kVA
Après ajustement	Puissance	10.5 kVA

RAPPEL :

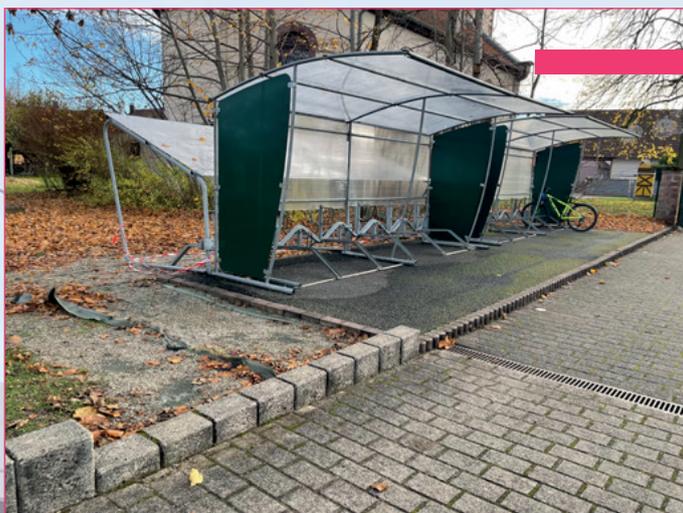
Abaissement de la puissance de 70% dans les zones résidentielles et de 50% sur l'axe principal de 23h à 5h.



IMPORTANT :

Pour déclarer le dysfonctionnement d'un mât d'éclairage, pensez à relever son numéro d'identification.





**ÉCOLE LAURENT MOCKERS :
ABRIS VÉLOS**

Installation de nouvelles plaques de polycarbonate alvéolaire.
Travaux réalisés par le service technique de la commune.

Coût de l'investissement : 1 289,76 € TTC
Travaux : réalisés



**ÉCOLE LAURENT MOCKERS :
ISOLATION THERMIQUE DES MURS EXTÉRIEURS**

Dans la continuité de la transition énergétique et d'amélioration thermique de l'école (installation photovoltaïque, isolation des combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire, thermostats de dernière génération, éclairage LED), des panneaux isolants en polystyrène expansé ont été installés sur les murs extérieurs du bâtiment.

Cette démarche vise à renforcer l'efficacité énergétique en réduisant les pertes de chaleur, contribuant ainsi à un environnement plus confortable pour les élèves et le personnel. En plus de diminuer la consommation énergétique, cette isolation extérieure participe à la réduction de l'empreinte carbone de l'établissement. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Coût de l'investissement : 107 158,00 € TTC

Subvention CeA : 38 001,00 €

Travaux : réalisés



AVANT



APRÈS



**ÉCOLE LAURENT MOCKERS :
TRAVAUX DE PEINTURE DU PRÉAU**

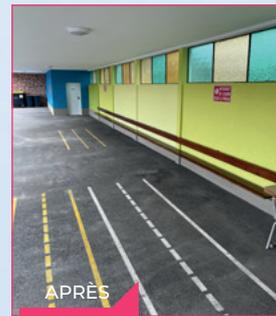
Profitant des travaux d'isolation du bâtiment, le préau a également bénéficié d'un rafraîchissement avec l'application de nouvelles couleurs. Un relooking qui contribue à créer un environnement plus accueillant et dynamique.

Coût de l'investissement : 5 628,00 € TTC

Travaux : réalisés



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

ÉCOLE LAURENT MOCKERS : REPLACEMENT TUBES NÉONS PAR DES TUBES LED

Le passage des tubes néons aux tubes LED apporte de nombreux avantages. Ils consomment moins d'énergie ce qui entraîne une baisse des factures d'électricité, leur longévité supérieure diminue les frais de maintenance, et surtout, une lumière de meilleure qualité sans scintillement.



AVANT éclairage tubes néon



APRÈS éclairage tubes LED

Coût de l'investissement : 1 150,00 € TTC

Travaux : réalisés

Ce coût englobe l'achat de la quantité nécessaire au remplacement des tubes néons et des ampoules dans l'ensemble des bâtiments communaux par des équipements LED.



ÉCOLE LAURENT MOCKERS : RÉNOVATION DES SANITAIRES EXTERIEURS

Une rénovation globale des sanitaires extérieurs a été réalisée. Ces travaux ont concerné les sanitaires des filles, des garçons et des enseignants.

Détail des travaux :

- urinoirs avec robinets automatiques
- WC suspendus
- lave-mains modernes
- luminaires LED à détection automatique pour une meilleure efficacité énergétique
- ventilation mécanique contrôlée (VMC) temporisée
- nouveau carrelage
- remplacement des radiateurs

Ces améliorations visent à offrir un confort accru aux utilisateurs tout en intégrant des solutions durables et économes en énergie.

Coût de l'investissement : 62 778,00 € TTC

Subvention CeA :

23 183,00 €

Travaux : réalisés



CONSEIL MUNICIPAL



AVANT



AVANT



AVANT



APRÈS



APRÈS



Les bénévoles



MAIRIE : PÉRISCOLAIRE

La salle annexe de la mairie a subi une transformation complète, adoptant un style moderne et ergonomique.

Cet espace répond désormais encore mieux à la polyvalence du lieu servant de périscolaires, aux réunions des associations, mais également pour les cérémonies de mariage de la commune.

Détail des travaux réalisés :

- Peinture de l'ensemble des murs, avec une peinture magnétique sur les briques, ainsi qu'un lé artistique.
- Éclairage LED
- Convecteurs de nouvelle génération

Coût de l'investissement : 8 744,18 € TTC
Travaux : réalisés

L'ensemble des travaux de peinture a été réalisé par des bénévoles.
 Merci à Bernard Pihen et Michel Wagner.

Périscolaire *luminaires et peintures*



La commune a fait appel à eux pour les travaux à la mairie et à l'école
 << Pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'architecture d'intérieur et de décoration, pour plus de bien-être intérieur !
 << Création de papiers peints sur mesure et les uniques d'artistes





QUEL SERA LE MONTANT DE MA RETRAITE ?



Le montant de votre retraite dépend de 3 éléments clés : votre âge de départ à la retraite, la durée de votre carrière et les revenus perçus pour vos emplois.

Départ à l'âge légal

Il est possible de partir avant l'âge légal sous conditions, plus d'info dans l'article [« Quel sera mon âge de départ ? »](#)

Durée de la carrière

Nombre de trimestres inférieur au nombre requis

D'autres périodes sont prises en compte pour calculer le montant de votre retraite : parentalité (droits liés aux enfants, périodes d'aidant familial, etc.), chômage, maladie.

Retraite minorée définitivement

Décote

Durée de la carrière

Nombre de trimestres atteint

Retraite avec une carrière complète

Taux plein

Départ après l'âge légal

Durée de la carrière

Nombre de trimestres supérieur au nombre requis

Retraite majorée définitivement

Surcote

Revenus perçus

Les revenus pris en compte dans le calcul de la retraite varient selon les régimes (par exemple : le dernier traitement indiciaire brut détenu depuis au moins 6 mois pour la fonction publique ou la moyenne des 25 meilleurs revenus annuels pour le secteur privé).

Le montant dépend aussi du taux qui s'applique au calcul de votre retraite.

Pour en savoir plus, consultez l'infographie [Qu'est-ce que le taux plein ?](#)

Simulez votre retraite

Mon estimation retraite

MONTANT MINIMUM

Il existe un montant minimum de retraite soumis à conditions.

[Consultez l'article sur Info Retraite](#)

INFOS+ RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

La retraite complémentaire est une retraite obligatoire par points.

Elle s'ajoute à la retraite de base. Elle est calculée en fonction du nombre de points enregistrés et de la valeur du point au moment du départ.

Consultez l'article [Quel sera le montant de ma retraite ?](#)

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Kévin SCHUTZ, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents : avec excuse : Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Olivier SIX), sans excuse : Néant.

2024-02-01 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE M. Kévin SCHUTZ comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-02-02 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2023. Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-02-03 – ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX DE LA FORÊT COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation, ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public) concernant la forêt Communale de Dalhunden.

2024-02-04 – FIXATION DES TAUX 2024

Par délibération du 14 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23,13%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 51,94%
- TH (Taxe d'Habitation) : 10,35%

Tenant compte de la conjoncture (inflation importante) défavorable au pouvoir d'achat, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux appliqués en 2023.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition en 2024.

2024-02-05 – SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions ci-dessous :
Subventions aux associations

OMSALD	350 €
AAPPMA	350 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	350 €
Association pour les enfants de Dalhunden	350 €
Aviculture	350 €
Chorale Les Rousserolles	350 €
Chorale Saint Laurent	350 €
Club Animation SENIOR	350 €
Donneurs de sang	200 €
Escal Gym	350 €
Pétanque Club	350 €
USD	1 350 €
	5 050 €

2024-02-06 – SUBVENTIONS : GROUPEMENT JEUNE

Pour rappel, le groupement JEUNE est une entité nouvelle, créée en juin 2022, regroupant les jeunes footballeurs des clubs de Dalhunden, Forstfeld, Leutenheim, Roeschwoog, Rountzenheim-Auenheim, Sessenheim et Soufflenheim. En soutien au projet, le Commune avait décidé de verser une subvention de 30 €/enfant licencié à Dalhunden, sous condition du maintien d'activités sportives à Dalhunden (entraînements et/ou matchs).

Le constat est que malheureusement cette condition n'a pas été respectée. Malgré cela, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide le maintien d'une subvention, mais de revoir son montant à la baisse, 15 €/enfant licencié à Dalhunden, avec le souhait de revoir des enfants jouer sur le terrain de foot de la commune.

2024-02-07 – SUBVENTIONS : PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Maire expose au Conseil Municipal le rôle de l'association Prévention Routière. Association qui œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, des plus jeunes aux plus anciens afin de faire évoluer les comportements sur la route et d'assurer l'éducation routière après des enfants. Elle sollicite une aide financière pour l'animation 2024 dédiée à la sensibilisation aux risques routiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 100 € pour l'association Prévention Routière.

2024-02-08 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CLUB 60 ET + DE ROUNTZENHEIM AUENHEIM

L'association Club60et+ basée à Rountzenheim-Auenheim est un club qui permet aux personnes de plus de 60 ans de faire différentes activités telles que marche, aquagym, gym sur chaise, informatique, sophrologie, ateliers culinaires, jeux de société lors d'après-midi café Kuchen.

L'association a le plaisir d'accueillir un certain nombre d'administrés de Dalhunden en tant que membres. Ces derniers participent régulièrement à moindres coûts ou gratuitement aux activités.

En plus des charges des différents animateurs pour ses activités, elle a aussi des charges de fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'elle sollicite la municipalité pour une subvention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association Club60et+.

2024-02-09 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SOCIÉTÉ DE MUSIQUE MUNICIPALE ALSATIA DE DRUSENHEIM

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à la Société de Musique ALSATIA de Drusenheim pour la prestation au monument aux morts du 7 mai 2024.

2024-02-10 – MUTUALISATION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE ESCAL

Pour rappel, la salle ESCAL est de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Rhénan. En d'autres termes, la Commune doit louer et payer pour l'occupation de la salle au même titre qu'une association.

Lorsqu'une association loue la salle ESCAL pour une manifestation, et que cette location peut être combinée avec un besoin municipal (réunion publique, cérémonie...), le Maire propose au Conseil Municipal de participer aux frais (location + charges) pour un montant forfaitaire de 400 €. Il s'agirait d'une démarche de soutien pour les associations et d'économie pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le principe de mutualisation du coût de la location de la salle ESCAL par le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € aux associations concernées.

2024-02-11 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour diverses dépenses liées au fonctionnement et à la mutualisation de la salle ESCAL (mise à disposition pour la réunion publique du 8 mars 2024).

2024-02-12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE DRUSENHEIM

Les organisateurs des 5 km de Drusenheim ont rassemblé 1 350 marcheurs le 15 octobre 2023 pour soutenir l'association ARAME. Il s'agit d'une association qui aide et soutient les enfants et les familles hospitalisés pour le cancer des enfants depuis près de 40 ans. Elle propose des aides financières, des aménagements spécifiques et bien plus encore.

Une soirée de clôture était organisée le jeudi 25 janvier 2024 avec la remise d'un chèque de 10 194,73 € à l'ordre de l'association ARAME en présence des partenaires, des sponsors et des bénévoles.

Afin de soutenir cette démarche, le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale des pompiers de Drusenheim (support logistique et associatif de la manifestation) pour la prise en charge d'une partie des frais de la soirée de clôture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Amicale des pompiers de Drusenheim.

2024-02-13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ESCAL GYM

Le Conseil Municipal valide la subvention exceptionnelle de 400 € à l'ESCAL GYM pour la mutualisation de la salle ESCAL (mise à disposition pour la passation de commandement de la section de Sessenheim-Statmatten-Dalhunden des sapeurs-pompiers du 19 janvier 2024).

2024-02-14 – ACCEPTATION D'UN DON : BIBLIOTHÈQUE DE DALHUNDEN

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les encaissements de dons et legs relèvent de la compétence du Conseil Municipal. En effet, en vertu de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal délibère sur l'acceptation des dons et legs.

Inauguré le 16 octobre 1998, le point de lecture de Dalhunden a bénéficié de l'engagement de bénévoles pendant 25 ans pour recevoir le public. Malheureusement, en septembre 2023, la bibliothèque a cessé ses activités. À cette date, elle avait un solde de 5461,02 € en banque, et les membres bénévoles souhaitent en faire don à la commune et ainsi clôturer le compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire d'accepter le don, tout en remerciant les bénévoles pour leur engagement durant toutes ces années et pour le don de 5461,02 €.

2024-02-15 – ENGAGEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'embauche d'agents saisonniers pour l'été 2024 afin d'accompagner nos agents techniques dans les tâches quotidiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de saisonnier à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à travailler avec le service technique communal.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

La rémunération se fera selon un montant global forfaitaire du SMIC mensuel.

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

2024-02-16 – ÉCOLE : RYTHME SCOLAIRE

En réponse à la demande de dérogation concernant l'organisation scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le maintien du rythme scolaire de la semaine de 4 jours, conformément à la délibération du 27 juin 2017.

2024-02-17 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET STATIONNEMENT ZONE 30 RUE DU RHIN ET LOGEMENTS RUE DE LA GRAVIÈRE

- STATIONNEMENT : Zone 30 rue du Rhin :

Par délibération du 16 juillet 2021, le Conseil Municipal avait validé le projet de sécurisation de la RD737 CENTRE VILLAGE. Ce projet devait répondre à :

- Diminuer la vitesse.

- Améliorer la sécurité des traversées.

- Régler les problèmes de stationnement.

Les différents aménagements installés ont fait leurs preuves et donnent satisfaction, sauf pour :

- La case de stationnement 1 voiture :

o CONSTAT : régulièrement 2 voitures sont garées à cet emplacement, empiétant sur le stop de la sortie de cours attenante. En dehors du non-respect de l'emplacement de stationnement, il y a également un problème de visibilité au sortant de la cour.

o PROPOSITION : marquage au sol de 2 "oreilles" en peinture blanche et pose de 2 balises J11 blanche pour délimiter l'emplacement.

- Passage piéton à l'angle de la rue du Rhin et la rue du Cimetière :

o CONSTAT : stationnement quotidien de voitures sur le trottoir à la hauteur du passage piéton avec l'impossibilité d'accéder au passage piéton par le trottoir.

o PROPOSITION : pose de mobilier urbain (barrières Croix de Saint André et potelets fixes type 1) pour bloquer l'accès aux véhicules.

LOGEMENTS rue de la Gravière :

Afin d'organiser le stationnement dans la cour des logements de la rue de la Gravière, il est proposé de faire un marquage au sol de 4 places numérotées et affecter une place par logement.

TH SIGNALISATION

2 385 € HT – 2 862 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société TH SIGNALISATION de Strasbourg et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2024-02-18 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAISON 47 RUE DU RHIN : PEINTURES ET REVÊTEMENTS DE SOLS

La maison du 47 rue du Rhin était occupée par le garde forestier pendant près de 40 ans et jusqu'au 1^{er} décembre 2023. Afin de pouvoir louer cette maison, il est nécessaire de prévoir des travaux de rafraîchissement. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de peinture et revêtements de sols.

VEITH

13 534,67 € HT – 14 888,14 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société VEITH d'Oberhoffen-sur-Moder et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2024-02-19 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : CHEMINS AGRICOLES : FOURNITURE ET POSE DE BARRIÈRES

Par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour le nivelage du chemin de la digue entre la gravière et la route VNF. Afin d'éviter la circulation de véhicules non autorisés, et de le sécuriser pour les piétons et les cyclistes, le Maire propose au Conseil Municipal d'installer sur une portion du chemin des barrières pour le fermer à la circulation. Un espace suffisant sera prévu pour le passage des piétons et cyclistes. Aurons un accès à cette portion : l'association de pêche, l'association de chasse, les forces de l'ordre et la commune.

Devis :
 TH SIGNALISATION 7 652 € HT – 9 182,40 € TTC
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société TH SIGNALISATION de Strasbourg et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2024-02-20 – AGRICOLE : DEMANDE INSTALLATION D'UN PIVOT

Les terres agricoles communales en section 21 et 22 – Mittelkopfgrund – sont exploitées par la JA Diane Binder de Sessenheim. Afin d'optimiser son installation, elle demande l'autorisation d'installer un pivot d'irrigation. Les avantages de cette solution sont :

- Réduction du besoin en eau de l'ordre de 30 à 35 %.
- Passages d'irrigations plus fréquents ce qui permet d'éviter aux cultures des stress hydriques.
- Réduction de la consommation énergétique.
- Aucune nuisance sonore, plus de groupes moto pompe thermique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser Mme Diane Binder d'installer un pivot d'irrigation sur les terres du Mittelkopfgrund en section 21 et 22.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
 Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.
 Absents : avec excuse : Marie-Paule MOCKERS (pouvoir à Stéphanie WOLFF), Kévin SCHUTZ (pouvoir à Olivier SIX) sans excuse : Néant

2024-03-21 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE M. Esther BUSSON comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-03-22 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 2 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2024. Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-03-23 – RÉSILIATION DU BAIL DE CHASSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que des irrégularités ont été constatées dans le dossier de l'association Nature et Passion, lors de la relocation du droit de chasse de DALHUNDEN.

En effet, M Arnaud BIENVENU a présenté des documents et des statuts dans lesquels il était président de ladite association.

Il mandatait M. Patrick OTTMANN, afin de représenter l'association et signer les documents nécessaires à la relocation.

Cependant, après consultation des statuts au tribunal de HAGUENAU, aucun changement n'avait eu lieu depuis le 1^{er} avril 2022 et que le président en titre était M. MENNECHET.

M. BIENVENU a donc présenté un faux. De même, M. BIENVENU a présenté une fausse caution à la commune. Ce faux a été confirmé par écrit par le directeur du service juridique de la banque USB en date 18 mars 2024 en certifiant qu'elle n'avait jamais établi de caution. Pour information, une fausse caution a également été déposée à la commune de Drusenheim.

Le cahier des charges des clauses communales prévoit à l'article 37 que la commune peut résilier le bail, sans intervention judiciaire :

- en cas de violation des conditions énoncées ou impliquées par la procédure d'agrément des candidatures, y compris la condition de domiciliation,
- en cas de fausse déclaration dans le dossier de candidature.

La Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) est chargée de se prononcer sur la résiliation du bail de chasse de ladite association, afin que le Conseil Municipal puisse la valider, après l'avis de la 4C.

Une consultation dématérialisée de la 4C, en date du 20 mars 2024 a été envoyée par mail, avec un avis favorable de l'ensemble des entités consultées pour résiliation du bail de chasse et lancement d'une nouvelle procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de résilier le bail de chasse à l'association Nature et Passion, et autorise le Maire à notifier cette décision par lettre recommandée avec avis de réception à l'association et aux personnes concernées, à engager toutes démarches qui s'imposent pour faire face au préjudice.

2024-03-24 – MODE DE CONSULTATION POUR LA NOUVELLE PROCÉDURE DE LOCATION DE LA CHASSE

En raison de la résiliation du bail de chasse avec l'association Nature et Passion, une nouvelle procédure de location doit être lancée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE
- de consulter par appel d'offres pour la nouvelle procédure de location,
 - de garder le périmètre, les caractéristiques et les conditions particulières selon la délibération du 13 octobre 2023.
 - que le prix plancher de la chasse dans l'annonce d'appel d'offres sera de 13 500 €/an.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
 Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Marie-Paule MOCKERS, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents : avec excuse : Éric MERKEL (pouvoir à Guylène TIMMEL) ; sans excuse : Néant

2024-04-25 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE M. Étienne ACKER comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-26 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.



2024-04-27 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2023 et lui rend compte des Recettes et des dépenses effectuées au cours de l'exercice. Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier Voelckel, premier adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2023	676 948,08	Total Recettes 2023	756 315,24
Report 2022	0,00	Report 2022	75 468,33
Total Général	676 948,08		831 783,577
Balance			154 837,49
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2023	655 403,54	Total Recettes 2023	686 644,66
RAR 2023 pour info	400 000,00	Report 2022	356 064,62
Total Général	655 403,54		1 042 709,28
Balance			387 305,74
Balance générale			542 143,23

2024-04-28 – COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2024-04-29 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS - Année 2023 pour 2024		
Balance 2023		154 837,49
Proposition	Report 2023 en section de fonctionnement	54 837,49
	Report 2023 en section d'investissement	100 000,00

2024-04-30 – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2024, article par article et chapitre par chapitre, et, après avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet, vote les crédits budgétaires au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2024	964 837,49	Total Recettes 2024	910 000,00
		Report 2023	54 837,49
Total Général	964 837,49		964 837,49
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2024	494 143,23	Total Recettes 2024	406 837,49
RaR 2023	400 000,00	Report 2023	387 305,74
		Affectation 2023	100 000,00
Total Général	894 143,23	Total Général	894 143,23

- Arrête le budget primitif en dépenses et en recette à la somme de 964 837,49 € pour la section de fonctionnement et en dépenses et en recettes à la somme de 894 143,23 € pour la section d'investissement.
- Choisit le régime optionnel des provisions pour les risques et dangers de fonction courants.
- Reconduit l'automatisme des rémunérations du Maire, des Adjointes, de l'agent administratif, de l'agent d'entretien, de l'agent spécialisé de la classe maternelle et de l'agent de service pour l'exercice 2024.

2024-04-31 – NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 : FONCIBILITÉ DES CRÉDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance. VU la délibération du 16 juillet 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire :

- Pour l'exercice 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'État, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

2024-04-32 – ADOPTION CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs (M4 pour les SPIC) ;
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Le Budget Principal de la commune de Dalhunden remplissant les conditions précitées, elle souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

2024-04-33 – PLACEMENT DE FONDS COMPTE À TERME

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, et notamment son article 26 3° « Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État » ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1618-1 et L1618-2 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2022 portant souscription d'un emprunt de

500 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 2,95 % en vue de financer l'acquisition immobilière Section 2 - Parcelle 41 et divers travaux à la mairie ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts ; qu'en application des articles L1618-1 et L1618-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État

pour les fonds qui proviennent notamment d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Dalhunden a souscrit un emprunt de 500 000 €, que les fonds empruntés sont destinés au financement de l'acquisition immobilière Section 2 – Parcelle 41 et divers travaux à la mairie ; que le démarrage des opérations de travaux à la mairie va prendre du retard en raison des délais importants des entreprises ;

CONSIDÉRANT que les fonds dont l'emploi est différé peuvent être placés sur un compte à terme dont les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor ; que le taux est fixé à la date de souscription par la collectivité ; que la durée de placement est d'une durée maximale de 12 mois.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

De déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales.

AUTORISE

Le Maire à procéder au placement de ces fonds sur un compte à terme auprès du Trésor public pour un montant maximum de 200 000 € (Deux cents Mille euros), pour une durée maximale de 10 mois, et à procéder, si le financement des opérations d'investissement le justifie, au retrait anticipé des fonds.

AUTORISE

Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2024-04-34 – PRISE EN CHARGE COTISATIONS C.A.A.A. (CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les 2/3 des propriétaires fonciers du ban de la commune se sont décidés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge la totalité de la cotisation soit 6 444 € à la C.A.A.A. pour l'année 2024.

2024-04-35 – DROIT DE PLACE MESSTI 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le droit de place du messti 2024 à 50 € par stand.

Le messti se tiendra les 1er et 2ème week-end du mois de juillet.

Les titres de recettes parviendront aux différents stands au courant du mois de juin.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter le propriétaire en face de la place de la mairie pour l'informer de l'installation des stands.

2024-04-36 – MAIRIE : APPROBATION PROJET RESTAURATION ET TRAVAUX COLOMBAGES/FAÇADES/MENUISERIES

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti communal font partie des engagements du conseil municipal.

Parmi le patrimoine remarquable de la commune, la Mairie occupe une place particulière. En effet, il s'agit d'un bâtiment à colombage, dans la tradition alsacienne, pourvu d'un porche avec des colonnes en bois qui est une caractéristique du style napoléonien, très rare en Alsace du Nord.

Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Après la restauration urgente du campanile, il faudrait prévoir des travaux sur le colombage et les façades (qui présentent des faiblesses par endroits), ainsi que les menuiseries (portes et fenêtres datent des années 80 et ne sont plus étanches en partie).

Ces travaux devront se faire dans le respect et la valorisation du patrimoine.

Un nouveau plan de financement est proposé au Conseil Municipal avec l'ensemble de menuiserie en bois pour répondre aux exigences du Fond pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace de la CeA.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti		AIDES PUBLIQUES		
		- Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)		60
TRAVAUX colombages/façades/menuiseries		colombages/façades/menuiserie restauration campanile	149 058,89 €	23
Postes :		- Collectivité Européenne d'Alsace	12 000,00 €	
- remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes, les menuiseries actuelles datent des années 80 et présentent des faiblesses d'étanchéité (vent et infiltration d'eau)	160 630,00 €	Fond pour le patrimoine emblématique d'Alsace colombages/façades/menuiserie campanile URCENT	49 689,63 €	20
- ravalement de façade	42 818,15 €		13 190,00 €	25
- réfection des façades colombage	45 000,00 €	AUTRES		
Restauration campanile	52 760,00 €	SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	223 948,52 €	74
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	0,0 €	26
		- Emprunts	77 259,63 €	
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	77 259,63 €	26
TOTAL DÉPENSES	301 208,15 €	TOTAL RESSOURCES	301 208,15 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-04-37 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : APPROBATION PROJET RÉNOVATION DES SANITAIRES EXTÉRIEURS

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de l'école, il serait nécessaire de procéder à des travaux de rénovation des sanitaires extérieurs sous le préau de l'école. Il s'agit des sanitaires des filles, des garçons et des enseignants. Il faudrait procéder à une rénovation globale englobant de nouveaux urinoirs avec robinets automatiques, WC suspendus, lave-mains, des luminaires LED et VMC temporisé, ainsi qu'un nouveau carrelage et système de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-04-38 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : TRAVAUX RÉNOVATION SANITAIRES EXTÉRIEURS

À la suite de la validation du projet des travaux de rénovation des sanitaires extérieurs de l'école Laurent Mockers, le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de travaux de la société BOOS de Sessenheim :

Investissement :

BOOS Montant du devis : HT 49 137,53 - TTC 58 965,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société BOOS et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-04-39 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES MURS EXTÉRIEURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà réalisés dans le cadre de la transition énergétique : l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts, les installations photovoltaïques, l'isolation de combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire des bâtiments communaux.

Dans cette continuité, et par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal a validé le projet d'isoler thermiquement les murs par l'extérieur de l'école Laurent



Mockers avec des panneaux isolants en polystyrène expansé.

Ces travaux permettront une économie d'énergie en hiver et une meilleure isolation de la chaleur en été.

Offres de prix :

PEINTURE VEITH 99 909,00 € HT/119 884,80 € TTC
NONNENMACHER & Fils 106 208,91 € HT/127 450,69 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Peinture Veith pour un montant de 99 909,00 € HT, soit 119 884,80 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-04-40 – CLUB HOUSE DE FOOT : APPROBATION PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie des actions concrètes que le CM veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition du toit de l'église Saint Laurent se prête idéalement à ce type d'installation.

La puissance installée serait de 28 kWc sur une surface d'environ 115 m².

Ce générateur photovoltaïque évitera l'émission de 9 tonnes de CO₂ par an et couvre les besoins annuels de 9 foyers.

2024-04-41 – ÉLECTRICITÉ : MISE EN CONFORMITÉ DES TABLEAUX TGBT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vérification des installations électriques des bâtiments communaux a été réalisée, et que des travaux de mise en conformité des tableaux TGBT sont nécessaires pour :

- 4 logements rue de la Gravière
- 2 logements de la Mairie
- Maison rue du Rhin
- Club house de foot

La société EISENMANN & SCHWARTZ de Soufflenheim a été missionnée pour l'exécution des travaux pour un montant de 10 332,06 € HT – 12 398,47 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte, et approuve à l'unanimité, les dépenses engagées pour la mise en conformité des tableaux TGBT des bâtiments communaux.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-04-42 – ACQUISITION TERRAIN SECTION 6 - PARCELLES 22 ET 25 À LIEUDIT SCHUMACHERSMATT

Le Maire expose au Conseil Municipal, que les propriétaires du terrain en référence sont disposés à le vendre et l'ont proposé en acquisition à la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées Section 6 N° 22/10 – Schumachersmatt – avec 3,24 ares et Section 6 N° 25 – Schumachersmatt – avec 35,80 ares, classées en zone N et UXm.

France Domaine a été mandaté pour faire l'évaluation du bien.

La valeur vénale du bien est estimée à 115 000 euros HT. Tenant compte qu'il s'agit d'une ancienne déchèterie, une étude du sol sera nécessaire, comme il faudra également tenir compte des frais de décaissement de la dalle pour revenir à la terre naturelle. Pour l'exécution de ces démarches, ainsi que pour soulager les finances communales, le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition des terrains Section 6 - Parcelles 22 et 25 à Lieudit Schumachersmatt.

2024-04-43 – ACQUISITION TERRAIN CENTRE VILLAGE SECTION 1 - PARCELLE 81

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il s'agit d'une parcelle centrale et stratégique pour le développement et l'aménagement du centre village. Afin de préserver l'identité centrale de la commune, la commune devrait procéder à l'acquisition de ce terrain.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 – Parcelle 81.

2024-04-44 – ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMME : SECTION 3 – PARCELLE 42

Le Maire expose au Conseil Municipal, que les propriétaires du terrain en référence sont disposés à le vendre et l'ont proposé en acquisition à la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées Section 6 N° 22/10 – Schumachersmatt – avec 3,24 ares et Section 6 N° 25 – Schumachersmatt – avec 35,80 ares, classées en zone N et UXm.

France Domaine a été mandaté pour faire l'évaluation du bien.

La valeur vénale du bien est estimée à 115 000 euros HT. Tenant compte qu'il s'agit d'une ancienne déchèterie, une étude du sol sera nécessaire, comme il faudra également tenir compte des frais de décaissement de la dalle pour revenir à la terre naturelle. Pour l'exécution de ces démarches, ainsi que pour soulager les finances communales, le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition des terrains Section 6 - Parcelles 22 et 25 à Lieudit Schumachersmatt.

2024-04-45 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – MAIRIE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} mai, le logement 3 pièces situé 68 Place de la Mairie à M. et Mme Melchior

Le loyer est fixé à 480,22 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50€. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2026 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{11 \times Lo}{10}$$

Dans laquelle : Lo est le loyer au 01/05/2024

L1 est le loyer révisé Lo est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 2^{ème} trimestre.

Il est le dernier indice de révision des loyers. L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.

Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

2024-04-46 – DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE A.B.C.M. ZWEISPRACHIGKEIT DE HAGUENAU

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune, scolarisé à l'école primaire A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau, partira en classe de découverte bilingue à Muckenbach du 2 au 5 avril 2024.

Dans le cadre de cette classe de découverte, l'établissement a formulé une demande de subvention auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer 5 € par jour, soit 20 € à l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau.

2024-04-47 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – 47 RUE DU RHIN

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} mai, la maison du 47 rue du Rhin à M. et Mme FREDRIC 68 place de la mairie 67770 DALHUNDEN

Le loyer est fixé à 650,00 €.

Il s'agit d'un loyer préférentiel accordé à M. FREDRIC en tant qu'employé de la commune. Celui sera revalorisé de 300,00 €, s'il n'occupe plus de poste à la commune. La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2026 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{I1 \times Lo}{I0}$$

Dans laquelle : Lo est le loyer au 01/05/2024

L1 est le loyer révisé Lo est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 2^{ème} trimestre.

I1 est le dernier indice de révision des loyers L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.

Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF.

Absents : avec excuse : Esther BUSSON (pouvoir à Didier VOELCKEL), Éric MERKEL (pouvoir à Guylène TIMMEL), Marie-Paule MOCKERS (pouvoir à Stéphanie WOLFF), Isabelle WAGNER (pouvoir à Lorette PIHEN) ; sans excuse : Néant

Présence de M. Emmanuel ROUX, Responsable du SGC de HAGUENAU

2024-05-48 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE Mme. Sylvie GLAVASEVIC comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-05-49 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-05-50 – CHASSE : ATTRIBUTION DU LOT DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033

La Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de la chasse :

- Par délibération du 27 mars 2024, le bail de chasse a été résilié à l'association Nature et Passion en raison d'irrégularités.
- Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé de consulter par appel d'offres pour la nouvelle procédure de location, en gardant le périmètre, les caractéristiques et les conditions particulières selon la délibération du 13 octobre 2023, pour un prix plancher de 13 500 €/an.
- Date d'envoi de l'appel d'offres le 3 avril 2024 et parution le 7 avril 2024 dans les DNA.

La 4C s'est réunie ce même jour, le 3 mai 2024 – 19h, pour examiner les dossiers d'appels d'offres.

Un dossier de candidature a été déposé en mairie dans le délai imparti.

Après examen, les membres de la 4C valident la conformité du dossier déposé par M. Christian LESSER, domicilié au 34B route de Strasbourg – 67470 SELTZ.

L'offre déposée par M. LESSER est au prix de 13 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'attribution du lot de chasse de la Commune de Dalhunden pour la période 2024/2033 à M. Christian LESSER, domicilié au 34B route de Strasbourg – 67470 SELTZ pour un loyer annuel de 13 500 €.
- souhaite que la caution d'un montant de 1.5 du montant de la location annuelle soit présentée dans les délais réglementaires,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Sylvie GLAVASEVIC, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Isabelle WAGNER.

Absents : avec excuse : Esther BUSSON (pouvoir à Didier VOELCKEL), Claudine GODCHAUX ; sans excuse : Kévin SCHUTZ

2024-06-51 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE Mr. Etienne ACKER comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-52 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-53 – VENTE DU BIEN IMMOBILIER 21 RUE DE LA MODER : AVENANT À LA DÉLIBÉRATION DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'accepter l'offre et de vendre à Monsieur Kévin GISPALOU et Madame Sarah SPIESSER, le bien immobilier à usage d'habitation situé au 21 rue de la Moder avec 5,37 ares (selon le nouveau découpage de la parcelle réalisé par le Cabinet BAUR, géomètre-expert à Haguenau), au prix de 190.000,00 €uros, taxes, droits d'enregistrement et frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Suite à l'établissement du procès-verbal d'arpentage établi par le Cabinet BAUR en date du 16 août 2023, certifié par le Service du Cadastre en date du 25 avril 2024, et suite à l'établissement de l'esquisse en volume établie par le Cabinet BAUR, en date du 5 février 2024, en cours de certification au service du cadastre, le bien vendu portera sur la parcelle cadastrée Section 2 N° 194/41 – Rue de la Moder – avec 4,89 ares et sur le volume 2 d'un contenance totale de 30 m² dépendant de l'ensemble immobilier cadastré Section 2 N° 196/41.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité : DÉCIDE de vendre à Monsieur Kévin GISPALOU et Madame Sarah SPIESSER, le bien situé à DALHUNDEN, 21 rue de la Moder, cadastré Section 2 N° 194/41 avec 4,89 ares ainsi que le volume 2 dépendant de l'ensemble immobilier cadastré Section 2 N° 196/41 d'une contenance totale de 30 m², pour un prix total de 190.000,00 €uros, taxes, droits d'enregistrement et frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette vente et à signer l'acte de vente.

2024-06-54 – CONSEIL DE FABRIQUE : DEMANDE DE CHANGEMENT DE RATTACHEMENT DE LA PAROISSE MÈRE

VU la demande exprimée par la population
VU la commodité

VU que Monsieur Le curé réside dans le Presbytère de Drusenheim de la communauté de Paroisse Rhin-Moder de Drusenheim, Sessenheim, Dalhunden, Statmmatten,

Le Conseil Municipal de Dalhunden

SOLLICITE à l'unanimité le détachement de l'annexe de Dalhunden de la paroisse de Sessenheim et son rattachement à la paroisse de Drusenheim.

2024-06-55 – STATION DE POMPAGE : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE LA SDEA

Le Maire, M. Michel DEGOURSY, également Président de la Commission Locale Eau, Argile et Moder, déclare ne prendre part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Il est exposé au Conseil Municipal par Monsieur Didier Voelckel, 1^{er} adjoint, que dans le cadre des compétences dévolues au SDEA Alsace-Moselle, notamment en matière d'Eau Potable, la Commune de DALHUNDEN s'est engagée à vendre à ce dernier les parcelles cadastrées Section 14 n°82 et n°83, lui appartenant.

Le SDEA Alsace-Moselle, via la Commission Locale « eau potable » Eau, Argile et Moder, porte un projet d'aménagement de deux stations de pompage sur des parcelles supportant deux puits qui ont été réalisés en 2015 et 2019.

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation de ces ouvrages et de la clôture du site.

A ce titre l'emprise cédée, correspondant aux parcelles cadastrées section 14 n°82 et 83 sises à DALHUNDEN, d'une superficie respectivement de 15,67 ares et de 13,01 ares et appartenant au domaine public de la commune car affectées au service public de l'eau potable, permettra la construction des ouvrages.

Les parcelles sus-indiquées restant affectées au service public de l'eau potable, la cession s'inscrit dans la procédure de l'article L.3112-1 du CG3P qui dispose que « Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. ».

Les communes de moins de 2000 habitants n'étant pas tenues, conformément aux dispositions en vigueur, de consulter de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) dans le cadre de la cession d'immeubles, la Commune de DALHUNDEN est dispensée de cette formalité.

Ainsi, il est convenu entre les parties que ladite cession serait effectuée moyennant le versement par le SDEA Alsace-Moselle, au profit de la Commune de DALHUNDEN, d'une somme correspondant à la valeur vénale des emprises considérées, évaluée à hauteur de 55 euros l'are, soit un montant total de 1 577,40 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette cession au profit du SDEA Alsace-Moselle Périmètre Eau, Argile et Moder.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

DÉCISION du Conseil Municipal

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.3112-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-13, L.1311-14, L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Voelckel ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés, décide :

- D'autoriser la cession des parcelles cadastrées section 14 n°82 et 83, d'une superficie, après arpentage, respectivement de 15,67 ares et de 13,01 ares, au profit du SDEA Alsace-Moselle Périmètre Eau, Argile et Moder,

moyennant le versement d'un montant de 55€ l'are, soit une somme totale de 1 577,40 € ;

- De charger les services compétents du SDEA Alsace-Moselle, ou l'étude notariale de M^e Camille LATZER sise à (67470) SELTZ, de rédiger l'acte authentique de vente qui, s'il est établi en la forme administrative, sera reçu par Monsieur le Président du SDEA Alsace-Moselle ;

- D'autoriser le représentant désigné, Monsieur Didier Voelckel, 1^{er} adjoint, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de l'immeuble et à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

2024-06-56 – DEMANDE DE SUBVENTION : ÉCOLE LAURENT MOCKERS

La classe de CM1/CM2 a réalisé une semaine sportive au plan d'eau de Lauterbourg afin de pratiquer de la voile.

Prix de la semaine facturée par l'association sportive et les encadrants : 1 404 € pour 18 élèves

Prix du transport scolaire que vous avez déjà validé : 310x4 = 1 240 €

Subvention de l'association de parents déjà validé : 730 € (soit 40 € par élève)

Montant payé par les familles : 10 €

Reste à charge de l'école : 494 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement de la somme de 494 €.

2024-06-57 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CLUB DE FOOT USD

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 350 € au Club de foot USD pour la prise en charge de frais de repas et de boissons à l'occasion de la manifestation du 8 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € au Club de foot USD.

2024-06-58 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ÉCOLE DES CHAMPIONS

En date du 14 mai 2024 s'est tenue la manifestation l'Ecole des Champions à l'ESCAL de Dalhunden, rassemblant 100 enfants des écoles de Dalhunden, Sessenheim et Statmmatten.

Il s'agit d'un concept selon le code de la chevalerie, à destination des enfants de 7 à 12 ans. Cette opération à caractère social prend appui sur un défi civique et sportif pour transmettre aux enfants des valeurs d'humanisme, de fraternité et celle du goût de l'effort.

Afin de pouvoir financer le bon fonctionnement de ces manifestations, l'association Ecole des Champions demande une subvention de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Ecole des Champions comme participation aux frais de fonctionnement de la manifestation du 14 mai dernier.

2024-06-59 – FÊTE NATIONALE : FOURNITURE ET TIR D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de 4 000 € de la société STARLIGHT ÉVÉNEMENTIEL pour la conception, la fourniture et le tir spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2024.

2024-06-60 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – 47 RUE DU RHIN

Le Maire, M. Michel DEGOURSY, déclare ne prendre part ni au débat ni au vote et quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Didier Voelckel, 1^{er} adjoint.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Voelckel ;
Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} juillet, la maison du 47 rue du Rhin à Mme Jeanne SATORY et M. David DEGOURSY résidant au 14 rue des prés, Wahlenheim.

Le loyer est fixé à 950,00 €.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2026 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{L0 \times Lo}{100}$$

Dans laquelle : Lo est le loyer au 01/06/2024
 L1 est le loyer révisé Lo est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 2^{ème} trimestre.
 Il est le dernier indice de révision des loyers L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.
 Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.
 Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 30 AOÛT 2024**

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
 Présents : Lorette PIHEN, Olivier SIX, Sylvie GLAVASEVIC, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF, Éric MERKEL, Isabelle WAGNER, Esther BUSSON.
 Absents : avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Esther BUSSON), Claudine GODCHAUX, Marie-Paule MOCKERS, Kevin SCHUTZ (pouvoir à Olivier SIX), Didier VOELCKEL (pouvoir à Lorette PIHEN) ; sans excuse : néant

2024-06-61 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE Mme. Sylvie GLAVASEVIC comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-62 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-63 – CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF POUR CENTRE VILLAGE SECTION 1 PARCELLE 192

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 192.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 192.

2024-06-64 – CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF POUR CENTRE VILLAGE SECTION 1 PARCELLE 193

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 193.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 193.

2024-06-65 – CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF POUR LIEUDIT SCHUMACHERSMATT SECTION 6 – PARCELLES 22 ET 25

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain LIEUDIT SCHUMACHERSMATT Section 6 – Parcelles 22 et 25.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain LIEUDIT SCHUMACHERSMATT Section 6 – Parcelles 22 et 25.

2024-06-66 – DÉRACCORDEMENT DES EAUX DE PLUIE : APPROBATION DU PROJET

Le Maire expose au Conseil Municipal l'étude de potentiel de déracordement des eaux pluviales pouvant être réalisées via des aménagements peu conséquents sur la commune de Dalhunden. Cette étude menée conjointement avec le SDEA et le bureau d'études SEPIA identifie les rues, bâtiments considérés comme facilement dé raccordable.

Les actions ci-dessous sont pertinentes pour réalisation :

- Toiture des ateliers municipaux avec installation d'une cuve de 10m³
- Toiture du club house de foot avec installation d'une cuve de 10m³
- Toiture du groupe scolaire
- Aménagement dans la cour du groupe scolaire
- Toiture de la mairie
- Toiture de la maison communale – rue du Rhin
- Toiture logements communaux – rue de la Gravière
- Place du Général de Gaulle
- Rue de la Paix
- Rue de la Moder
- Rue du Moulin
- Rue du Rhin
- Rue du Stade
- Place de l'ESCAL

Ces actions permettent de déracordé près de 5500 m², soit :

- 800 Mètres linéaires de bordures modifiées / supprimées
- 10 Nombre de bouches d'égout à condamner
- 1 447 m² de jardin de pluie ou noue à créer
- 20 m³ de cuves à installer

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Déraccordement des eaux pluviales		AIDES PUBLIQUES		
Actions :		- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)	77 631,45 €	60
- Ateliers municipaux	12 695,00 €	- Région Grand est (RGE)	25 877,15 €	20
- Bâtiment USD	3 520,00 €			
- Citerne 10m ³ club house de foot	11 877,50 €			
- Groupe scolaire : cour	2 887,50 €			
- Groupe scolaire : toiture	6 820,00 €			
- Logements communaux rue de la Gravière	4 945,00 €			
- Mairie	10 099,00 €	AUTRES		
- Maison communale rue du Rhin	5 560,00 €	SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	103 508,60 €	80
- Place du Général de Gaulle	10 522,00 €			
- Rue de la Moder	7 630,25 €	AUTOFINANCEMENT		
- Rue de la Paix	7 439,50 €	- Fonds propres	25 877,15 €	20
- Rue du Moulin	14 145,00 €	- Emprunts		
- Rue du Rhin	6 950,00 €	- Crédit-bail		
- Rue du Stade	11 597,00 €	Autres - aides privées		
- ESCAL	12 697,50 €	SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	25 877,15 €	20
TOTAL DÉPENSES	129 385,75 €	TOTAL RESSOURCES	129 385,75 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-06-67 – DÉRACCORDEMENT DES EAUX DE PLUIE : APPROBATION DES TRAVAUX

À la suite de la validation du projet de déracordement des eaux de pluie, le Maire soumet au Conseil Municipal le seul devis de travaux de la société ALSAVERET de Bergbieten. En effet, à la suite de l'appel d'offres fait par le SDEA, une seule entreprise a répondu pour la réalisation des travaux.
 Investissement :
 ALSAVERET
 Montant du devis : HT 129 385,75 – TTC 155 262,90 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'offre de la société ALSAVERET et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Sylvie GLAVASEVIC, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF, Éric MERKEL, Isabelle WAGNER, Claudine GODCHAUX, Marie-Paule HISTEL.

Absents : avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Olivier SIX), Esther BUSSON (pouvoir à Didier VOELCKEL), Kévin SCHUTZ (pouvoir à Lorette PIHEN) ; sans excuse : néant

2024-12-68 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE Mr. Jean-Michel STRAUB comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-12-69 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AOÛT 2024

Le Conseil Municipal, ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-12-70 – PUBLICITÉ DES ACTES

Par délibération n° 2023-02-03 du 13 février 2023, pour maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, il a été décidé de procéder à cette publication par affichage à la mairie et sous forme électronique sur le site internet.

Une commune ne peut pas choisir plusieurs modalités de publicité au titre du droit d'option.

Par conséquent, la délibération est irrégulière.

VU l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022.

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire

ni un caractère individuel par publication sous forme électronique.

Concernant les délibérations, elles sont obligatoirement signées par l'exécutif local (mairie) et par le ou la secrétaire de séance (article L2121-23 du CGCT dans sa nouvelle rédaction), avant la transmission de l'acte au contrôle de légalité et avant sa publication.

Par conséquent, les délibérations qui sont transmises au contrôle de légalité doivent revêtir les deux signatures.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire.

2024-12-71 – MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

VU l'article L4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

VU l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

CONSIDÉRANT que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Mairie de Dalhunden dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

CONSIDÉRANT que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

2024-12-72 – RECRUTEMENT POSTE D'ATSEM – OUVERTURE D'UN POSTE

Le Maire propose au Conseil Municipal,

De créer à partir du 1^{er} septembre 2024, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à raison de 28 heures hebdomadaires. L'agent en place depuis le 1^{er} janvier 2020 est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, d'accès au grade d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles après concours organisé par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à raison de 28 heures hebdomadaires. Les attributions consisteront à :

- Participation aux activités visant à rendre l'enfant autonome
- Surveillance des enfants et notamment de l'hygiène et de la sécurité
- Préparation et animation des activités pédagogiques aux côtés de l'enseignant
- Aménagement et entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants
- Accueil aux côtés des enseignants des enfants, parents ou substituts parentaux

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 371, indice majoré 369 ;

AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférents.

2024-12-73 – CHASSE : ATTRIBUTION DU LOT DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de la chasse :

- Par délibération du 27 mars 2024, le bail de chasse a été résilié à l'association Nature et Passion en raison d'irrégularités.
- Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé de consulter par appel d'offres pour la nouvelle procédure de location, en gardant le périmètre, les caractéristiques et les conditions particulières selon la délibération du 13 octobre 2023, pour un prix plancher de 13 500 €/an.
- Date d'envoi de l'appel d'offres le 3 avril 2024 et parution le 7 avril 2024 dans les DNA.
- Par délibération du 3 mai 2024, le Conseil Municipal décide de l'attribution du lot de chasse de la Commune de Dalhunden pour la période 2024/2033 à M. Christian LESSER, domicilié au 34B route de Strasbourg - 67470 SELTZ pour un loyer annuel de 13 500 €

M. Christian LESSER a créé l'Association Communale des Chasseurs de Dalhunden et souhaite que le bail de chasse soit sous le nom de l'association, de laquelle il est président. Une consultation dématérialisée a été envoyée à la 4C en date du 9 octobre 2024, donnant un avis favorable au dossier de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le changement de statut et que le locataire du lot de chasse de la Commune de Dalhunden pour la période 2024/2033 soit l'Association Communale des Chasseurs de Dalhunden, domicilié au 34B route de Strasbourg - 67470 SELTZ pour un loyer annuel de 13 500 €.
- souhaite que la caution d'un montant de 1.5 du montant de la location annuelle soit présentée dans les délais réglementaires,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

2024-12-74 – LOCATION DE PÊCHE 2025-2034

Le contrat de location pour les droits de pêche auprès de l'association de pêche du 1^{er} janvier 2016, arrive à terme le 31 décembre 2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire ce dernier à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2034. Le droit de pêche est accordé à l'Amicale de Pêche de Dalhunden, présidé par Mr BUCHER Frédéric à compter du 1^{er} janvier 2025, avec le prix de la location annuel à 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférents.

2024-12-75 – CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la communauté de communes du Pays Rhénan a délibéré favorablement en séance du 18 novembre 2024 sur la modification de ses statuts.

Il précise que les communes disposent, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'un délai de trois mois pour délibérer sur cette modification statutaire.

Il est rappelé que les statuts historiques de la communauté de communes ont été approuvés par arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 et qu'aucune modification n'est intervenue depuis.

CONSIDÉRANT que la communauté de communes a procédé fin 2023 au transfert de son siège de la villa Wenger situé au 32 rue du Général de Gaulle vers la Maison du Pays Rhénan au 1A route de Herrlisheim à Drusenheim, il convenait dès lors d'intégrer cette modification dans une version rénovée des statuts et d'en rectifier l'article 4 relatif au siège administratif.

Cette version intègre par ailleurs tous les changements intervenus au niveau des compétences exercées par la communauté de communes du Pays Rhénan depuis sa création et se met en conformité avec la loi dite « engagement et proximité » qui supprime la notion de compétences optionnelles au profit de la notion de compétences supplémentaires prévues par la loi et soumises à la définition d'un intérêt communautaire.

Ont ainsi été modifiées, rajoutées et approuvées depuis la création de la communauté de communes, et de manière non exhaustive, les compétences suivantes, complétées le cas échéant de la notion d'intérêt communautaire :

Au titre des compétences obligatoires :

- la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- l'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8,
- l'eau,
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Au titre des compétences supplémentaires revêtues d'un intérêt communautaire (anciennement compétences optionnelles) :

- l'intégration des compétences Assainissement et Eau dans la liste des compétences obligatoires,
- des précisions apportées aux compétences relatives à l'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des voiries, des aires de stationnement, de l'éclairage public et de tous les aménagements et ouvrages annexes d'embellissement (éclairage public d'ornementation, espaces verts, plantations, mobilier urbain...) d'intérêt communautaire,

- des précisions apportées à la conception, réalisation et entretien des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire situés hors domaine d'intervention du conseil départemental, hors zones urbaines et représentant un intérêt économique et/ou touristique de portée intercommunale,

Au titre des autres compétences supplémentaires (anciennement compétences facultatives) :

- la suppression de l'adhésion à l'association de Pays (ADEAN),
- l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal de service périscolaire,
- l'aménagement numérique via l'étude, l'investissement et la gestion d'infrastructures en accompagnement du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN),
- la contribution au budget du service d'incendie et de secours,
- l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code,
- la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 1995 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant notamment l'article L. 5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes du Pays Rhénan et l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 approuvant les statuts historiques ;

VU la délibération n°2024-1492AG du 18 novembre 2024 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan ;

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan telle que présentée ci-dessus et reprise dans le document joint en annexe dénommé « statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan » ;

AUTORISE le maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

2024-12-76 – MATÉRIEL BUREAUTIQUE : CONTRAT/ ACQUISITIONS PHOTOCOPIEURS

Actuellement, la Commune loue 2 imprimantes (1 imprimante couleur pour la mairie, 1 imprimante N&B pour l'école). Le contrat de location arrive à terme en juillet 2025.

Après analyse du contrat actuel, il en ressort que l'acquisition des machines est plus économique que la location. A machines, volume d'impressions équivalents, avec l'entretien et les consommables, l'économie serait de 18 190 € en comparaison de la location actuelle sur une durée de 66 mois.

Afin de ne pas être impacté par une éventuelle hausse des prix de début d'année, le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition de la société TECH BURO de Duppigheim pour l'acquisition d'un matériel neuf pour la mairie et d'un matériel reconditionné pour l'école, l'ensemble avec une garantie totale de 60 mois.

Proposition de prix : 6 490€ HT

Logiciel de supervision : 15€ HT / AN / MACHINE

Coût impression N&B : 0,004€ HT/copie

Coût impression couleur : 0,04€ HT/copie

Installation, paramétrage et transfert de compétences : 190 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société TECHNO

BURO de Duppigheim, afin de bloquer les machines et les prix pour une installation et facturation à échéance du contrat actuel et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2024-12-77 – CIMETIÈRE : IMPLANTATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR, D'UN COLOMBARIUM ET CAVURNES : APPROBATION DU PROJET

Dans un souci de mieux prendre en compte les volontés des défunts, et tenant compte de l'évolution des pratiques funéraires par une augmentation de la pratique des crémations, les aménagements suivants sont proposés :

- 1 columbarium complémentaire de 12 cases (le columbarium actuel étant proches de la saturation),
- 6 cavurnes : monument cinéraire ou l'urne est sous terre destiné à l'accueil d'une ou de plusieurs urnes funéraires contenant les cendres des défunts dont le corps ont fait l'objet d'une crémation.
- 1 jardin du Souvenir : espace aménagé destiné à accueillir les cendres des personnes ayant fait l'objet d'une crémation et ne souhaitant pas de sépulture.
- 1 ossuaire : cette création est nécessaire pour la bonne réalisation des reprises administratives des concessions arrivées à échéance et non renouvelées dans les délais légaux.

La commission d'architecture et d'urbanisme s'est réunie en date du 9 novembre 2024, pour prendre connaissance des différentes propositions présentées au Conseil Municipal.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Cimetière : implantation d'un jardin du souvenir, d'un columbarium et cavurnes	23 816,00 €	AIDES PUBLIQUES		
TRAVAUX		- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	9 526,40 €	40
- Columbarium		AUTRES		
- Banc		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	9 526,40 €	40
- Jardin du Souvenir		AUTOFINANCEMENT		
- Cavurnes		- Fonds propres	14 289,60 €	60
- Ossuaire		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	14 289,60 €	60
TOTAL DÉPENSES	23 816,00 €	TOTAL RESSOURCES	23 816,00 €	100

Le Conseil Municipal, après analyse des propositions sur des critères économiques et esthétiques, a délibéré, à l'unanimité, d'approuver le projet d'implantation d'un jardin du Souvenir, d'un columbarium et cavurnes et d'accepter l'offre de la société CIMTEA au prix de 23 816 € HT et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que faire appel à un huissier pour constater l'état des tombes.

2024-12-78 – SUBVENTION : ASSOCIATION ARE (AVENIR RÉCRÉATIF DE L'ENFANT)

Le Maire informe le Conseil Municipal que 7 enfants de la commune ont participé aux centres aérés organisés à la salle Vauban à Rountzenheim-Auenheim, ce qui représente un total de 80 journées d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'attribuer 5 € par jour, soit 400 € à l'Association A.R.E. (Avenir Récréatif de l'Enfant) 10 rue des Mésanges à 67480 ROUNTZENHEIM-AUENHEIM.

2024-12-79 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CHORALE LES ROUSSEROLLES

Le Maire, M. Michel DEGOURSY, ainsi que les Conseillères Marie-Paule HISTEL et Sylvie GLAVASEVIC déclarent ne prendre part ni au débat ni au vote et quittent la salle et laissent la présidence à Monsieur Didier Voelckel, 1^{er} adjoint.

Monsieur Didier Voelckel expose au Conseil Municipal que la Chorale Les Rousserolles fête ses 60 ans en 2024 et que fidèle à la politique de soutien à l'occasion d'événement particulier, comme un jubilé, propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Chorale Les Rousserolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Chorale Les Rousserolles.

**2024-12-80 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :
AMICAL DES SAPEURS-POMPIERS**

M. Didier Voelckel, 1^{er} adjoint, déclare ne prendre part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour diverses dépenses liées au fonctionnement et dépenses à l'occasion de diverses manifestations de la commune.

**2024-12-81 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :
SOCIÉTÉ D'AVICULTURE DE DRUSENHEIM ET
ENVIRONS**

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 711 € à la société d'Aviculture de Drusenheim et Environs pour la prise en charge des frais de repas et de boissons pour l'accueil des enfants de l'école Laurent Mockers à l'occasion de la journée des associations du samedi 14 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 711 € à la société d'Aviculture de Drusenheim et Environs.

**2024-12-82 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CCAR
ROHRWILLER**

Les membres du Club d'Animation Senior ont aidé à la récolte du houblon du 7 septembre 2024, en remerciement, les membres ont été invité à une pièce de théâtre Alsacien à Rohrwiller.

La prise en charge de cette invitation s'élève à 270 € au profit du CCAR de Rohrwiller (organisateur de la revue). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 270 € au CCAR de Rohrwiller.

**2024-12-83 – CONVENTION D'ADMISSION À L'ESCAL
BISCHWILLER**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'admission à l'ESCAL pour l'année 2025 avec le CCAS de BISCHWILLER.



**URGENCE
114**

Four icons representing: a hand, a crossed-out dollar sign, a crossed-out ear, and a face with a plus sign.

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr

**Le service public gratuit réservé
aux personnes sourdes, sourdaveugles,
malentendantes et aphasiques, pour
toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



FRANCE VICTIMES

Illustration of four diverse people standing together.

116 006 Numéro d'aide aux victimes
Service et appel gratuits 7j/7

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Victimes Plus Jamais Seules



OMSALD CALENDRIER DES FÊTES 2025

JANVIER

Samedi 11	Crémation des sapins de Noël par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	au parking ESCAL de Dalhunden
Vendredi. 24 Samedi 25 Dimanche 26	Tournoi en salle de l'USD	au Gymnase de Drusenheim

FÉVRIER

Samedi 22	Tournoi de belote organisé par l'USD	au Club House de l'USD
-----------	--------------------------------------	------------------------

MARS

Samedi 8	Dîner dansant organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	à l'ESCAL de Dalhunden
Dimanche 9	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL de Dalhunden
Dimanche 23	Repas annuel de l'OMSALD	
Samedi 29	Nettoyage de printemps organisé par l'OMSALD	au Club de Pétanque

AVRIL

Jeudi 3 ou vendredi 4	Assemblée Générale de l'OMSALD	à la Mairie de Dalhunden
-----------------------	--------------------------------	--------------------------

MAI

Jeudi 1 ^{er}	Marche populaire organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Mercredi 7	Cérémonie du 08 mai organisée par la municipalité	au Monument aux Morts
Jeudi 8	Bourse aux jouets et puériculture organisée par l'USD	au Parking de l'ESCAL
Jeudi 22	Concours de pétanque des vétérans	au Club de pétanque

JUIN

27 juin	Assemblée Générale de l'USD	au Club House de l'USD
---------	-----------------------------	------------------------

JUILLET

Samedi 5 & Dimanche 6	Messti - Fête annuelle du village	Place de la Mairie
Dimanche 6	Marché aux puces organisé par l'USD	au Centre du village
Lundi 14	Fête Nationale organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Vendredi. 25 Samedi 26 Dimanche 27	Week-end foot de l'USD	au Stade municipal

SEPTEMBRE

Samedi 13	Journée des associations	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Samedi 13 & Dimanche 14	Exposition avicole organisée par l'association d'aviculture	au Hall des pêcheurs de Dalhunden

OCTOBRE

Samedi 4	Nettoyage d'automne organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Samedi 11	Dîner dansant organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'ESCAL de Dalhunden

DÉCEMBRE

Dimanche 7	Marché de Noël organisé par l'OMSALD	à l'ESCAL de Dalhunden
Samedi 20 & Dimanche 21	Concert de Noël organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'Église Saint-Laurent de Dalhunden

LISTE DES MEMBRES DE L'OMSALD

Président d'honneur	Michel DEGOURSY	Maire de Dalhunden
Président honoraire	Joseph RUFF	Ancien Président

COMITÉ DIRECTEUR

Président	Daniel RUXER	Sapeurs-pompiers
Vice-présidente	Dominique ROSCH	Chorale Les Rousserolles
Secrétaire	Kathy RENNER	Chorale protestante
Trésorière	Marie-Laure SCHUCKE	Escal gym
1 ^{er} adjoint représentant la municipalité		Didier VCELKEL
2 ^e adjoint représentant la municipalité		Lorette PIHEN
3 ^e adjoint représentant la municipalité		Olivier SIX

MEMBRES ACTIFS

Frédéric BUCHER	AAPPMA
Sébastien SIEGFRIEDT	AAPPMA
Raymond HIMMEL	Pétanque Club
Jacky MATTER	Pétanque Club
Serge DOCKTER	Chorale Les Rousserolles
Sébastien LIES	Chorale Les Rousserolles
Ernest SCHWOOB	Aviculture
Antonio BONANNO	Aviculture
Charles METZGER	Aviculture
Alain HISTEL	Sapeurs-pompiers / USD
François SCHOTT	Sapeurs-pompiers
Patrick MULLER	Sapeurs-pompiers
Guyène TIMMEL	USD
Jean-Yves GABEL	USD
Dominique BEDEL	Sapeur-pompier représentant les communes de SESENHEIM/STATTMATTEN/DALHUNDEN

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers citoyens et citoyennes,

Encore une année riche en événements entre nettoyage de printemps, marche populaire en mai, le 14 juillet qui a encore suscité un franc succès cette année, la journée des associations en septembre où de nombreux visiteurs ont pu s'exercer à de nombreuses activités sportives et non sportives, le nettoyage d'automne début octobre, mais aussi notre traditionnel marché de Noël début décembre qui clôture cette année 2024. Pour cela je voudrais remercier M. le maire Michel DEGOURSY et ses représentants pour leur soutien sans faille matériel et financier, mais aussi grand bravo aux différentes associations représentatives qui souvent dans l'ombre travaillent sans relâche à la réussite de nos projets collectifs. Grâce à eux, leur soutien, leur bonne entente et leur solidarité la réussite est au rendez-vous. Jje les encourage à continuer de participer avec ce formidable dynamisme à notre belle aventure associative. 2025 un quart de siècle s'ouvre à nous et je vous souhaite une merveilleuse année, la santé, gaité et la bonne humeur et j'ai déjà hâte de vous retrouver nombreux, d'avoir votre soutien et surtout celui de notre population. À très bientôt !

Le président Daniel RUXER

Journée des associations



Exposition aviculture

Marché de Noël



Nettoyage d'automne





Chères habitantes, chers habitants de Dalhunden, 2024 vient de s'achever, nous profitons de ce bulletin communal pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025.

Nous avons annoncé une année riche avec un calendrier d'activités variées tout au long de l'année permettant à un plus grand nombre de trouver chaussure à son pied ou « esches à son hameçon ». En effet, de fin février à début novembre, nous avons proposé différentes pêches libres, concours ou manifestations où vous étiez nombreux, pêcheurs ou non, à participer. Pour répondre à vos demandes, nous avons même ajouté un concours « truites » le 20 octobre, non prévu initialement... et qui n'avait plus été organisé depuis 4 ans. Ce concours, sous forme d'inter-entreprises, a aussi été le support à un formidable élan de solidarité en soutien à Tom, jeune du village, souffrant d'une maladie auto-immune. L'engouement a été important, nous avons dû refuser pêcheurs et limiter les places pour le repas (un peu plus de 200 repas servis). Nous espérons que l'aide financière, que nous avons pu lui verser à la suite de cette manifestation, lui permette d'améliorer son quotidien.

L'AAPPMA reste aux côtés des autres associations et participe aux actions menées à Dalhunden. Nous y apportons notre aide et notre soutien.

Le Conseil d'Administration (ndlr « comité ») s'est également étoffé de 2 nouveaux membres (Dylan et Régis). La venue de nouveaux membres nous motive dans notre désir de rester dynamique au sein du village.

Pour 2025, nous vous proposerons une nouvelle année riche en événements, qui permettront de toucher un public que nous espérons divers et varié. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence lors de ces manifestations !

Merci à tous les participants, bénévoles, membres d'autres associations qui répondent présents pour être à nos côtés et faire en sorte que l'AAPPMA demeure un acteur engagé dans la vie associative de Dalhunden !

Le Conseil d'Administration

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2025

	DATE	HORAIRES	INFOS
PÊCHE 2 X 6 HEURES INDIVIDUEL DALHUNDEN SESSENHEIM	SAMEDI 22 MARS DIMANCHE 23 MARS	RDV 7 H DALHUNDEN	20 PÊCHEURS inscriptions Sessenheim REPAS SAMEDI SOIR DALHUNDEN
CONCOURS GROSSES TRUITES	DIMANCHE 6 ET 13 AVRIL	MATINÉE	HORAIRES À DÉFINIR
PÊCHE 2 X 4 HEURES INDIVIDUEL	DIMANCHE 18 MAI	RDV 6 H DALHUNDEN	10 PÊCHEURS
PÊCHE 2 X 8 HEURES EN ÉQUIPES SESSENHEIM DALHUNDEN	SAMEDI 31 MAI DIMANCHE 1 ^{er} JUIN	RDV SAMEDI 6H SESSENHEIM	20 ÉQUIPES inscriptions Sessenheim REPAS SAMEDI SOIR SESSENHEIM
SEMI-NOCTURNE	SAMEDI 21 JUIN	15H - 23 H RDV 14H	20 PÊCHEURS SAMEDI SOIR SOIRÉE TARTES FLAMBÉES
OUVERTURE ETANG	DIMANCHES 20 ET 27 JUILLET 3-10-17 AOÛT	7h à 17h	Pêche gratuite pour les membres et payante pour les autres pêcheurs
INTER-ENTREPRISE	DIMANCHE 12 OCTOBRE	JOURNÉE	À DÉFINIR
PÊCHE 2 X 6 HEURES EN ÉQUIPES DALHUNDEN SESSENHEIM	SAMEDI 1 ^{er} NOVEMBRE DIMANCHE 2 NOVEMBRE	RDV 7 H DALHUNDEN	16 ÉQUIPES inscriptions Sessenheim REPAS SAMEDI SOIR DALHUNDEN



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Frédéric BUCHER
Vice-président	Marc FISCHER
Trésorier	Thierry BEYER
Vice-trésorier	Charles BUCHER
Secrétaire	Régis CALMEL
Assesneur	Marjolaine LANTZ
Assesneur	Sébastien SIEGFRIEDT
Assesneur	Olivier ANDRES
Assesneur	Dylan GSTYR
Assesneur	Régis BERTRAND

Contacts :

- ☎ 06 47 75 91 32 – Président
- ☎ 06 63 76 33 40 – Secrétaire
- ✉ aappma.dalhunden@gmail.com
- 🌐 www.aappma-dalhunden.com



AVICULTURE DRUSENHEIM ET ENVIRONS

L'AVICULTURE, C'EST AVANT TOUT, UNE PASSION !

Si vous aussi, vous avez à cœur de contribuer à l'amélioration et à la sauvegarde des races de nos basses-cours ou simplement œuvrer pour la protection des oiseaux, alors n'hésitez plus et rejoignez la société d'aviculture de Drusenheim et environs.

Nos éleveurs se feront une joie de vous encadrer et de partager leur expérience de l'élevage.

Notre association fondée en 1946, aujourd'hui présidée par Madame Christiane SCHOPP, regroupe 40 membres actifs, dont la plupart sont également éleveurs.

Nous organisons deux expositions chaque année, une première mi-septembre à Dalhunden, où nous présentons exclusivement les jeunes sujets, nés dans l'année en cours. Une seconde exposition fin novembre, début décembre à Drusenheim, où nous présentons des sujets adultes.

Pour les plus passionnés, l'aviculture fait également voyager, puisque certains de nos éleveurs participent à des rencontres régionales, ou nationales. Un moyen de découvrir d'autres régions en France.

Si un projet de petit élevage, sommeille en vous, contactez-nous pour en discuter !

Contact :

- ☎ 03 88 96 36 48
Christiane Schopp,
Présidente
- ✉ aviculture.drusenheim@gmail.com



ASSOCIATIONS

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

ACTIVITÉ : Encourager la passion des membres et du grand public pour les animaux de basse-cour, participer à l'amélioration et à la sauvegarde des races, sensibiliser à la protection des oiseaux.

PUBLIC CONCERNÉ PAR LES ACTIVITÉS : tout public.

DATE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION : 1946

NOMBRE DE MEMBRES ACTUELLEMENT : 42

PRÉSIDENTE ACTUELLE : Christiane Schopp

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION :

- Exposition annuelle fin novembre au gymnase intercommunal.
- Participation à des expositions régionales, nationales et internationales.



LA MÉDIATHÈQUE DE ROESCHWOOG VOUS ACCUEILLE

Toutes les personnes sont accueillies, qu'elles résident à Roeschwoog, qui finance la médiathèque, dans l'Uffried ou partout ailleurs, selon la réglementation sanitaire en vigueur décidée par le gouvernement.

UN LIEU DE... DÉCOUVERTE POUR TOUS

13 000 livres et revues / 2 200 DVD et CD
Accès à la médiathèque numérique
Des expositions d'art



UN LIEU... D'ANIMATIONS

Chaque mois, de nombreuses animations gratuites à découvrir : lectures, ateliers, projections, conférences...

UN LIEU... GOURMAND ET CONVIVAL

Le Millefeuille, le salon de thé de la médiathèque, vous accueille tous les vendredis de 15h à 18h.



Horaires d'ouverture :

Mercredi 10h-12h et 15h-18h
Vendredi 15h-19h
Samedi 9h30-12h30

Inscriptions

Abonnement Simple :
Livres + revues :
Gratuit jusqu'à 16 ans
15 € pour les adultes

Abonnement Multimédia :
Livres + revues + DVD + CD
15 € jusqu'à 16 ans
28 € pour les adultes

1 rue de la Gare 03 88 86 40 70 accueil@mediatheque-roeschwoog.eu www.mediatheque-roeschwoog.eu



Mesdames, Messieurs,

Encore une année qui s'est écoulée, les années passent rapidement en racontant chacune leur histoire.

Président de l'amicale depuis maintenant 20 ans, je souhaite exprimer ma gratitude envers les personnes qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien tout au long de ces années.

C'est en suivant les traces de mon prédécesseur, le Président d'honneur Brudy Richard, que ces 20 années se sont écoulées, c'est avec un immense respect et un torrent d'émotions que nous avons accueilli la perte de celui-ci ce 9 mai 2024.

Grâce à son dévouement, sa passion et sa profonde amitié pour les pompiers nous n'avons jamais cessé d'avancer sur cette lancée, ce qui nous pousse quotidiennement à nous améliorer lors de nos interventions.

Nous sommes ravis de recevoir votre soutien et vos encouragements envers les pompiers des trois communes.

Pour la passion et l'amicalité, nous avons l'amicale des sapeurs-pompiers qui joue un rôle essentiel car elle nous permet de renforcer nos liens et rendre notre équipe plus soudée et donc plus forte.

C'est en participant à de nombreuses manifestations, que nous avons l'opportunité de vous rencontrer dans un environnement chaleureux et bienveillant comme à notre traditionnel dîner dansant du mois de mars et lors de la distribution des calendriers.

Les pompiers et tous les membres de l'amicale expriment leur gratitude pour tout cela et vous souhaitent les meilleurs vœux pour 2025.

Le Président Schott François

Groupe actifs



MEMBRES DE L'AMICALE

Conseil administratif

François SCHOTT Président

Didier VOELCKEL Vice-président

Daniel RUXER Trésorier

Jacky LEININGER Assesneur

Les membres

Franck JOSEPH | Alain HISTEL |

Désiré HEINTZ | Jérôme KLEIN |

Charles METZGER | Gilbert KAISER

Amicale





Mesdames, Messieurs,

Au travers de ces quelques lignes, laissez-moi vous présenter la section de Sapeurs-Pompiers volontaires version 2024. Section constituée d'hommes et de femmes volontaires, dévoués et motivés, qui ont entre 16 et 49 ans.

Au courant de l'année nous avons eu la chance de recruter 5 pompiers volontaires (3 mutations et 2 nouvelles recrues) ; je leur souhaite une belle carrière de Sapeur-Pompier au sein de notre section.

Cette année encore, les Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin étaient engagés sur tous les fronts. Intempéries, feux de forêt, la crise en Nouvelle Calédonie etc.... Pendant ce temps le SIS67 devait également répondre aux demandes de secours de la population Bas-Rhinoise. Notre section était engagée sur 73 demandes de secours, 17 à Dalhunden, 36 à Sessenheim, 15 à Statmmatten et 5 pour l'Unité Territoriale Soufflenheim ce qui représente 232 heures d'intervention. Les demandes de secours sont réparties de la manière suivante :

- 4 accidents de la circulation,
- 3 incendies,
- 17 opérations diverses,
- 47 secours à personnes,
- 1 intervention sur risques technologiques.

Nous étions également sollicités à 3 reprises pour des Postes de Commandement de Zone d'Intervention (PCZI) qui représentent 250 interventions suite aux fortes précipitations sur nos 3 communes, Soufflenheim et environs ; ces interventions demandaient parfois plusieurs relèves de personnel, une importante logistique et une parfaite coordination. Je tiens à remercier le Lieutenant Alexandre HOERTH, chef de l'UT ainsi que les officiers de garde de l'UT pour la parfaite organisation lors de ces événements.

En parallèle à cette activité, certains de nos personnels prennent des gardes qui représentent 549 heures et des astreintes qui représentent 2 750 heures pour renforcer le CIS Soufflenheim ou d'autres CS de la compagnie.

La complexité et la diversification de nos interventions nous demandent de plus en plus de compétences et de rigueur, ce qui entraîne de nombreuses heures de formation qui sont au nombre de 750 heures pour notre Section.

La Section compte à ce jour : 18 Sapeurs-Pompiers volontaires, 1 officier, 3 sous-officiers et 14 hommes du rang dont 3 femmes.



Le 23 novembre dernier, nous avons fêté notre Sainte Patronne, Sainte Barbe. À cette occasion et comme le veut la tradition, nous avons observé un temps de recueillement en mémoire des Sapeurs-Pompiers morts au feu ou en service lors d'un office religieux en l'Eglise Catholique de Sessenheim.

Nous avons également mis à l'honneur les pompiers qui se sont distingués au courant de l'année 2024.

DISTINCTIONS ET DIPLÔMES

2 jeunes recrues : DAMANN Emilie et BEDELL Guillem :

- Diplôme d'équipier de Sapeur-pompier « Prompt Secours »
- Diplôme d'équipier de Sapeur-pompier « Secours à personnes »
- Diplôme équipier Sapeur-pompier « Opérations diverses »

3 mutations :

- OSTERTAG Sylvain qui nous vient du centre de secours de Bischwiller,
- WLODARCZAK Bryan qui nous vient de la section de Durstel ;
- DONTENVILL Luc qui nous vient du centre de secours de Haguenau ;

Diplômes :

KLEINMANN Benjamin :

- Diplôme de conducteur engin pompe
- Diplôme d'équipier de Sapeur-pompier « Secours Routier »

GLUCK Isaac :

- Diplôme équipier Sapeur-pompier « Secours à personne »
- Diplôme équipier Sapeur-pompier « Opération diverse »

KLEIN Jérôme :

- Attestation de fin de Formation
- Accompagnateur de Proximité

Distinction et avancement :

LANTZ Frédéric :

- Nomination au grade de Sergent-chef au 1^{er} décembre 2023

- Médaille de Bronze pour 10 années de service.

OSTERTAG Sylvain :

- Médaille d'argent pour 20 années de service.

BEDELL Dominique :

- Médaille d'or pour 30 années de service.



Félicitations et encouragement à Isaac, Sylvain, Guillem, Julie et Benjamin pour leur participation au cross départemental.

Cerise sur le gâteau, la qualification pour la finale nationale le 22 mars 2025 à Besançon pour Julie et Guillem.

Je souhaite adresser un immense merci à nos épouses, enfants et familles qui nous permettent un tel engagement et investissement souvent à leur détriment.

Merci aussi aux élus des 3 communes qui nous témoignent leur soutien au quotidien.

Enfin, les vétérans, sous-officiers et hommes du rang se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une très belle année 2025.

Lieutenant Dominique BEDELL
Chef de section



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE du RIED NORD

Sessenheim – Stattmaten – Dalhunden
Rountzenheim-Auenheim



Assemblée Générale 2024

Évolution des dons

	2023	2024
Mars	106	122
Mai	118	120
Août	116	94
Octobre	78	99
Décembre	120	?
TOTAL	538	435+déc.

Dates et lieux des collectes 2025 de 16h30 à 20h

Mercredi 12 mars	Salle Henri LOUX SESSENHEIM
Mercredi 11 juin	Salle Henri LOUX SESSENHEIM
Mercredi 27 août	Salle ESCAL DALHUNDEN
Mercredi 29 octobre	Salle Henri LOUX SESSENHEIM
Lundi 29 Décembre	Salle Henri LOUX SESSENHEIM



Soirée mexicaine Rountzenheim-Auenheim



L'ANNÉE 2024 NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS)

Après une année 2023 compliquée avec une baisse de près de 10% des donneurs qui se sont présentés à nos 5 collectes, 2024 reste avant la dernière collecte du 18 décembre dans la continuité de 2023.

Nous constatons que la relève de nos donneurs atteints par la limite d'âge ou présentant des pathologies incompatibles avec le don du sang n'est plus assurée. Malheureusement sauf quelques belles exceptions, les jeunes et surtout les sportifs ne répondent pas à nos sollicitations pour faire le geste qui sauve. En général en France la tranche d'âge des 18-30 ans représente 30% des donneurs dans une collecte ce qui n'est pas le cas chez nous.

Il faut savoir que chaque année 1.000.000 de malades sont soignés soit directement par des transfusions sanguines ou indirectement par des médicaments dérivés du plasma. Les besoins des malades sont en effet constants tandis que les produits sanguins ont une vie limitée (42 jours pour les globules rouges, 7 jours pour les plaquettes, entre 1 et 3 ans pour le plasma).

10 000 DONS SONT NÉCESSAIRES CHAQUE JOUR EN FRANCE, LE SANG EST IRREMPLAÇABLE !!!

La vie de l'association

Après une année riche en événements, nous avons tenu notre Assemblée Générale le vendredi 27 septembre salle Henri Loux à Sessenheim en présence des représentants des 4 communes.

Le docteur Alain Szyika-Gravier représentait l'EFS et M. Frédéric Colle l'Union Départementale 67 pour le Don du Sang. M. Robert Metz notre président d'honneur et président fondateur nous ont fait l'honneur d'être présent. Ils nous ont encouragés à poursuivre notre action en faveur du don du sang mais aussi du don de plasma qui se fait sur le site de Strasbourg, rue Spielmann. Ils ont remercié l'ensemble du comité (19 membres) les bénévoles, les sponsors et ceux qui nous aident et nous soutiennent.

La présidente Madame Marie-Madeleine BOHN à la fin de la partie statutaire a procédé à une remise de diplômes

- 8 bronze niveau 3 pour 25 dons
- 4 argent pour 45 dons pour les femmes et 75 pour les hommes.
- 3 or pour 100 dons : M. Bernard Mockers de Soufflenheim, M. Pascal Ostertag de Sessenheim et M. Jacqy Wagner de Sessenheim.

Les donneurs et anciens donneurs invités et présents ayant atteint l'âge de 66 ans ont été remerciés par un cadeau.

Les diverses activités au cours de 2024 :

C'est grâce au soutien des 4 communes, de nos sponsors, de nos généreux donateurs et des bénévoles qui nous aident que nous pouvons proposer des collations variées très appréciées à nos 5 collectes ainsi qu'offrir des cadeaux aux donneurs.

- Le 23 février 2024 s'est tenue chez nous la réunion du secteur Nord organisée par l'Union Départementale 67. Elle a réuni les responsables d'association venant de Phalsbourg à Wissembourg et jusqu'à Gambenheim. 55 personnes étaient présentes. Elle a permis de faire le bilan de la vie de notre UD et de ses relations avec l'EFS qui n'était pas représentée.

Les membres du comité en dehors des collectes de sang ont été actifs lors de manifestations dans nos différentes communes :

- Participation à la marche gourmande de Sessenheim le 14 avril : étape « fromage »
- Participation à l'École des Champions le 14 mai à la salle de l'ESCAL à Dalhunden.
- Animation aux soirées mexicaines du 13 juin et du 8 août à l'Espace Vauban de Rountzenheim-Auenheim. Ce furent de beaux succès.
- Participation à la banque alimentaire les 22-23 novembre au Aldi à Sessenheim.
- Participation d'une délégation aux différentes réunions organisées par l'Union Départementale 67 : Congrès du secteur Nord, congrès départemental et grand conseil.

• Le comité remercie tous nos donneurs qui viennent de près ou de loin pour faire le geste qui sauve ; ils ont compris l'importance de cet acte gratuit et volontaire, car plus que jamais le sang est rare, indispensable et précieux.

Donner son sang est un acte de solidarité, rejoignez le mouvement et sauvez des vies, les malades vous sont reconnaissants.

Bénévolat-Anonymat-Volontariat-Non-Profit, les valeurs qui demeureront toujours les nôtres

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025

Marie-Madeleine (Marlène) BOHN,
présidente > 06 86 73 52 84 > marlene.bohn@free.fr

Inscrit au registre des Associations du Tribunal de céans de Haguenau, sur le volume : 13 Folio n°555, l'association dénommée: Association pour le Don de Sang Bénévole du Ried Nord, ayant son siège Maison Communale 3, place de la Mairie à 67770 SESSENHEIM.



Collecte à Dalhunden

6 BONNES RAISONS DE DONNER SON SANG RÉGULIÈREMENT

“ Il n'existe **AUCUN PRODUIT DE SUBSTITUTION** au sang humain ”

1 DON peut sauver jusqu'à **3 VIES**

10 000 DONS SONT NÉCESSAIRES CHAQUE JOUR EN FRANCE

10 MINUTES en moyenne pour prélever le sang

4% DE LA POPULATION en âge de donner effectue un don de sang chaque année **c'est trop peu!**

114 PATIENTS reçoivent des produits sanguins chaque heure

“ UN PETIT GESTE QUI FAIT BEAUCOUP, UN GESTE SIMPLE, UN GESTE CITOYEN, UN GESTE QUI REND HEUREUX ... ”

LIGUE CONTRE LE CANCER

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que l'association L'ESCAL GYM de Dalhunden a remis le 2 juillet dernier, à l'occasion de son Assemblée Générale, la somme très importante de 1.500 euros au Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer.

L'association affichant un excédent pour l'année 2023 a fait le choix de soutenir la lutte contre le cancer dans le département. Sa Présidente, Charlotte PIHEN a remis le chèque à Madame Eliane RICHARD, vice-présidente du Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer qui en a profité pour rappeler les missions de La Ligue contre le cancer.

La Ligue contre le cancer agit avant, pendant et après la maladie :

1^{er} financeur indépendant de la recherche contre le cancer en France, la Ligue contre le cancer agit depuis plus de 100 ans au plus près des personnes malades et de leurs proches : soutien psychologique, financier et juridique, actions de prévention et de sensibilisation, soins de support... Porte-parole des personnes malades et de la société dans son ensemble, la Ligue se mobilise pour faire évoluer la prise en compte des enjeux de santé publique liés aux cancers : tabac, alcool, accès aux médicaments... La Ligue contre le cancer repose principalement sur la générosité du public et l'engagement des ligueurs. Grâce aux dons qu'elle collecte tout au long de l'année dans le département, elle a la possibilité de poursuivre ses actions sociales.



Faire un don



Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer :

22 avenue de la Paix Simone Veil
67000 STRASBOURG

☎ 03 88 24 17 60

✉ cd67@ligue-cancer.net

ligue-cancer.net/67-bashrin



CHORALE LES ROUSSEROLLES



LA CHORALE FÊTE SES 60 ANS : UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA MUSIQUE ET DU PARTAGE

Cette année marque un tournant pour notre chorale, qui célèbre ses 60 ans d'existence ! Depuis six décennies, nous avons la joie de partager notre passion pour la musique et de faire vibrer les habitants de Dalhunden et des villages aux alentours grâce à notre répertoire varié, principalement axé sur la variété française. Nos interprétations des grands classiques de la chanson française nous permettent de toucher toutes les générations et de créer des moments d'émotion et de convivialité.

Nous tenons à remercier chaleureusement chaque choriste pour son engagement et son sérieux. Grâce à leur rigueur et leur travail tout au long de l'année, nous avons atteint le niveau que nous avons aujourd'hui. Un grand merci également à notre chef de chœur, Michel, dont le dévouement et le talent inspirent chacun de nos membres et contribuent à faire rayonner

notre chorale.

Au nom de tous les choristes et en mon nom, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une année 2025 pleine de musique, de bonheur et de santé !

Bien musicalement,

Sébastien Liess, Président de la chorale des Rousserolles



Suivez-nous
sur YouTube



Suivez-nous
sur facebook

Contact :

☎ 06 07 79 63 74 – Sébastien Liess

✉ chorale-lesrousserolles@orange.fr

PÉTANQUE CLUB DALHUNDEN

Heureux de retrouver les lecteurs du journal communal qui nous permet de vous exposer notre discipline et notre site internet « pétanque club Dalhunden » pour plus d'informations.

Notre association a trouvé une bonne vitesse de croisière en entamant les différents championnats de club avec sérieux. Deux équipes évoluent chez les vétérans et trois équipes chez les séniors. Une équipe est constituée de six à huit joueurs.

Une équipe séniors est en deuxième division et deux équipes sont en division trois.

Chez les vétérans une équipe monte en deuxième division. Bravo à eux.

L'équipe en division 1 a terminé première de son groupe et a malheureusement échoué dans les barrages. Gardons espoir, 2025 se présente sous de meilleurs auspices.

Le clin d'œil du plan sportif terminé, nous passons aux informations générales : notre dynamisme a un bon écho dans les lieux voisins, nous permettant de renforcer le nombre de nos licenciés, actuellement 57 joueurs. Le moment fort de notre saison est l'organisation de notre concours vétérans qui se déroulera le 22 mai 2025 avec une participation minimum de 300 joueurs.

Notre Assemblée générale a lieu le 10 novembre à 10 h au club et l'assemblée générale du comité du Bas-Rhin le 16 novembre à Strasbourg.

En 2025, nous envisageons de faire quelques travaux au club. Il s'agit du ravalement extérieur et du rajeunissement des sanitaires. Sachant que la construction du club date de 1994...

Le Président et son comité vous souhaitent nos meilleurs vœux pour l'année 2025, qu'elle vous apporte joie et bonheur.

LE COMITÉ	Fonction
Jacky MATTER	Président
Elisabeth MATTER	Secrétaire
Yvan GABEL	Trésorier
Yves BAILLON Raymond HIMMEL Jeannot BARTHOLMÉ Rémy DEIBER Bernard HUCK Ludovic ZWINGER	Assesseurs



Vers notre site
internet

Depuis 2006, l'association ESCAL GYM s'est développée et a vu ses cours et son planning évoluer. Pour la saison 2024-2025, nos fidèles licenciés nous font à nouveau confiance, et ils sont cette année plus de 220 à venir bouger, avec nos 2 animatrices Patricia et Michèle.

Nos 4 cours de pilates, et nos 2 cours de sport santé, connaissent un très grand succès. En effet ces cours étaient complets dès la fin du mois de septembre. De tout âge, ces sportifs s'adonnent à un moment de bien-être et entretiennent leur souplesse et leur tonicité.

Les cours de zumba, hiit, et renforcement musculaire attirent également beaucoup de monde. La salle Escal se remplit chaque lundi soir et mercredi soir : des licenciés réguliers et motivés, qui viennent transpirer et se maintenir en forme.

Plus de 20 enfants, entre 6 et 11 ans, répartis entre 2 groupes, viennent également chaque lundi après-midi : avec un programme d'entraînement ludique et adapté. Patricia leur propose des chorégraphies, des circuits d'exercices, des jeux, du stretching et de la relaxation

La gymnastique volontaire, c'est le sport pour tous : Le plaisir, le progrès et le mouvement, pour que chacun puisse se maintenir au meilleur de sa forme physique à tous les âges de la vie.



Contact :

Association de Gymnastique pour adulte et enfant
Salle Escal
escalgym@free.fr



Patricia, Michèle les animatrices, et le comité de l'association Escal Gym vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2025.



ASSOCIATIONS

Après six années passées à la tête de l'Union Sportive de Dalhunden, j'aimerais profiter une dernière fois de l'opportunité qui m'est offerte pour remercier tous ceux qui m'ont soutenu au cours de cette période. À vous, dirigeants, entraîneurs, joueurs, sponsors, partenaires et supporters, merci pour votre soutien précieux. Merci également à vous habitants de Dalhunden pour votre générosité lors de notre passage pour les cartes de membres.

Grâce à l'engagement de plusieurs sponsors, nous avons pu doter les joueurs et le Comité d'un équipement complet aux couleurs de l'USD. Cet investissement a permis de redonner au club ses couleurs distinctives et de renforcer le sentiment d'appartenance, un élément essentiel pour motiver nos joueurs. Nous avons également mis en place la location de panneaux publicitaires autour du terrain, poursuivant ainsi nos efforts pour améliorer le club et sa visibilité.

Les résultats sportifs restent encore insuffisants, pour des raisons que l'on connaît bien : une catégorie de compétition peu valorisante et dont il est difficile de sortir, des groupes de rencontres exigeants avec de nombreux déplacements, ainsi que des difficultés de recrutement. Cependant, l'équipe demeure soudée et travaille sans relâche pour trouver des solutions et sortir de cette impasse.

Pour la saison 2024-2025, l'USD a la chance de retrouver un groupe de proximité, une opportunité que nous espérons depuis longtemps, et que nous allons j'espère saisir bien saisir. Plusieurs derbys sont au programme, et nous comptons sur la présence et l'enthousiasme de nombreux supporters pour encourager nos équipes.

Je vous souhaite à tous une bonne année 2025, et laisse le mot de la fin à Alain HISTEL en lui souhaitant une belle saison 2025.

Guyène TIMMEL

suivez >
l'U.S. DALHUNDEN
sur facebook



L'année 2024 touche à sa fin, mais avant de faire la rétrospective de la première moitié de la saison, je tiens à vous présenter au nom de l'Union Sportive de Dalhunden mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Cette saison a débuté avec son lot de défis pour notre équipe fanion. Les résultats attendus ne sont pas encore au rendez-vous, mais les joueurs et l'entraîneur restent motivés pour poursuivre leurs efforts. En revanche, l'équipe deux a fait un beau début de saison et je suis confiant qu'elle peut terminer la saison sur le podium.

Mais aussi avec un nouveau Président il y a eu du changement dans l'équipe dirigeante. Au sein du Comité chacun a de nouvelles responsabilités, ce qui s'était perdu les années précédentes.

L'année 2025 s'annonce prometteuse avec de nombreux projets sportifs et extra sportifs tout au long de la saison, et je suis impatient de partager ces moments avec vous.

Je terminerai en remerciant la commune pour le soutien tout au long de l'année et de sa présence lors de nos différentes manifestations. Merci également aux travailleurs de l'ombre pour l'entretien et le traçage du terrain. Merci aussi à nos compagnes présentes lors de la journée travail et surtout à nos sponsors et à nos fidèles supporters

Ensemble continuons à cultiver l'esprit sportif et la convivialité qui font la force de notre club.

Alain HISTEL

Contact USD:

Alain HISTEL
Président de l'USD
06 20 71 87 32
histelalain@gmail.com



L'équipe USD 2



L'équipe USD 1



RÉTROSPECTIVE SAISON 2023-24

Pour cette deuxième saison du groupement Jeunesse Uffried Nord Est, l'ambition principale est de confirmer la première belle saison, et de parfaire l'entente entre les clubs.

Plusieurs projets ont pu ainsi voir le jour.

Le groupement a su lancer ses stages sous l'impulsion d'Henry Beillard, afin de donner la possibilité aux enfants de nos clubs, d'avoir une activité pendant les vacances scolaires, sur 4 temps d'une semaine, répartie sur les vacances d'été, celles de la Toussaint, les vacances de Carnaval avec un spécial Futsal, ainsi que sur les vacances de Pâques.

Un challenge arbitre a été proposé aux joueurs de U13 à U18. Ce challenge a pour but de faire essayer l'arbitrage des plus petits à nos joueurs, en les accompagnant dans cette démarche. Environ 12 jeunes ont participé pour la première saison et ont été récompensés.

Par le biais de cette action, JEUNE a été récompensé à la « Bourse aux projets » de la ligue Grand-Est de Football, dans la catégorie « arbitrage » en finissant lauréat d'Argent.

La première équipe féminine a été créée à partir de janvier 2024, et le groupement a lancé une journée porte ouverte pour cette occasion. Cette journée fut une franche réussite, avec pas moins de 25 jeunes filles, déjà joueuses en club ou simplement curieuses de venir découvrir le football entre filles.

Le groupement JEUNE dispose désormais d'une section féminine, composée d'une équipe U7 et d'une équipe U9, avec une quinzaine jouant exclusivement dans les rencontres féminines.

Côté compétition, l'année a été prolifique pour les U18-D2, puisqu'ils ont fini en tête de leur groupe et ont été sacrés champions avant même la dernière journée. S'en sont suivis les poules de classement, un titre de champion du Bas-Rhin, pour finir Vice-Champion d'Alsace. L'occasion de faire un beau déplacement avec une délégation de supporters, Bravo à eux !

Pour les U15-D2, l'objectif maintien a été rempli, certes avec un peu de difficultés, mais c'est aussi dans l'adversité que l'on forge un caractère de gagnant.

Pour nos U13-D2, une équipe composée principalement de 1^{ère} année, le maintien n'a malheureusement pas pu être acquis, mais le groupe est resté solidaire toute la saison.

Nos différentes équipes réserves ont pu évoluer toute l'année, malgré des effectifs parfois restreints.

Concernant le football animation, 3 équipes de U11, 6 équipes de U9 et 5 équipes de U7 ont participé aux différentes rencontres et plateaux, dans le souci de parfaire leur pratique du football, et dans la vie en groupe.

A noter la participation de 2 équipes U9-2015, à un tournoi international à Stuttgart en Allemagne, où elles ont fait bien plus que bonne figure !!!

Merci à tous les bénévoles, tous les éducateurs, les dirigeants, les clubs pour leur accueil.

Contact Groupement Jeune :

- 📞 Stéphane Flecher 07 82 67 74 93
- 📞 Laetitia Krieg 06 77 56 08 12
- ✉️ jeunesseuffriednordest@alsace.lgef.fr

Suivez
l'actualité du
Groupement JEUNE



les jeunes



LA VIE DE NOTRE PAROISSE

Dalhunden est une petite communauté qui telle une famille vit avec son lot de joies et de peine.

Depuis l'année dernière, la liste des personnes qui nous ont quittés est encore bien trop longue :

M. Gilbert KLEIN, MME Rosa HANNS, M. BRUDY Richard, MME BALL Mathilde, M. Charles WICKERSHEIM et M. Werner MARX. Nous partageons la douleur des familles et nous les accompagnerons toujours dans nos pensées. Nous nous associons à nos défunts et amis protestants.

Aussi nous exprimons notre sincère gratitude aux bénévoles disponibles pour les enterrements, les mariages, les baptêmes et les messes tout au long de l'année.

Ce n'est pas facile de donner de son temps et pire encore c'est souvent ingrat, nous sommes profondément touchés. Grâce à la volonté de quelques bras, la paroisse conserve jusqu'à présent une identité forte. Pour le tour d'horizon de 2024, il n'y a pas eu de petite communion en 2024, 4 mariages depuis août 2023, une dizaine de baptêmes et 6 enterrements. Nous n'avions pas eu de réalisation ni de réfection à entreprendre dans notre église.

Nous nous répétons en réitérant nos demandes de renfort et cela dans tous les domaines mais cet appel est essentiel car chaque aide est importante : lecteur, sacristain, servant, nettoyage et entretien, choriste loin l'idée de ne pas paraître rabat-joie.

UNE ÉGLISE DEBOUT : NE LA LAISSONS PAS TOMBER !

Être ensemble et réussir à faire vivre nos valeurs est un défi à l'actualité de la planète qui hélas ne tourne plus toujours bien rond, avec ses multiples conflits notamment en Ukraine, au proche Orient, l'inflation et les difficultés quotidiennes pour les familles, la crise sociale dans notre pays.

Jean d'Ormesson disait : « ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance ». Alors dans ce paysage bien gris, notre église nous donne l'opportunité et nous propose de nous poser un peu loin de toutes les trépidations pour réfléchir au sens des valeurs : celles des réseaux sociaux, des influenceurs, de la surconsommation, ou bien ces valeurs simples et vraies, celles de nos anciens que nous avons hélas parfois un peu trop oubliées ?

Mais, car il y a un mais, nous devons nous améliorer dans le domaine de la communication et la transmission des informations. Ce sont des progrès à réaliser pour que chaque paroisse puisse répondre aux multiples sollicitations de façon harmonieuse de notre communauté de paroisse. Nous faisons le maximum mais nous nous retrouvons souvent soucieux, inquiets et avec un sentiment de perplexité.

Pour conclure, tout dépend de nous tous, car c'est nous tous qui décidons d'être ou non des Bâisseurs et de rester debout.

LA FÊTE PATRONALE



Nous remercions les enfants fortement créatifs qui ont répondu présents ce jour avec leur interprétation d' « il faudra leur dire » qu'ils ont chanté à l'occasion de leur première communion en 2023.

Nous nous réjouissons à l'idée de rencontrer les prochains communiants/ premier pardon pour faire un bout de chemin ensemble.

Un grand merci à vous les paroissiens et ceux qui dans la discrétion sont présents au gré des besoins pour la commune et pour l'église.

C est pourquoi notre petite assemblée est primordiale pour la pérennité de cette église au cœur de notre beau village et nous adressons un merci particulier à la municipalité qui nous soutient tout au long de l'année.

LA QUÊTE DU CHAUFFAGE

Nous tenons à remercier nos donateurs. Cette année nous avons collecté 3000 euros qui aideront à financer les frais de chauffage de l'Église.

Merci pour votre accueil.

QUELQUES DATE POUR 2025

Pas de 1^{ère} communion à Dalhunden en 2025

15/03 Solidarité messe au Gabion à 18h30 suivie du bol de riz.

Profession de Foi 27/04 à 10h30 à Sessenheim.

Dimanche 04/05 à 15h pour toute la communauté à Drusenheim : Onction des malades.

Confirmation pas encore de date.

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025 Au nom du conseil de gestion de Dalhunden.

« Heureux ceux qui font œuvre de paix
ils seront appelés enfants de Dieu » Matthieu 5, 9

Chers habitants de Dalhunden,
au moment où j'écris ces lignes pour vous, je vois comment les familles, les villes et villages, le monde associatif, les paroisses et les Eglises, démarrent lentement mais sûrement les préparatifs pour le temps de l'Avent et le temps de Noël. En ces temps incertains que nous vivons, peut-être sommes-nous encore plus heureux que d'habitude de voir venir cette période de lumière, de rencontre conviviale et de fête.

Cette année les vœux que nous vous présentons sont d'abord des vœux de paix.

Le monde est rempli de bruits de guerre, des intempéries hors du commun sèment la désolation, beaucoup d'entre-nous ont les nerfs à fleur de peau. Et pourtant, nous aspirons tous à la même chose : pouvoir vivre notre vie paisiblement, avec le nécessaire pour vivre, avec les personnes qui comptent pour nous,

en regardant l'avenir avec calme et confiance.

C'est pourquoi dans cette page nous vous présentons, cette année, les activités enfance et jeunesse que nous proposons. Pour nos enfants et petits enfants, nous sommes appelés à cultiver l'espérance, à proposer des activités qui donnent un sens, et à semer la joie, avec un regard ouvert vers demain. Chacun peut y contribuer.

Si nous faisons cause commune, parce que la paix se construit toujours ensemble, des choses étonnantes deviendront possible.

Nous vous souhaitons un beau Noël 2024 et une année 2025 bénie.

Au nom du Conseil presbytéral, et de l'équipe des permanents du secteur,

Pasteur Pierre Kopp



**CHARLOTTE
SONNENDRÜCKER**

Charlotte Sonnendrucker, originaire d'Alsace, a grandi dans une famille engagée dans la vie de l'Église. Ouverte et curieuse, elle présente un parcours jalonné d'expériences variées, depuis les activités jeunesse dans sa paroisse mennonite d'origine, jusqu'à l'aumônerie de prison, en passant par du volontariat international au Cambodge, des suffragances, et la découverte de différentes Églises. Son cheminement l'a conduite vers un engagement dans l'UEPAL. Elle a étudié à la Faculté de théologie de Strasbourg, avec un semestre à l'IOTAM (Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa à Rabat) et une année Erasmus en Allemagne.

Après le vicariat à Gundershoffen, elle a poursuivi son ministère dans le secteur Roppenheim – Rountzenheim – Sessenheim. Elle habite à Bischwiller avec Hugo, son mari, et leurs deux petites filles.

Charlotte Sonnendrucker est arrivée au bout de sa formation pastorale et a été ordonnée le 20 octobre 2024 à Hoerd. Elle a été installée comme pasteure du secteur Maillon-Rhin-Moder comportant les paroisses de Sessenheim-Dalhunden-Statmmatten, Rountzenheim-Auenheim-Soufflenheim et Roppenheim-Kauffenheim-Forstfeld le 17 novembre 2024. Pour l'heure, elle attend un heureux évènement qui la fera se retirer un temps de nos paroisses, après quoi elle prévoit de revenir.



CORDIALE INVITATION À NOS ACTIVITÉS POUR ENFANTS, JEUNES... ET PARENTS !

Ces activités sont organisées dans le cadre de notre secteur paroissial, depuis Dalhunden jusqu'à Roppenheim.

Contact : Mme Carmen Eschenbrenner
carmen.eschenbrenner@uepal.fr
07 85 37 99 35

le 11 janvier – église de Dalhunden

le 22 mars – église de Rountzenheim

le 24 mai – église de Kauffenheim

à 15h pour les grands (7-11 ans)

à 16h30 pour les petits (0-6 ans)

Une histoire, des prières, des jeux, un goûter et d'autres surprises !

Un « Groupe de jeunes » invite à une rencontre tous les mois, le vendredi soir à 20h : temps de prière et détente – renseignements auprès de Mme Eschenbrenner.

Une première "soirée parents" le 29 janvier à 20h au foyer protestant de Sessenheim.

L'idée : des échanges et discussions entre parents, sur le thème "comment prendre soin de soi pour prendre soin des autres". L'occasion de partager autour de notre vécu de parents, de s'échanger des outils pratiques, le tout dans une ambiance conviviale.

Animé par Anna Antony, coach parentale et paroissienne, et Carmen Eschenbrenner, animatrice communautaire. Ouvert à tous, d'autres dates suivront.

ESCALADE

Les classes de CP-CE2 et CE1 se sont rendues à la salle Bloc Session d'Haguenau pour y effectuer un stage d'escalade d'une semaine afin de découvrir ce sport nouvellement présent aux JO de Paris. Il a fallu apprivoiser sa peur pour certains, trouver les meilleures prises pour d'autres. Peu importe leur niveau de départ, tous les élèves ont pris du plaisir à pratiquer cette activité et ont progressé au fur et à mesure des 4 jours.



Le mardi 13 février, les enfants de l'école ont fêté Carnaval. Ils se sont déguisés et ont pu défiler dans le village avant d'élire le plus beau déguisement dans chaque classe. Des beignets ont constitué le goûter que les enfants ont pris dans la cour au rythme de musiques, de confettis et de serpentins.

CARNAVAL



DANSE AFRICAINE

La classe de maternelle a suivi un cycle de 6 séances de danse africaine avec Claudine de la compagnie Dounya. Les rythmes entraînants et le dynamisme de l'intervenante ont donné le sourire à tous les enfants. Lors de la dernière séance, un musicien est venu pour les accompagner en live et les autres classes de l'école ont pu participer, la séance se déroulant dans la cour.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai 1945, c'est le jour de l'Armistice. Ce qui signifie la fin de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui c'est devenu un jour férié pour qu'on commémore cet événement.

Nous avons chanté la Marseillaise et lu un poème lors de la cérémonie de commémoration. Ensuite nous sommes allés prendre le verre de l'amitié offert par la Mairie à l'Escal.

Timéo Mattern



L'ÉCOLE DES CHAMPIONS

Le 14 mai 2024 la classe de CM1 CM2 a participé à un événement nommé « l'école des champions ». Cet événement a eu lieu à l'ESCAL. Nous avons affronté des équipes de Dalhunden Sessenheim et Stattmatten autour d'ateliers. Il fallait faire preuve de différentes compétences et notamment de savoir-être.

Au courant de la journée on a découvert plein d'ateliers. Il y avait différents ateliers sportifs, un atelier sur Internet, un atelier sur le tri des déchets, un atelier sur les oiseaux, un atelier sur la gestion du budget et un autre tenu par les pompiers. Nous avons aussi découvert un nouveau sport : le billard hollandais.

À la fin de la journée, il y a eu une remise de prix. Dans notre classe on a eu quatre champions : Enzo Charline Paco et Léna. C'était une super journée. On remercie la Crédit Mutuel et la commune de Dalhunden pour toute l'organisation.

Gabriel Becker



VOYAGE FESTIF AUTOUR DU MONDE

L'ensemble des élèves de l'école a préparé un grand spectacle le vendredi 28 juin pour clôturer le projet annuel du tour du monde. En suivant Charlie, un enfant envolé avec son ballon, ils ont fait voyager les spectateurs de pays en pays avec des chants et des danses costumés, agrémentés de saynètes aux décors dépayés. Une réussite pour tous les élèves très investis dans cette représentation. La soirée s'est terminée autour d'un repas proposé par l'association de parents d'élèves.





LA SEMAINE DE VOILE

Du 27 au 31 mai 2024 la classe de CM1 CM2 de l'école Laurent Mockers s'est rendue à Lauterbourg pour participer à une semaine de voile.

Le premier jour, nous avons rencontré le moniteur, il nous a fait visiter les lieux et nous avons commencé l'initiation. D'abord il nous a expliqué tout le vocabulaire avec un bateau sur roulettes. Puis on est allé sur l'eau et on a pagayé. L'après-midi on a commencé à utiliser les voiles. Nos petits bateaux s'appelaient des optimists, nous les utilisons à 2. Un devant qui tenait la voile en fonction du vent et un derrière qui tenait le gouvernail et donc qui dirigeait.

Malheureusement, pour la suite de la semaine le moniteur de voile ne pouvait pas être présent ; Nous sommes tout de même retournés à la base nautique et nous y avons réalisé différentes activités : découverte du fonctionnement de la gravière, découverte de la faune et de la flore, histoire de la navigation, construction et course de petits voiliers, beach-volley et ... Jeux de sable !

En conclusion, cette semaine était trop bien, j'ai adoré !

Louane Bour



ZOO DE KARLSRUHE

Mardi 18 juin, la classe de maternelle s'est rendue au zoo de Karlsruhe. Au cours de cette journée fort agréable, les élèves ont pu découvrir des animaux venus du monde entier : éléphants, girafes, singes, ours polaire, reptiles, kangourous, pingouins, zèbres, panda roux, perroquets...



LES POMPIERS À L'ÉCOLE



Le vendredi 5 juillet, les pompiers sont intervenus à l'école pour simuler le sauvetage de 2 élèves coincés dans la fumée d'un incendie fictif. L'occasion de finir l'année scolaire sous les gouttes de la lance à incendie et d'observer le matériel dans les camions.



JEUX OLYMPIQUES

Toute l'école s'est réunie pour participer aux grands Jeux Olympiques de Dalhunden.

En amont, les enfants, répartis en équipes allant de la Petite Section au CM2, ont préparé leurs maillots et leurs drapeaux.

Le 14 juin, 12 équipes se sont affrontées : la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Chine, le Japon, le Palaos, l'Indonésie, le Tonga, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, la Colombie et le Pérou.

Après un défilé en musique pour accompagner la flamme au stade, les enfants ont pu se mesurer sur 11 épreuves : saut en longueur, saut en hauteur, course de haies, course de relais, lancer dans un cerceau, lancer loin, tirs dans un panier de basket, jeu des déménageurs, parcours d'équilibre, parcours avec pieds attachés, tir à la corde.

Malgré une météo maussade, les enfants ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont brillé par leurs manifestations d'entraide et d'encouragements. La journée s'est clôturée par la remise des prix. Les 3 équipes qui sont montées sur le podium ont gagné une coupe par élève (1er: Palaos, 2ème: Pays-Bas, 3ème: Italie). Tous les participants se sont vus remettre un diplôme, une médaille en carton préparée par la classe de CP-CE2, un crayon et une entrée à la piscine de Drusenheim offerts par l'Association pour les Enfants de Dalhunden.



SORTIE AU FLECKENSTEIN

Le jeudi 4 juillet les élèves du Cp au ce2 sont allés faire le parcours des défis au château de Fleckenstein. Durant 3 heures, ils ont essayé de répondre aux questions des différentes étapes dans la forêt et l'enceinte du château ; avant de finir la journée à l'aire de jeux du Gimbelhof.



**LA BRONCHIOLITE,
JE L'ÉVITE**

6 gestes simples pour éviter de la transmettre aux enfants :



Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique, avant et après chaque change, tétée, repas ou câlin.



Éviter si possible d'emmener son enfant dans les endroits publics confinés (transports, commerces...).



Laver régulièrement ses jouets et ses peluches.



Ne pas partager ses biberons, sucettes ou couverts non lavés.



Ouvrir la fenêtre de la pièce où il dort, 10 minutes par jour.



Ne pas fumer à côté des bébés et des enfants.

**En cas de symptômes,
j'appelle d'abord mon médecin.
S'il n'est pas disponible,
je fais le 15
avant d'aller aux urgences.**

LE POTAGER

L'année dernière nos deux délégués Thomas et Nolan ont eu l'idée de faire un nouveau potager.

L'ouvrier communal nous a alors défriché quatre emplacements. Nous les avons enrichis avec du compost. Le compost a été fabriqué à l'école grâce aux déchets que les enfants ont apporté. Quand la terre fut bien reposée, nous avons planté des fraisiers et un plant de menthe. Quand les fraises ont été à maturité, nous les avons mangées pendant les récréations. Après les fraisiers, ce fût au tour des radis d'être semés, puis mangés lors des pique-niques.

Peu avant les vacances d'été, notre classe a planté des tomates et, dans l'un des carrés, celles-ci se sont développées grâce à la pluie et au compost : pas besoin de semis !

Ensuite nous avons ensemencé des haricots qui n'ont rien donné à ce jour. Enfin, certains élèves ont semé des carottes que nous avons récolté en septembre. Nous les avons cuisinées pour la semaine du goût.

Le projet du potager a été fantastique, car il nous a permis de passer du bon temps tout en apprenant. Nous espérons que le jardin restera vivant grâce aux futures classes qui continueront à l'entretenir et à en prendre soin pour se régaler de bons fruits et légumes.

Léanne Straub



LA SEMAINE DU GOÛT

Lors de la semaine du goût du 14 au 20 octobre 2024, les enfants de l'école ont cuisiné des mets en voyageant à travers les traditions des pays du monde. Ils ont présenté leurs recettes lors du traditionnel buffet final le vendredi matin. Également accueillis au sein de l'atelier communal par l'association des arboriculteurs de Drusenheim, les élèves ont pu presser des pommes pour fabriquer du jus et le déguster avec plaisir.



DES NICHAIRES POUR LES OISEAUX

Mr Wagner, passionné par les oiseaux, s'est proposé de faire une sensibilisation pour les élèves de l'école. Il est venu dans toutes les classes faire une présentation des oiseaux visibles à Dalhunden et a expliqué leur nidification. Il a lui-même fabriqué une dizaine de jolis nichoirs. Puis, il a emmené les élèves dans la forêt à l'arrière de l'Escal afin de les accrocher aux arbres.

SAINT NICOLAS À L'ÉCOLE



Après avoir déposé des mannes à l'école le jeudi 7 décembre, le Saint Nicolas est revenu à Dalhunden le vendredi 8 avec son âne pour célébrer les fêtes de Noël autour d'une balade chantée dans le village. Au cours de celle-ci, les enfants ont présenté des comptines traditionnelles avant de partager un moment convivial dans la cour de l'école avec le patron des écoliers, qui les a récompensés avec du chocolat et des clémentines.

SORTIE DE FIN D'ANNÉE À LEMBACH

Pour la sortie de fin d'année, nous avons visité le four à chaux et le château de Fleckenstein.

Le matin nous avons découvert le four à chaux, c'est un ouvrage militaire fortifié de la ligne Maginot. Il y a deux entrées : l'entrée des munitions et l'entrée des hommes. Il pouvait accueillir et protéger une garnison de 580 soldats contre les attaques allemandes. Il y a 5 kilomètres de galeries qui s'enfoncent 30 mètres sous terre. Les hommes y restaient 30 jours sans en sortir. On y trouve tout le nécessaire : cuisine, dortoirs, douches, hôpital et même un cabinet dentaire.

L'après-midi nous avons visité le château du Fleckenstein, il a abrité la famille de Fleckenstein pendant 6 siècles avant d'être détruit par les troupes de Louis XIV. On y trouve de nombreuses traces du passé.

Ces visites m'ont appris plein de choses !

Eloïse Maier



SPECTACLES



Trois compagnies se sont déplacées à l'école pour présenter des spectacles aux enfants. En décembre, la compagnie Léz'Arts Vivants a enchanté les enfants avec un spectacle intitulé « Au Pays de Noël », en février Planète Mômes les a fait voyager avec « Kim et Nina » qui traitait du tour du monde, et en mars ils ont découvert l'Afrique avec Issouf de la compagnie Dounya qui a chanté et présenté des instruments et coutumes africaines lors de son spectacle « Nanga So ».

ÉCOLE PRIMAIRE L. MOCKERS DE DALHUNDEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 15 MARS 2024

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

Personnes membres :

Le corps enseignant

Mme Trompeter Mme Reinhart
Mme Noth (atsem)

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire) M. Straub

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes Mme Ehrhart
Mme Kuhn Mme Koenig
Mr. Bremaud Mme Helmrich
Mme Hartheiser Mme. Martz

Personnes excusées : Mme Martin, Mme Secula, Mme Ambos.

2- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2024

La mairie a communiqué 11 enfants susceptibles de s'inscrire en petite section à la rentrée prochaine.

Une dérogation vers l'extérieur a été signée pour des raisons de mode de garde. Deux nouveaux enfants d'autres communes seront scolarisés à Dalhunden (un moyen et un petit).

Deux élèves ont prévu de quitter l'école l'an prochain. Les chiffres des effectifs sont susceptibles d'évoluer encore d'ici la fin de l'année scolaire.

L'effectif prévisionnel est de 94 enfants pour la rentrée 2024 (contre 96 actuellement). Nous ne serons pas concernés par une fermeture de classe.

Nous aurons plus de visibilité après les inscriptions des futurs petits qui auront lieu le vendredi 12 avril à 16h30.

La répartition sera faite une fois tous ces éléments réunis.

3- VIE SCOLAIRE

A. Événements passés

- Compost : le projet se poursuit. Pendant les vacances de février, le terreau obtenu a été répandu dans le futur jardin. L'ouvrier municipal a préparé un espace afin de pouvoir bientôt planter des végétaux. Les élèves de CM1-CM2 sont volontaires pour ce projet. Merci à Nicolas et à la commune pour leur soutien.

- Participation au marché de Noël. Les élèves ont dessiné des portraits pour la fabrication de tabliers. Ils ont aussi confectionné comme chaque année des bredeles. Nous remercions Pascal Heller pour sa collaboration.

- Marche aux lampions/fête de Noël : la marche fut agréable, agrémentée de chants tout du long. Le Saint Nicolas et son âne nous ont fait la surprise de sa visite. Nous avions envisagé initialement de faire les chants à l'ESCAL mais nous avons appris que la salle ne serait pas disponible finalement.

- Différents spectacles : Broutille à la MAC, Noël (les lézards vivants) en décembre et Nina et Kim (planète Mômes) le 22 février, sur l'Afrique jeudi 14 mars.

- Semaine d'escalade pour les classes de CP-CE2 et CE1 à la salle Bloc Session d'Haguenau. Nous avons été très bien accueillis et l'activité a beaucoup plu aux élèves.

- Carnaval : les élèves se sont déguisés pour faire une cavalcade dans le village, qui s'est poursuivie avec un goûter collectif en musique. Nous remercions les parents volontaires qui nous ont rapporté des beignets. Le restaurant au Tigre avait proposé d'offrir un beignet à chaque enfant, mais la proposition est arrivée un peu tardivement, nous avons retenu l'idée pour l'an prochain.

- Intervention de Mr Wagner pour l'installation des nichoirs en forêt le 15 février dans la continuité de sa présentation en classe.

- Cycle piscine pour les CM1/CM2 à Drusenheim : tous les vendredis matins de janvier à avril

B. Événements à venir

- intervention d'un éducateur sportif pour 5 séances de rugby durant la période 4 pour les élèves de CP/CE1 à hauteur de 25€ par séance, pris en charge par la coopérative scolaire. Les séances auront lieu au stade de Dalhunden.

- Remise en état du jardin et plantations

- Photographie scolaire le vendredi 19 avril au matin

- projet danse africaine pour la maternelle sur 6 séances en avril/mai

- 14 mai : concours de l'école des champions organisé par le Crédit Mutuel. Il concerne la classe de CM1-CM2, qui durant une journée complète participera à des épreuves par équipes en affrontant les écoles de Sessenheim et Stattmatten. Les vainqueurs seront sélectionnés pour une épreuve régionale afin de défendre la commune.

- Cycle natation pour les classes de CP-CE2 et CE1 : les vendredis matins à partir du 17 mai et jusqu'à la fin de l'année.

- Participation au concours de dessin du crédit Mutuel pour les élèves du CP au CM2.

- Projet de classe à voile pour la classe de CM1-CM2 : du 27 au 31 mai au plan d'eau de Lauterbourg

- Intervention de la PMI le 16 mai pour les élèves de moyenne section. Une visite médicale pour les grands est aussi prévue mais nous n'avons pas encore la date.

- vendredi 21 juin : Visite du collège de Drusenheim pour les élèves de CM1 et CM2, le trajet se fera à vélo au départ de l'école de Dalhunden et le repas sera pris à la cantine du collège.

- Olympiades : pour toute l'école le vendredi 14 juin au matin au stade. Nous voulons porter les valeurs de l'olympisme en cette année de JO Paris 2024. Nous ferons des équipes mélangeant tous les niveaux de classe, avec 12 épreuves sportives et ludiques, et un système de point par équipe pour établir un classement final. Nous demandons à l'association si elle est d'accord pour prendre en charge le goûter, les boissons ainsi que des récompenses pour tous les élèves. Cette manifestation remplacera les jeux de kermesse habituels. Nous demanderons de l'aide à des parents volontaires.

- Fête de fin d'année : le vendredi 28 juin : l'équipe enseignante prépare un grand spectacle avec les élèves sur le thème du tour du monde. Il aura lieu après la classe. Il n'y aura pas de jeux de kermesse. Une restauration sera proposée par l'association de parents d'élèves.

- Mardi 18 juin : Mme Reinhart fera une sortie de fin d'année avec les maternelles au zoo de Karlsruhe.

- La gendarmerie de Drusenheim a pris contact pour faire passer le permis piéton et internet aux élèves de primaire. Nous attendons leur retour pour une proposition de dates.

4- EVALUATIONS CP

En janvier, les élèves de CP ont passé les évaluations nationales mi-cp.

Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque élève. Dans l'ensemble les résultats sont bons, mais le niveau de lecture de quelques élèves est faible. Il questionne quant à l'implication des parents dans le suivi du travail scolaire et des devoirs à la maison.

Nous avons reçu les retours statistiques des évaluations CP, CE1 et CM1 de début d'année. L'école de Dalhunden réalise de très bons pourcentages : elle est au-dessus des moyennes de circonscription et de l'académie. Cela représente une belle plus-value par rapport à l'IPS.

5- SÉCURITÉ ET PPMS

Un deuxième exercice incendie a eu lieu le 16 février sans que les élèves soient prévenus. L'école a été évacuée rapidement (1 minute) mais nous avons remarqué que le signal ne s'entend pas de l'extérieur. Il est demandé à Mr le Maire si cela pose problème ? Il répond que non, légalement il n'est pas obligatoire d'avoir une alarme extérieure.

6- COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Depuis le début de l'année, la coopérative scolaire a dépensé 5952 € (fournitures scolaires, cotisations bancaires et assurances, spectacles, commande de peintures et matériel d'art visuel, semaine du goût, bricolage de Noël, escalade) et a encaissé 5183€ (cotisation des parents, remboursement des fournitures, don de l'association de parents d'élèves, participation des familles aux sorties), ce qui fait un manque de 769 €. Il reste 1458€ sur le compte.

7- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

La commune a offert un livre et un sac de friandises à tous les élèves de l'école et aux enfants résidents à Dalhunden mais scolarisés dans une autre école. Les enseignantes ont aussi été gâtées, tous nos remerciements.

L'ouvrier municipal s'occupe du compost avec précaution. Il a remis en état le potager de l'école pour que l'on puisse y planter des végétaux au printemps. Merci à lui pour son investissement et sa réactivité à nos demandes.

Demandes :

- demande d'une nouvelle poubelle jaune à couvercle sans clé : problème des élèves qui n'accèdent pas au-dessus de la grande poubelle de tri. Mme Trompeter appellera la RIEOM pour faire la demande.

Travaux à venir :

- les toilettes des garçons seront totalement rénovés durant les vacances d'avril
- les toilettes des filles et adultes seront aussi rénovés durant l'été prochain
- L'isolation extérieure de l'ensemble de l'école est prévue cet été

8- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

Voici les diverses actions de l'association des parents d'élèves :

- l'association a offert les mannèes de la Saint Nicolas (141€)
- vente de fromage et de chocolats (455€)
- tenue du stand au marché de Noël du village pour vendre des tabliers et des bredeles réalisés par les enfants.
- marche aux lampions et restauration : Total des deux manifestations de Noël : 940€
- l'Amicale des sapeurs-pompiers a remis un chèque de 150€ à l'association suite à la crémation de sapins
- l'association a financé entièrement le spectacle de Noël (650€)
- vente de chocolat de Pâques (291€)
- elle offrira un cadeau de Pâques à chaque enfant
Elle organisera une vente de bretzels Boehli en fin d'année.
Nous remercions l'association et les parents pour leur soutien et les dons qui permettent de financer des sorties, du matériel et des spectacles pour les enfants.
Elle subventionne la classe voile des CMI/CM2 à hauteur de 900€.
Nous faisons la demande pour financer des récompenses et un goûter pour les olympiades.

9- QUESTIONS DES PARENTS :

- Pourquoi certains parents n'ont pas été informés de l'absence de Mme Martin le 15 mars ?

Il y a un eu un problème technique avec la boîte mail de l'école, certains parents en ont reçus, d'autres plus tard et certains aucun ... Le premier mail est pourtant parti à 7h12 pour prévenir de l'absence, ainsi qu'un second à 7h45 pour annoncer le non remplacement. En tout cas, tous les enfants présents ont été accueillis et répartis dans les classes.

- Est-il possible de prévenir toute l'école quand il y a un cas de scarlatine ?

La scarlatine est une maladie nécessitant une éviction de l'enfant. Mme Trompeter répond favorablement à la demande. La séance est clôturée à 17h50.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 20 JUIN 2024

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes présentes :

Le corps enseignant

Mme Trompeter

Mme Reinhart

Mme Martin

ATSEM : Mme Noth

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Straub

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes

Mme Ehrhart

Mme Kuhn

Mme Koenig

Mr Bremaud

Mme Helmrich

Mme Hartheiser

Mme Martz

Personnes excusées : Mme Secula, Mme Ambos, Mr. Degoursy (Mr. le Maire).

2- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2024

À la rentrée de septembre 2024, 12 élèves de petite section seront scolarisés. Deux nouvelles familles se sont inscrites, ajoutant un élève en MS, un en CP et un élève en CE2. Aucun redoublement n'a lieu cette année. Trois enfants quittent l'école pour cause de déménagement ou scolarisation dans une autre école.

Voici donc les effectifs prévus pour la rentrée 2024 :

PS : 12 CE1 : 11

MS : 12 CE2 : 22

GS : 11 CM1 : 12

CP : 10 CM2 : 6

Total : 96 élèves

Mme Secula et Mme Ambos ont obtenu un nouveau poste après avoir participé au mouvement. La classe de Mme Secula sera reprise par Mme Wolff qui enseignait à Roeschwoog auparavant. Elle travaillera à temps plein. L'enseignant qui fera la décharge de direction de Mme Trompeter (1 jour) n'est pas encore connu.

Mme JAEGER Perrine termine sa mission de service civique le 5 juillet. Nous avons les droits pour embaucher une nouvelle personne pour l'année 2024/2025. Si vous connaissez quelqu'un qui est intéressé, vous pouvez d'ores et déjà contacter la directrice.

Mme Lazarus, qui intervient pour l'enseignement religieux, garde ses 2h le mardi matin.

À la rentrée les élèves seront répartis de la manière suivante :

- Mme REINHART : Petits - Moyens

(+ les grands les après-midis) : 24 élèves

- Mme WOLFF : Grands - CP

(CP uniquement les après-midis) : 21 élèves

- Mme TROMPETER : CE1-CE2 : 25 élèves

- Mme MARTIN : CE2-CM1-CM2 : 26 élèves

Mme Trompeter fera la demande à Mr. Le Maire pour embaucher Mme Histel Sylviane en tant qu'ATSEM pour la classe de GS-CP, les matins.

Nous communiquerons aux élèves leurs futures classes rapidement. Les livrets scolaires ainsi que les listes de fournitures seront distribués le dernier jour d'école.

3- VIE SCOLAIRE

A. Événements passés

- Intervention d'un éducateur sportif pour 5 séances de rugby durant la période 4 pour les élèves de CP/CE2 et CE1 à hauteur de 25€ par séance, pris en charge par la coopérative scolaire.

- Remise en état du jardin et plantations par la classe de CMI/CM2 de fraisiers, haricots, carottes, tomates, menthe et radis. Le terreau du compost a été réutilisé.

- Les photographies scolaires ont permis un bénéfice de 264€

- Projet danse africaine pour la maternelle sur 6 séances en avril/mai : ce fut enrichissant et les enfants étaient très intéressés et volontaires. L'intervenante était dynamique et nous gardons le contact de l'association pour un projet futur au besoin.

- 4 mai : concours de l'école des champions organisé par le Crédit Mutuel pour la classe de CM1-CM2, avec les écoles de Stattmatten et Sessenheim. Les champions sont : Léna, Paco, Charline et Enzo.

- Cycle natation pour les classes de CP-CE2 et CE1 : les vendredis matins à partir du 17 mai et jusqu'à la fin de l'année.

- Participation au concours de dessin du Crédit Mutuel pour les élèves du CP au CM2 : la remise des récompenses a eu lieu jeudi 20 juin par les responsables de la banque. 4 gagnants ont été retenus par un artiste pour la qualité de leur dessin et participeront à la phase régionale.

- Projet de classe à voile pour la classe de CM1-CM2 : du 27 au 31 mai au plan d'eau de Lauterbourg. Malheureusement, les enfants n'ont pu avoir que un jour de pratique, l'encadrant ayant été malade. Malgré tout, Mme Martin est allée au plan d'eau avec sa classe jeudi et vendredi pour proposer aux enfants des activités autour de l'eau et de la nature.

- Intervention de la PMI le 16 mai pour les élèves de moyenne section. L'infirmière scolaire a aussi vu les grands fin mai. La puéricultrice a pris les élèves de maternelle par petits groupes pour une sensibilisation sur les écrans.

- Olympiades : pour toute l'école le vendredi 14 juin au matin au stade. Nous avons pu réaliser cette manifestation malgré une météo incertaine. Les enfants ont porté avec implication les valeurs de l'olympisme, ils se sont entraînés et ont fait de beaux efforts. C'est une belle réussite collective, merci aux parents bénévoles qui nous ont aidé.

- Mardi 18 juin : Mme Reinhart a emmené ses élèves au zoo de Karlsruhe. Une belle sortie qui a plu et a permis de découvrir des animaux que les enfants n'avaient pas encore vu en vrai.

- Le peloton motorisé de la gendarmerie de Soufflenheim est intervenu lundi pour faire passer le permis vélo aux enfants de CM1-CM2, qui l'ont tous reçu.

B. Événements à venir

- vendredi 21 juin : Visite du collège de Drusenheim pour les élèves de CM1 et CM2. Le trajet se fera à vélo au départ de l'école de Dalhunden et le repas sera pris à la cantine du collège (payé par la commune dans le cadre d'un projet de coopération école-collège)

- Fête de fin d'année : le vendredi 28 juin, l'équipe enseignante prépare un grand spectacle avec les élèves sur le thème du tour du monde. Il commencera à 17h00 dans la cour. Les enfants devront revenir à l'école pour 16h45. Il n'y aura pas de jeux de kermesse. Une restauration sera proposée par l'association de parents d'élèves avec au menu Gyros et frites. Nous aurons besoin de parents bénévoles pour aider à installer des tonnelles en cas de fortes chaleurs. Après le spectacle, un musée sera installé dans les couloirs de l'école, ainsi qu'un stand de tatouages éphémères et des points photos.

- Lundi 1 juillet : sortie de la classe de CM1-CM2 au château de Fleckenstein et au four à Chaux à Lembach.

- Jeudi 4 juillet : sortie des classes de CE1 et CP-CE2 pour faire le chemin des défis au château de Fleckenstein.

- Le vendredi 5 juillet au matin, un exercice en condition réelle sera réalisé avec les pompiers de Drusenheim. Les camions seront déployés dans la cour de l'école, avec un scénario établi. Les enfants pourront ensuite manipuler quelques outils et observer les camions.

4- SÉCURITÉ ET PPMS

Un troisième exercice se fera en présence des pompiers le 5 juillet.

Un exercice PPMS aura lieu le mardi 2 juillet.

5- COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Depuis le début de l'année, la coopérative scolaire a dépensé 6 932 € et a encaissé 7 770€. Il reste encore des dépenses à payer : le cycle de danse africaine, le cycle de rugby dont nous attendons la facture, les sorties de fin d'année et les frais du spectacle.

6- PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire est victime de succès et enregistre 14 enfants en plus par rapport à l'année dernière, ce qui porte les inscriptions à 58 enfants, pour l'instant ; avec une moyenne de 35 enfants le midi et 15 le soir. Mme Weissbecker rappelle que les inscriptions se font au besoin des familles, et que ce n'est absolument pas fixe à l'année. Elle peut chaque jour modifier les repas jusqu'à 10h.

Les enfants ont effectué plusieurs sorties cette année (ping pong, foot ...). Elle va contacter l'association de pêche et faire une initiation zumba pour l'année prochaine.

Elle remercie l'équipe enseignante de lui avoir proposé de participer au spectacle de fin d'année.

Mélissa quitte ses fonctions à Dalhunden pour une promotion vers le périscolaire de Rountzenheim. Elle est actuellement en train de faire passer des entretiens pour la remplacer. Elle permettra à la nouvelle animatrice de faire une semaine d'immersion du 1^{er} au 5 juillet pour découvrir les enfants.

7- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

La commune a financé la rénovation des toilettes des garçons à l'extérieur de l'école. Cet été, les travaux continueront dans les toilettes filles et adultes. De plus, l'isolation extérieure du bâtiment sera réalisée.

Demandes :

- demande de l'embauche de Sylviane Histel pour un poste d'ATSEM dans la classe de GS-CP

- demande de Mme Reinhart pour acheter de nouveaux tapis pour la salle de motricité et les olympiades. Ceux que l'on a actuellement avait été donnés par le collège de Drusenheim et ils sont complètement éventrés et perdent la mousse. Mme Reinhart adressera un devis d'environ 1000€ à Monsieur Le Maire.

8- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

Voici les diverses actions de l'association des parents d'élèves :

- vente d'épices : 140€ de bénéfice

- Boehli : la vente n'aura pas lieu car la société a stoppé les ventes pour les associations pour une question de gestion interne.

Elle a apporté à l'école :

- le financement de la classe voile avec un don de 900€

- les récompenses des olympiades (entrée piscine + crayon), le goûter et les boissons.

Nous remercions l'association et les parents pour leur soutien et les dons qui permettent de financer des sorties, du matériel et des spectacles pour les enfants.

Elle organise la restauration de la fête d'école, en partenariat avec le restaurant « A l'étoile » que nous remercions également. L'équipe enseignante soulève le problème de droit de diffusion de vidéos des enfants de l'école sur la page Facebook de l'association lors de manifestation. Il faudra faire signer une autorisation aux parents préalablement pour chaque publication distincte.

Madame la directrice adresse au nom de toute l'équipe éducative des remerciements chaleureux à Mme Fernandes et Mme Koenig qui quittent l'association puisque leur enfant iront au collège l'an prochain.

10- QUESTIONS DES PARENTS :

1) Peut-on arrêter de donner des sachets de bonbons aux enfants lors des goûters d'anniversaire ?

En maternelle, il est souvent constaté que les enfants rentrent avec des sachets de friandises lorsqu'un anniversaire est fêté. L'équipe enseignante est d'accord pour dire que cela fait beaucoup en plus du gâteau. Il sera donc rappelé en réunion de rentrée que les bonbons sont interdits à l'école et que les sachets ne seront plus acceptés pour les anniversaires.

2) Pour les élèves de grande section, un point de fin de cycle I sera-t-il réalisé avec les parents ?

Mme Reinhart explique que cela n'est pas prévu. Le livret de compétences attestera du niveau des élèves. Néanmoins, les parents peuvent demander un rendez-vous s'ils le souhaitent.

La séance est clôturée à 18h00.

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes présentes :

Le corps enseignant

Mme Trompeter Mme Reinhart
Mme Martin Mme Wolff
ATSEM : Mme Noth

Représentants de la commune de Dalhunden

Mr. Degoursy (Mr. le Maire)
Mme Weissbecker (périscolaire)

Représentants des parents d'élèves

Mme Martz Mr Bremaud
Mme Hartheiser Mme Helmrich
Mme Lopes Chaves Mme Blum
Mme Gaudillère
Mme Ehrhart (présidente de l'association Dal'kids)

Personnes excusées : Mr Straub, Mme Mourer.

2- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Désignation	Composition	Enseignantes
PS / MS 23	12 / 11	Mme Reinhart ATSEM : Mme Noth
GS / CP 21	10 / 11	Mme Wolff
CE1 / CE2 25	11 / 14	Mme Trompeter Mme Jaeger (le jeudi)
CE2 / CM1 / CM2 26	8 / 12 / 6	Mme Martin

Effectif total au 2 septembre 2024 : 95 élèves

- Le cours de religion est dispensé le mardi par Mme Sylvie Lazarus. Elle commence avec les CE2- CM1-CM2, puis continue avec les CP et CE1.

- Nous sommes toujours à la recherche d'un/une volontaire pour une mission de service civique ; 27h par semaine à l'école. Il contribue aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école.

- APC : chaque enseignante propose des heures d'APC sur l'année, en fonction de sa quotité de travail. Les dates sont communiquées aux familles concernées. Mme Trompeter est déchargée de ses heures d'APC par la DaseN jusqu'à nouvel ordre au profit de la direction. Mme Jaeger prendra en charge les élèves de CE1/CE2.

- Questionner le monde : un décloisonnement est mis en place les lundis et jeudis après-midi. Les CE1 vont dans la classe de Mme Wolff, les CE2 sont tous réunis ensemble chez Mme Trompeter et les CM1-CM2 restent ensemble chez Mme Martin. Cela permettra un apprentissage plus approprié au niveau des élèves, en adéquation avec les programmes nationaux.

3- RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur 137 électeurs inscrits, 104 ont voté. 3 bulletins étaient blancs et nuls. Le nombre de suffrages exprimés était donc de 101. Le taux de participation a été de 75.9%, soit une baisse par rapport à l'an passé (91%). Nous avons dû écarter plusieurs enveloppes qui n'avaient pas été signées malgré nos rappels. Il faudra être plus vigilants l'année prochaine. Les 4 sièges sont pourvus.

Les représentants de parents d'élèves pour l'année 2024/2025 au conseil de l'école primaire de Dalhunden sont :

TITULAIRES :

- Mme MARTZ
- Mr BREMAUD
- Mme HARTHEISER

- Mme BLUM

SUPPLEANTS :

- Mme LOPES CHAVES
- Mme HELMRICH
- Mme MOURER
- Mme GAUDILLERE

Les membres sont élus jusqu'au prochain vote au mois d'octobre 2025. Les représentants votent le règlement intérieur de l'école ; ils adoptent le projet d'école, ils donnent leur avis

et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école ; ils s'impliquent dans la partie non pédagogique. Ils peuvent consulter les parents avant chaque conseil d'école afin de faire parvenir à l'équipe enseignante toutes remarques ou questionnements.

Une adresse mail a été créée à ce sujet :

dpedalhunden@gmail.com

Les parents peuvent y envoyer un message pour s'adresser directement aux représentants de parents d'élèves.

4- PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école établi conjointement avec les écoles de Sessenheim et Stattmatten se poursuit (deuxième année). Il sera valable encore 4 ans.

Pour rappel, voici les trois axes retenus :

- Développer l'usage du numérique à l'école
- Améliorer les compétences langagières par la lecture et l'écriture
- Construire ses compétences citoyennes par une pratique sportive régulière et variée

L'ensemble du document est consultable à l'école.

5- LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

L'école de Dalhunden est engagée dans le protocole Phare, qui lutte contre le harcèlement scolaire. Ce protocole est consultable à l'école.

La procédure se base sur une méthode de préoccupation partagée où l'ensemble des acteurs est invité à réfléchir pour mettre fin à une situation de harcèlement. Des entretiens individuels seront menés avec les victimes et les auteurs, ainsi que les parents respectifs. Il est prévu 10h d'apprentissage en classe.

Le jeudi 7 novembre a lieu la journée de sensibilisation pour la lutte contre le harcèlement scolaire. A cette occasion, tous les élèves du CE2 au CM2 répondront anonymement à un questionnaire, permettant de déceler la présence de situation de harcèlement à l'école. Les enquêtes de l'an passé révèlent que 5% des écoliers de France sont dans une telle situation. Différents temps de parole et d'écoute auront lieu en classe.

6- EVALUATIONS NATIONALES

En septembre, les élèves du CP au CM2 ont passé les évaluations nationales de début d'année. Pour la première fois, les élèves de CE2, et CM2 ont aussi passé une évaluation du même type. Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque enfant.

Les résultats sont plutôt satisfaisants. Cependant, quelques élèves présentent des besoins particuliers. Les résultats ont été adressés aux familles par le biais du cahier de liaison. Pour certains, les parents ont été reçu afin d'expliquer les difficultés et orienter vers des professionnels si nécessaire.

7- PROJETS ET VIE DE CLASSE

Actions menées et envisagées

- poursuite du projet de compostage en partenariat avec la commune de Dalhunden et la RIEOM. La terre déjà obtenue a été utilisée pour le potager de l'école.

- projet annuel pour toute l'école autour du thème « faune et flore »

- Semaine du goût : du 14 au 18 octobre. Nous avons organisé pour la première année une marche gourmande dans le village, avec 7 stands répartis autour des 7 familles d'aliments. Les élèves ont cuisiné dans les classes tout au long de la semaine pour présenter leur réalisation le vendredi. Nous remercions les parents bénévoles à la cuisine et à l'organisation de cette manifestation qui a été une véritable réussite.

- période 2 : toutes les classes se rendront à des dates différentes à la MAC de Bischwiller pour assister à des spectacles.

- Les élèves de CM1-CM2 seront accueillis par Mr le Maire au sein de la Mairie pour un temps d'échange sur son rôle auprès des citoyens. Une élection de délégués a eu lieu. Ils bénéficieront également d'un temps d'échange avec Mme Schalck Elsa, sénatrice du Bas-Rhin le vendredi 15 novembre.



- Projet de construction d'une serre en bouteille plastique : un dossier a été monté en partenariat avec la maison de la nature de Munchhausen pour obtenir des financements. Nous sommes en

attente de la réponse (janvier). La serre sera construite à côté du potager. Merci à l'ouvrier municipal et à la commune pour l'élaboration de la structure.

- Le potager sera poursuivi par toutes les classes.

- jeudi 14 novembre : visite de la médiathèque de Drusenheim pour les maternelles et CP avec un atelier sur le petit chaperon rouge.

- Jeudi 14 novembre : intervention de l'infirmière scolaire pour le suivi des élèves à besoins particuliers. Mme Kraemer a pris ses nouvelles fonctions à la rentrée 2024.

- Cycle natation : les classes de GS/CP et CE1/CE2 ont commencé un cycle natation qui terminera en décembre. Tous les vendredis matins, les deux classes vont à la piscine de Drusenheim. La classe de CE2-CM1-CM2 ira également à la piscine les jeudis matins en période 2.

- La classe de CE1-CE2 est inscrite à deux concours : 16 défis pour finir le trimestre (jeux de mots) et le marathon de l'orthographe.

- Le 6 décembre : goûter de St Nicolas à l'école

- Le 6 décembre : visite de la médiathèque de Drusenheim pour les classes de CE1-CE2 et CE2- CM1-CM2 avec un atelier autour des traditions de Noël

- Le 6 décembre : spectacle pour toute l'école à l'ESCAL de Dalhunden, à 14h00. Ce spectacle est offert par l'association de parents d'élèves Dal'kids.

- participation au marché de Noël du village le 1er décembre, avec la vente de bredeles et autres douceurs sucrées. Merci à l'association de parents d'élèves pour la tenue du stand.

- organisation d'une fête de Noël le vendredi 13 décembre, à 17h15, autour de chants et de lampions.

- janvier/ février : intervention de Mme Klein les mardis après-midi à l'ESCAL pour des cours de Yoga danse avec les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2.

- Photographie scolaire : elle aura lieu le vendredi 11 avril au matin

- kermesse : le vendredi 20 juin 2025

7- BUDGET ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Mme Trompeter est la mandataire de la coopérative. Le compte rendu de l'année 2023-2024 a été validé par l'OCCE. Budget de départ de l'année 2024-2025 : 2 500 €.

8- SÉCURITÉ ET PPMS

Une alerte incendie sera réalisée au mois de novembre.

Un exercice PPMS attentat-intrusion se déroulera prochainement avec une évacuation.

Le plan vigipirate est maintenu au niveau « Urgence Attentat ».

9- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

Durant l'été et les vacances de la Toussaint, la commune a réalisé l'isolation extérieure et le ravalement de façade de l'école.

De plus, la commune a investi dans la réfection des toilettes extérieurs. Le périscolaire a également été rénové. Mr Degoursy précise que cela représente un investissement d'environ 200 000€.

Les ampoules des couloirs et des salles de classe ont été remplacées au profit de LED moins énergivores. De nouveaux tapis pour la salle de motricité ont été achetés.

Mme Trompeter évoque des problèmes de capteurs sur son TBI. Elle contactera la société informatique.

Demandes :

- Demande de financement pour le projet nature (classe d'eau et PEJ) : au cours de la discussion, le besoin d'environ 1 500€ est évoqué. Par l'intermédiaire d'un parent d'élève, un financement extérieur est finalement proposé, ne nécessitant pas l'intervention de la commune, ni de monter un dossier long pour la classe d'eau.

Mr Degoursy adresse ses félicitations à l'ensemble de la communauté éducative pour ses bons résultats aux évaluations et la tenue de ses projets. Il rappelle son soutien. Il tient aussi à remercier les parents et l'association Dal'kids qui s'inscrit dans une nouvelle dynamique. La commune sera toujours présente pour subventionner et instaurer un cadre propice aux apprentissages.

10- PÉRISCOLAIRE

Mme Weissbecker présente les effectifs du périscolaire à la rentrée 2024 : 58 enfants sont inscrits, soit plus de la moitié des enfants de l'école, ce qui démontre un besoin fort des familles. Elle rappelle qu'il est possible de faire les inscriptions à la demande, sur planning.

Ils ont participé à la semaine du goût en partenariat avec le restaurant au Tigre et le traiteur « Patrick ».

Une animation sera proposée au marché de Noël du village le 1^{er} décembre où les enfants pourront venir réaliser des bricolages gratuitement. Mr Degoursy rajoute que la commune organisera également un concours de dessin.

Mélissa a quitté le périscolaire de Dalhunden pour aller dans une autre commune. Elle a été remplacée par une nouvelle animatrice, Maryline.

11- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

Mme Ehrhart a repris la présidence de l'association, entourée d'une nouvelle équipe de parents. Le nom a changé, l'association s'appellera désormais « Dal'kids ».

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées :

- Une bourse aux livres le 14 septembre : pour cette deuxième édition, peu de personnes ont fait le déplacement, mais la commune a tout de même reversé 327€

- Une vente d'agrumes qui a permis un bénéfice de 600€

- Une boom d'Halloween : il y avait 87 réservations, plus des supplémentaires sur place. Cela a permis une recette de 905€.

Elle tiendra le stand avec les réalisations des élèves au marché de Noël du village. Elle organisera aussi une petite restauration à l'issue de la fête de Noël le vendredi 13 décembre. Nous remercions tous les parents bénévoles pour leur investissement.

Mme Ehrhart explique que des bricolages faits par les élèves permettraient d'agrémenter le stand du marché de Noël. Elle propose donc de réfléchir à des ateliers avec les élèves pour confectionner des petits objets.

Une vente sera proposée avant chaque vacances.

12- QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS :

Mme Martz : En maternelle, les portions des goûters sont-elles vérifiées ?

Mme Reinhart explique qu'elle ne rationne pas forcément les enfants, mais les quantités restent raisonnables. Il n'est pas proposé plus de deux services par enfant (une banane ½ ou deux compotes par exemple). De plus, cette année le goûter est pris plus tôt.

La séance est clôturée à 18h15.



Vente d'agrumes



Fête d'Halloween

Classe de PS/MS Mme REINHART		Classe de GS/CP Mme WOLFF		Classe de CE1/CE2 Mmes TROMPETER & JAEGER		Classe de CE2/CM1/CM2 Mme MARTIN	
CHAVES FUHRER Jeanel	PS	BRUCKER Lillian	GS	BODIN Lili	CE1	BLUM Loïc	CE2
DUONG Lohan	PS	KELLER Liam	GS	DISTEL BRUMM Jules	CE1	EHRART Julie	CE2
HAAS Noelani	PS	KHASSIEVA Maryam	GS	HELMRICH Margaux	CE1	FRIESS Adrien	CE2
HELBINGER Mathilde	PS	KLEIN Joris	GS	KLEIN Louise	CE1	GALLOU Evan	CE2
HELMRICH Mia	PS	MAURY Elisa	GS	KOESSLER-DIEBOLD Eva	CE1	HELMRICH Matteo	CE2
KASTNER Gabin	PS	METZGER Mathilde	GS	MAURY Raphaël	CE1	ROMERO Mila	CE2
KLEIN Anna	PS	PREL Luka	GS	MELCHIOR Julia	CE1	SCHUTZ Manon	CE2
MURER Gustave	PS	THOMAS Oscar	GS	MULLER Lise	CE1	STRAUB Maxime	CE2
RUSCHER Manon	PS	VOYAT Clément	GS	SCHOTT Lina	CE1	GANTER Evan	CM1
SIEGLER Bastian	PS	WINTZ Gabriel	GS	WOLFF Hugo	CE1	KLEIN Agathe	CM1
VARLET Alba	PS	ZAWADZKI Ysée	GS	ZEFZOUI Thaïs	CE1	KOESSLER-DIEBOLD Lucie	CM1
ZAWADZKI Romy	PS	BAGOZZA Nino	CP	BAGOZZA Amélya	CE2	KUHN Ludivine	CM1
BLANCO JEROME Benjamin	MS	BLANCO JEROME Chloé	CP	BECKER Gabin	CE2	MAILLOT Enzo	CM1
BUCHER Mathys	MS	GANTER Nathan	CP	BREMAUD Matéo	CE2	MEBIAMA Luna	CM1
GAUDILLERE Hélène	MS	HAAS Vaiteani	CP	GAUDILLERE Thomas	CE2	MOURER Tom	CM1
HELBINGER Aurélie	MS	HEILMANN Mickaël	CP	HEINTZ Lorys	CE2	NOEL Ziad	CM1
HIMMEL Athénaïs	MS	HEINTZ Elyo	CP	KALTENBACH Lyana	CE2	PREL William	CM1
HUGUET Kenzo	MS	KASTNER Emile	CP	KELLER Lana	CE2	VOELKEL Lisa	CM1
MARTIN Jules	MS	MARTZ Florent	CP	KUHN Gabin	CE2	WALTER William	CM1
MARTZ Lise	MS	MATTERN Margaux	CP	LORENTZ Noa	CE2	WOHLHUTER Tommy	CM1
MURER Violette	MS	VOELKEL WEISS Maddy	CP	METZGER Louis	CE2	BECKER Gabriel	CM2
ROMERO Alvaro	MS	WALTER William	CE2	OUMKHANOV Amir	CE2	BOUR Louane	CM2
VIX Emmy	MS	WOHLHUTER Tommy	CE2	RICHTER Elea	CE2	MAIER Eloïse	CM2
		KREISS Valentin	GS	RICHTER Lucas	CE2	MATTERN Timéo	CM2
		MARTZ Florent	GS			MEBIAMA Enzo	CM2
		MATTERN Margaux	GS			STRAUB Léane	CM2
		VOELKEL WEISS Maddy	GS				

ASSOCIATION DALH'KIDS

VŒUX 2025 DE DALH'KIDS - UN NOUVEAU CHAPITRE, DE NOUVELLES AVENTURES !

Chers parents et enfants de Dalhunden,

L'association pour les Enfants de Dalhunden change de nom et devient désormais les Dalh'Kids. Un nom qui illustre notre engagement envers chaque enfant de notre village et qui reflète notre volonté de créer des liens et des moments de partage entre les familles.

Grâce à votre générosité et votre soutien lors des manifestations festives et des actions menées, nous avons pu récolter des fonds essentiels qui ont permis de financer plusieurs projets au sein de notre école.

Nous tenons à adresser un chaleureux merci à toutes les personnes qui s'investissent sans relâche pour les enfants de Dalhunden. Parents, enseignants, bénévoles ou partenaires, vous êtes des piliers de notre communauté, et nous sommes infiniment reconnaissants !

À l'aube de cette nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025. Que cette année soit synonyme de joie, de succès et d'harmonie pour chaque famille. Nous espérons que vos enfants continueront à grandir heureux, entourés d'amour et de bienveillance.

Ensemble, poursuivons notre belle aventure pour nos Dalh'Kids.

Avec toute notre affection et enthousiasme,

L'équipe des Dalh'Kids



Les membres de Dalh'Kids





Calendrier de l'avent



Promenade en forêt



Une année riche en rencontres et en échanges s'est à nouveau écoulee au sein du Périscolaire « L'île aux surprises » de Dalhunden.

Différentes activités ont pu être menées lors de cette année, telles que les sorties dans notre belle forêt et différents bricolages ainsi que le goûter de beignet lors du carnaval et celui des crêpes pour la chandeleur. Vu le succès de la semaine du goût que nous avons eu l'an passé, nous avons tout simplement reconduit cet événement et c'est avec un grand plaisir que le Restaurant au Tigre et notre traiteur Mauricien Jack's Meal y ont participé. Il nous ont cuisiné des repas hors du commun afin de faire découvrir des épices sucrées et salées aux enfants.

Cette année fut également le moment de dire au revoir à Mélissa qui est partie rejoindre les collègues de Rountzenheim - Auenheim. Par la même occasion Marilyne nous a rejoint à la rentrée.

Comme vous avez pu le constater sur notre page Facebook, elle a su embellir les murs de notre belle salle. J'en profite également pour dire un grand MERCI à la commune d'avoir su embellir cette dernière.

Nous marquons votre attention par un petit changement de nos horaires d'ouverture (voir ci-contre)

Prenez soin de vous et de vos proches car rien n'est plus précieux que les êtres qu'on chéri.

Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et prospérité.

Bonne et heureuse année 2025

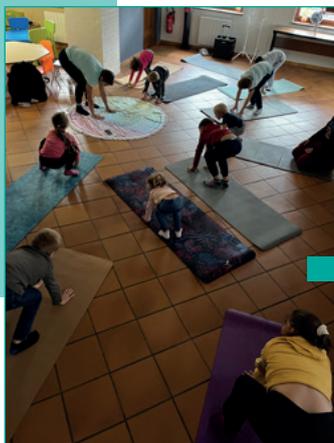
Marilyne, Binnur et Sylvie

Découverte Escal Gym



Nos horaires d'ouverture :

> Lundi et	10 h 00 à 11 h 15
Vendredi	13 h 30 à 15 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Mardi et	10 h 00 à 11 h 15
Jeudi	13 h 30 à 14 h 00
	16 h 15 à 18 h 30



Découverte du Yoga Dance

Nos coordonnées :

Par mail periscolaire.dalhunden@outlook.fr

ou par téléphone **07 82 37 74 71**

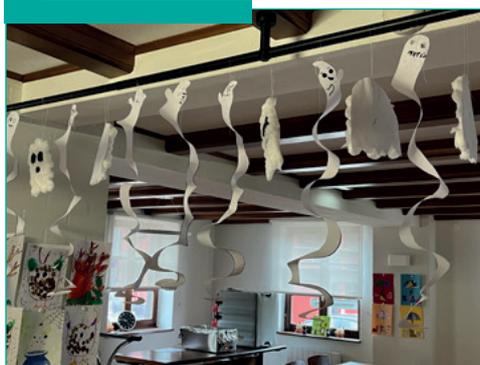
Tous les enfants ont du génie, le tout c'est de le faire apparaître (Charlie Chaplin)

Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.

Bricolage d'automne



Bricolage d'Halloween



Construction de kapla





Spectacles jeune public en langue régionale pour émerveiller les enfants

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) propose un répertoire de spectacles bilingues alsacien–français (welche, platt) ou trilingues alsacien-français-allemand à tous les lieux culturels accueillant du jeune public.

Treize artistes régionaux ont été sélectionnés par l'OLCA pour élaborer son répertoire de 39 spectacles. Celui-ci est mis à disposition des structures accueillant du jeune public afin qu'elles bénéficient d'un large éventail dans l'élaboration de leur programmation culturelle. La grande majorité des spectacles proposés est accessible aux non-dialectophones et aux non-germanophones.

En plus d'offrir aux enfants et à leur entourage la possibilité d'accéder à une offre culturelle en langue régionale, ces spectacles permettent de valoriser les artistes de la scène locale : conteurs, marionnettistes, musiciens, chanteurs, clowns, comédiens...

Le répertoire de spectacles est téléchargeable sur le site de l'OLCA www.olcalsace.org, rubrique « Faire vivre et impulser » → « Spectacles jeune public ».

La programmation des spectacles et leurs lieux de diffusion sont disponibles dans l'agenda en ligne www.friehjoehr.com, rubrique « Manifestations – catégorie Pour les enfants ».

Pour plus d'informations : info@olcalsace.org



Photo : Serge Gravelais / Rive de Rêve



Photo : Paola Guigou

CONTACT PRESSE :

Sarah HEITMANN, chargée de mission « Transmission » et petite enfance
03 88 14 31 27 / sarah.heitmann@olcalsace.org

RÉTROSPECTIVE 2024

LA MAISON DU PAYS RHÉNAN PROCHE DE VOUS

Pour vous accompagner dans vos démarches, la Maison du Pays Rhénan regroupe :

- Les services de la Communauté de communes du Pays Rhénan
- France Services (voir ci-contre)
- Le siège de l'Office de Tourisme intercommunal
- La Régie Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM)
- L'Animation Jeunesse
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord
- L'Union des Professionnels du Pays Rhénan (UPER)
- L'Unité Territoriale d'Action Médicosociale
- Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), dont la consultation nourrissons

NOUVEAU depuis le 4 novembre :

- un service de recueil des titres sécurisés pour la délivrance de passeports et de cartes nationales d'identité
La Communauté de communes du Pays Rhénan et la Commune de Drusenheim ont créé un service commun, équipé d'un dispositif de recueil de titres sécurisés : depuis le 4 novembre dernier, il permet aux habitants de faire leurs demandes de carte nationale d'identité ou de passeport.

À découvrir à la Maison du Pays Rhénan

1 A, route de Herrlisheim

dépôt et retraits uniquement sur rendez-vous, à prendre en ligne sur :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

ou www.cc-paysrhenan.fr

Ce service est intégralement financé par la Communauté de communes

- Et des permanences gratuites assurées (voir ci contre) par différents partenaires :

PROCHAINEMENT : Une permanence du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

INAUGURATION DE LA MAISON DU PAYS RHÉNAN

LA MAISON DU PAYS RHÉNAN, SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SITE UNIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES DES HABITANTS, A ÉTÉ INAUGURÉE VENDREDI 14 JUN 2024.

La Maison du Pays Rhénan est ouverte depuis le 8 novembre 2023 et de nombreux habitants ont déjà pu bénéficier de sa proximité, et notamment de l'accompagnement de « France Services » pour accéder aux principaux services publics nationaux. Toutefois, ce nouvel équipement emblématique pour la Communauté de communes n'était pas encore officiellement inauguré.

La journée du 14 juin 2024 a proposé un riche programme qui a permis à un public nombreux de visiter le bâtiment et d'en découvrir toutes les ressources.

La matinée a donné lieu à la cérémonie inaugurale, en présence des représentants de l'État, des élus et des partenaires et l'après-midi à des portes ouvertes, autour de stands et animations.



FRANCE SERVICES VOUS ACCUEILLE au sein de la Maison du Pays Rhénan pour vous accompagner dans vos démarches numériques auprès des principaux services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances Publiques, France Travail, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et La Poste (hors opérations commerciales comme la vente de timbres qui sont à effectuer auprès d'un bureau de poste directement).

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermé au public	13h30 à 17h
MARDI	Uniquement sur rendez-vous	13h30 à 17h
MERCREDI	9h à 12h	13h30 à 17h
JEUDI	9h à 12h	Uniquement sur rendez-vous
VENDREDI	9h à 12h	Fermé au public

→ OU PAR TÉLÉPHONE OU MAIL :
03 88 06 74 30 - france.services@cc-paysrhenan.fr

OUVERTURE DU SERVICE
CARTE D'IDENTITÉ,
PASSEPORT

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	FERMÉ	13h30 - 17h00
MARDI	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h00	FERMÉ

Dépôts et retraits uniquement sur RDV

Prise de rendez-vous en ligne sur le site :
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
ou www.cc-paysrhenan.fr

Tél : 03 88 06 74 30



AVOCAT
Mardi ou mercredi
Uniquement sur RDV auprès de la Communauté de communes du Pays Rhénan au 03.88.06.74.30

PAMINA INFOBEST
Toutes les 6 semaines le mardi
Uniquement sur RDV auprès de Pamina à Lauterbourg au 03.68.33.88.00

MISSION LOCALE D'ALSACE DU NORD
Le 1er et 3ème mercredi du mois
Uniquement sur RDV auprès de la Mission Locale de Bischwiller au 03.88.53.92.66

SOS FRANCE VICTIMES 67
1 vendredi sur 2
Uniquement sur RDV auprès de SOS France Victimes 67 au 03.88.79.79.30 ou accueil@sosfrancevictimes67.org

OKTAVE - FRANCE RENOV'
Tous les mardis
Uniquement sur RDV au 03.74.47.10.34 ou inforeno67@oktave.fr

NOTAIRE
Le 2ème vendredi du mois
Uniquement sur RDV auprès de la Communauté de communes du Pays Rhénan au 03.88.06.74.30

TALENTA RH
Tous les mercredis
Accueil sans RDV

UFC QUE CHOISIR
Le 4ème mercredi du mois
Accueil sans RDV

PERMANENCES GRATUITES

A LA MAISON DU PAYS RHENAN

Communauté de communes du Pays Rhénan
France Services
Maison du Pays Rhénan
1 A route de Herrlisheim 67410 Drusenheim
03.88.06.74.30 contact@cc-paysrhenan.fr
www.cc-paysrhenan.fr

LA PISCINE ODONATES

À la piscine, des activités tout au long de l'année ont fait le plein.

- la Matinal' Eau les 10 et 31 juillet et les après-midis Récré à l'Eau en partenariat avec l'Animation Jeunesse
- l'aquatraining du 23 octobre et l'aquatriathlon du 30 octobre.
- le jeu de piste d'Halloween les 23 et 30 octobre
- les ateliers de dessin gratuits et en autonomie dans le hall de la piscine durant toutes les vacances scolaires. Un « Raconte-moi un dessin » spécial Halloween était ouvert à tous, y compris aux adultes les plus créatifs !

SUCCÈS POUR LE « MOIS DES ÂÎNÉS »

Le Mois des aînés - Le Senior ose ! s'est déroulé tout au long du mois d'octobre et a proposé de multiples rendez-vous autour du bien-être, de la santé et des loisirs dans tout le Pays Rhénan.

La prévention santé, le lien social et le lien intergénérationnel étaient au cœur de ce temps fort destiné aux plus de 60 ans et aux aidants.

Conférences sur le maintien en bonne santé, activités physiques et de bien-être, ou animations créatives et de jeux, il y en avait pour tous les goûts ! Les associations seniors, actives toute l'année sur le territoire, ont également été mises à l'honneur en ouvrant leur porte.

En 2024, les premiers ateliers gratuits d'informatique avaient été particulièrement appréciés. Ils reviennent en 2025, parmi d'autres temps de partage utiles et réconfortants.

Ils vous donnent rendez-vous :

- des ateliers « outils numériques » qui démarrent en février 2025 et répondent à une demande importante des plus de 60 ans : les clés pour se sentir plus à l'aise dans l'utilisation d'un ordinateur et du numérique en général ;
- des ateliers « c'est bon pour le moral » démarrent au printemps 2025. Leur objectif est de favoriser la bonne santé au quotidien, et ce dès le passage à la retraite : gestion du stress, rythme de vie et fatigue ou estime de soi sont autant de sujets abordés ;
- des ateliers « d'hypnothérapie » courant 2025 pour réduire son anxiété, améliorer son sommeil et mieux appréhender les douleurs quotidiennes.

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU PAYS RHÉNAN

Les animations de « Partir en livre » sur le thème du sport et des jeux olympiques ont marqué l'action culturelle du pays Rhénan cet été.

Mais toute l'année les équipes des bibliothèques de la Communauté de communes, désormais en réseau, proposent de nombreux rendez-vous. Elles œuvrent déjà au prochain temps fort : celui des « Nuits de la lecture » qui se dérouleront du 23 au 26 janvier 2025. Les manifestations seront ouvertes à tous gratuitement.

COVOITURAGE

La Communauté de communes du Pays Rhénan a choisi BlaBlaCar Daily comme partenaire covoiturage. Une plateforme unique pour partager ses trajets et faire des économies.

La Communauté de communes est très impliquée dans cette offre de mobilité partagée. Elle a souhaité lancer un dispositif incitatif dès mars 2023, qui a évolué en mars 2024 vers le nouvel opérateur BlaBlaCar Daily.

Elle finance vos trajets en covoiturage avec Blablacar Daily et elle offre la gratuité aux passagers !

Elle a pu bénéficier du Fonds Vert de l'État cette année.

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INVESTIT POUR LES NOUVELLES MOBILITÉS

- Plus de 33 km d'itinéraires cyclables aménagés
- Nos 7 gares de la ligne Strasbourg-Lauterbourg transformées en pôles d'échanges multimodaux
- 8 TER en plus chaque jour entre Roeschwoog et Strasbourg
- Nouvelle ligne de bus transfrontalière 231 (Rastatt-Outlet-Soufflenheim/Seltz)
- 82 points de charge pour véhicules électriques
- Une incitation financière à covoiturer via l'opérateur BlaBlaCar Daily®
- Aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique en 2022

Et bientôt :

- Liaison cyclable de la Gare de Roppenheim-Beinheim - Centre de marques - le Rhin
- Liaison cyclable entre Brumath - Weyersheim - Gamsheim - le Rhin
- Liaison cyclable entre l'Eurovélo15/RD468 et la Zone d'Activité de Herrlisheim
- Lancement des études opérationnelles sur les itinéraires : Forstfeld-Kauffenheim Leutenheim-Roeschwoog Roeschwoog-Neuhaeusel Roeschwoog-Fort-Louis Drusenheim-Sessenheim Sessenheim-Dalhunden-Drusenheim Sessenheim-Soufflenheim Rountzenheim/Auenheim-Soufflenheim Gamsheim-Herrlisheim

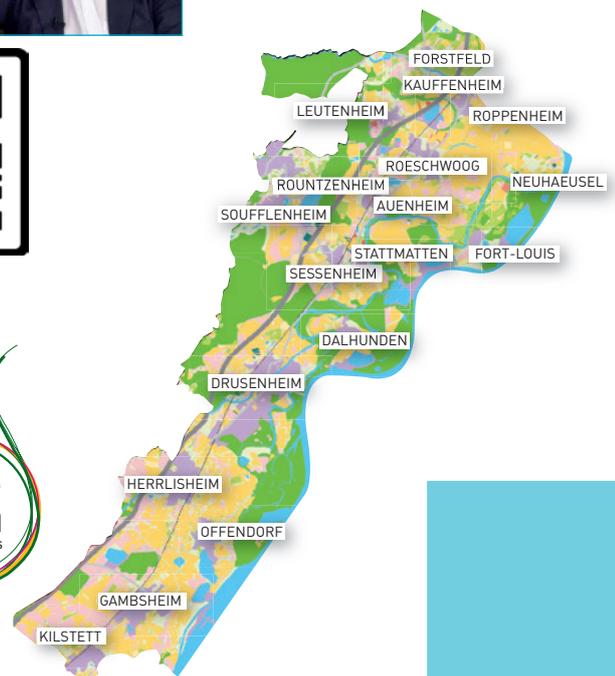
INTERVIEW DE DENIS HOMMEL

Retrouvez l'interview de Denis Hommel, Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et du PETR pôle d'équilibre territorial (Pays Rhénan et Plaine du Rhin), pour les 10 ans de la Communauté de Communes en scannant le QRCode ci dessous.

www.youtube.com/watch?v=sgpYq3STawk&t=4s



**Pays
Rhénan**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AXIOPARC

LES TRANSPORTS HEBTING S'INSTALLENT
L'ENTREPRISE DÉBUTE LA CONSTRUCTION DE SON NOUVEAU SITE SUR UNE PARCELLE D'ENVIRON 4 HECTARES.

Entreprise familiale alsacienne basée historiquement à Schweighouse-sur-Moder, elle a été créée en 1997 par Jean-Jacques Hebting et reprise par son fils Jean-Noël en 2019. Spécialisée dans le transport international de marchandises industrielles et de biens de consommation, principalement entre la France, l'Allemagne et l'Autriche, la société a naturellement choisi le site Axioparc en raison de sa position stratégique (connexion à l'A35 et proximité de l'Allemagne). Une partie de la flotte est déjà présente à Drusenheim puisqu'elle occupe temporairement une partie de l'ancien site Caddie.

Le projet est majeur pour le développement de cette entreprise locale : il s'agit d'un investissement de 13 millions d'euros (achat du terrain compris) pour de nouveaux locaux de plus de 8 000 m². S'y implanteront des bureaux, des espaces de stockage et logistiques, des quais de déchargement, un atelier d'entretien ainsi que des espaces de repos et des sanitaires pour les chauffeurs.

Le site sera également doté de panneaux solaires et d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

L'entreprise représente aujourd'hui 65 emplois. Cette construction permettra de développer la croissance de l'activité et de créer 25 emplois supplémentaires d'ici à quelques années.

La Communauté de communes continue d'investir sur les zones d'activité historiques et sur l'extension de la zone d'activité du Ried à Kilstett (7 ha à commercialiser).

Les dernières actualités
de la communauté de communes
en scannant le QRCode ci-contre
www.cc-paysrhenan.fr



ANIMATION JEUNESSE

L'ANIMATION JEUNESSE EN 2024

Le Conseil Intercommunal des Jeunes du Pays Rhénan (CIJ) a organisé une partie géante du jeu « Loups-Garous » : 155 personnes ont joué simultanément.

Un record non-officiel, mais une belle réussite et même une performance à saluer ! La partie géante a eu lieu le vendredi 25 octobre dernier : les jeunes conseillers intercommunaux, accompagnés des élus et épaulés par les animateurs de l'équipe de l'Animation Jeunesse, se sont impliqués dans l'organisation, la préparation et l'animation de cet événement.

D'AUTRES ACTIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

Des actions en faveur de la SPA, des animations ponctuelles en maisons de retraite, le suivi de l'aménagement touristique de la route VNF, le projet de création d'un Pumptrack à Drusenheim qui devrait aboutir prochainement

UN SÉJOUR SKI TOUJOURS TRÈS ATTENDU !

Ils seront 34 jeunes du Pays Rhénan à profiter cette année d'un séjour ski en Savoie : direction la station « Les Sybelles » pour profiter des joies de la glisse.

Il s'agit d'une véritable « colo » et c'est sûrement aussi cela qui satisfait tant les jeunes. Car durant la semaine, ils vivent de véritables activités et soirées animées par l'équipe et repartent épanouis et chargés de souvenirs.

Ce séjour est tellement plébiscité que les inscriptions sont déjà complètes depuis fort longtemps.

POUR LES + DE 14 ANS

En plus des activités programmées toute l'année (vacances scolaires et périodes scolaires), les animateurs proposent aux jeunes « un peu plus âgés », de se retrouver pour partager des activités et temps de découvertes conviviales comme des soirées jeux et repas, de l'initiation au théâtre ou à l'animation, des sorties culturelles, ou encore des séjours et mini-camps...

Ces moments n'apparaissent pas forcément dans les tracts et programmes, car ils se construisent de manière informelle au gré des rencontres et discussions menées avec les jeunes. Le secteur étant vaste et les jeunes dispersés entre les collèges et lycées, le canal de communication privilégié reste les réseaux sociaux.

Aussi si votre enfant est concerné et intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec les animateurs.

N'hésitez pas à vous inscrire à la Newsletter de l'Animation Jeunesse ou contacter directement les animateurs :

Jonathan jonathan.laub@cc-paysrhenan.fr
Delphine delphine.muller@cc-paysrhenan.fr
Hatice hatice.kavcar@cc-paysrhenan.fr
Ludovic ludovic.rappold@cc-paysrhenan.fr

Suivez l'actualité
de l'Animation
Jeunesse >>



Soirée Loups-Garous



Animation Jeunesse

FDMJC Alsace de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
4, rue de l'Étang - 67480 Roeschwoog
Jonathan Laub
[03 88 72 50 40](tel:0388725040) / [06 29 350 430](tel:0629350430)
animation.paysrhenan4@fdmjc-alsace.fr



Animation Jeunesse
de la Communauté de Communes
du Pays Rhénan

Le Pôle constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération pour avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme, les lotissements, les permis d'aménager ou au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)... Une autre fonction importante du PETR consiste à représenter et à défendre les spécificités, la place et les positions de la Bande Rhénane auprès des instances supra (Etat, Région, CeA, Chambre de commerce, la Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture, le SDEA, les territoires voisins...).

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord. Celui-ci est un document de planification qui a pour vocation de fixer les objectifs d'avenir des 10 à 20 années qui viennent. Aujourd'hui, les deux premières étapes sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations, avec la mise en place d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)*.

Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim**. Elle a été l'occasion de présenter et d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- Axe 1 : Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- Axe 2 : Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- Axe 3 : Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le « Document d'Orientations et d'Objectifs ». Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, des séminaires et des décisions prises en comité et d'échanges, et en lien avec les personnes publiques associées.

Ce document sera présenté lors de la **réunion publique prévue le 22 janvier prochain à 20h** à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (lieu à confirmer).

À l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux et objectifs climatiques et énergétiques.

Ce volet « AEC » Air Climat Energie permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences sur le dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques...

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025.

Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne.

Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet <https://bande-rhenane-nord.fr> ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gamsheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

* Les premières pièces du dossier de la révision du SCoT : <https://bande-rhenane-nord.fr/scot/la-revision-du-scot>

**Pour consulter la présentation de la réunion publique du 27/03/2024 :

https://bande-rhenane-nord.fr/images/pdf/scot_revision/20240327_SCOT_BRN_Reunion_publique.pdf



Pour plus d'informations

<https://bande-rhenane-nord.fr>

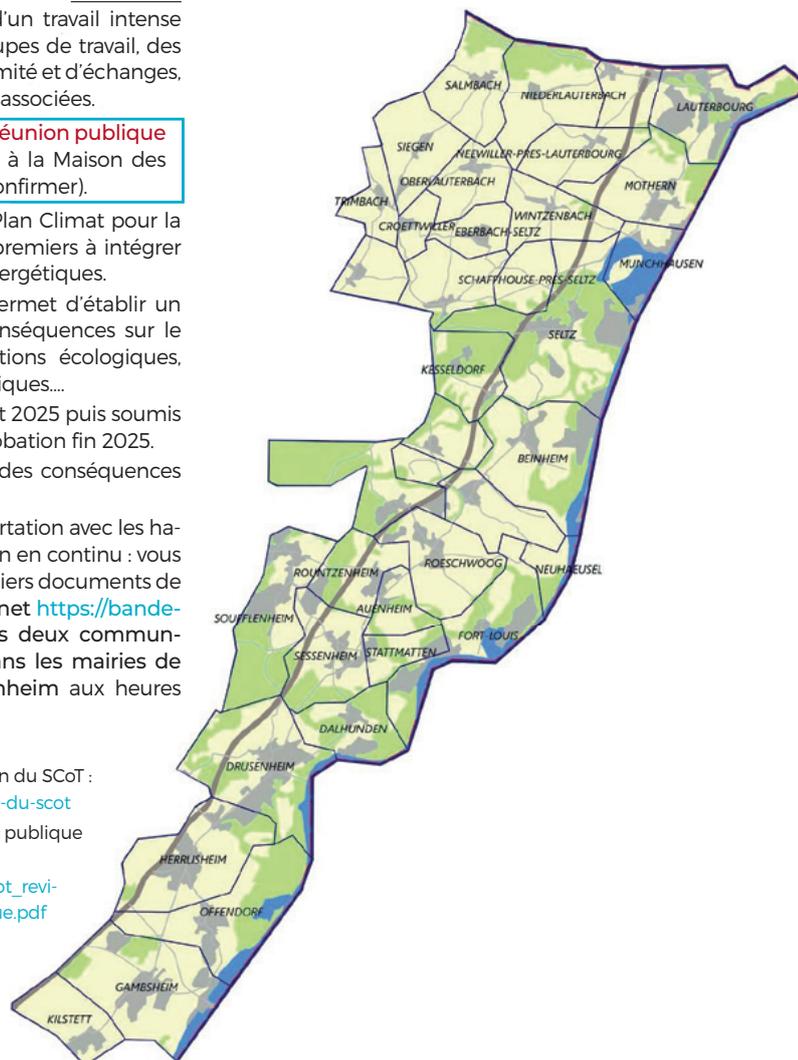
(en scannant le QR Code ci-dessous)

Denis Hommel, Président

ou Sylvie Gregorutti, Directrice (au ☎ 06 88 22 02 58).

Pour tout contact avec le service SARE,

le conseiller est joignable au ☎ 03 74 47 10 34





Moustiques 2024

L'année 2024 a commencé comme toutes les années depuis l'adhésion de la communauté du Pays Rhénan au SLM 67 : début mars, les premiers traitements de l'année pour éliminer les larves de moustiques qui sont nées durant l'hiver. Fin mars les équipes locales (Gilbert Gabel, Lucien Kormann à Dalhunden - Jean-Marie Hensch, Jean-Jacques Merkel à Sessenheim et Stattmatten) ont fait le même constat : il y a beaucoup moins de larves dans les sites que les années précédentes, les mêmes fossés, les mêmes mares sont occupées par des larves d'Ochlerotatus rusticus mais en quantité nettement moindre. Les œufs de cette espèce éclosent souvent en automne, au début de l'hiver, se développent durant la période froide (elles se développent à partir de 7 - 8 °) pour donner des moustiques adultes dès l'arrivée du printemps fin mars.

Mais 2024 fut une année bien arrosée avec des températures idéales pour ces diptères : des sites inondés, bien occupés mais en quantités assez faibles comparées aux années passées. Les premiers traitements à dix jours d'intervalle avaient réduit à pratiquement zéro les éclosions d'adultes, juste Dalhunden connut un épisode pendant lequel les insectes adultes étaient bien présents malgré des sorties avec traitements répétés.

Ensuite, il eut une phase très pluvieuse (par exemple 58 mm de précipitation en une demi-heure avec grêle début mai), la Moder sortit de son lit pour inonder une grande partie de notre forêt rhénane, il y eut une remontée phréatique, d'anciens bras furent sous eau et notre secteur ressemblait à nouveau à ce que les « anciens » ont connu au XX^e siècle dans les années 1950 - 1960.

Les équipes redoublèrent de vigilance, elles ont même inspecté ce qu'on pouvait appeler de nouveaux sites de production dans certaines cultures inondées entre Sessenheim et Soufflenheim, le bassin de rétention de la déchetterie, les flaques forestières à Dalhunden, d'anciennes dépressions de nouveau sous eau : rien, pas de larves ! Drusenheim était envahi par des nuées de moustiques et pourtant il n'y avait pas de larves. Bien sûr, nos 3 villages n'ont pas été épargnés ; l'explication fut donnée fin juillet : notre secteur était sous le vent d'Ouest et la forêt de Haguenau étant parcourue par de nombreux fossés inondés par la pluie (bien sûr) constituait un gîte productif de premier ordre pour toutes les espèces estivales et comme Haguenau n'adhère pas au SLM 67, aucun traitement n'a été entrepris, donc emmené par le vent, les moustiques sévirent dans le pays rhénan.



Côté moustique tigre (Aedes albopictus), notre secteur a été épargné, plusieurs signalements se sont avérés négatifs, il n'y avait que de fausses alertes... mais il faut rester vigilant, cette espèce invasive se déplace peu, mais peut prendre des moyens de transport comme l'avion, le train ou la voiture ! Il convient de vider régulièrement les soucoupes des pots de fleurs, de ne pas garder d'eau dans des récipients, surveiller les gouttières...

Petit rappel : toutes les mairies de notre Communauté des Communes mettent gratuitement à disposition des administrés des carrés de lin adaptés aux récupérateurs d'eau de pluie et autres conteneurs de stockage d'eau, un remède efficace pour lutter contre la prolifération des moustiques ; ces carrés de lin sont très efficaces, ont une durée de vie d'au moins 4 mois et l'eau traitée peut être utilisée comme eau d'arrosage pour toutes les cultures

Toutes nos équipes et le SLM 67 vous souhaitent une très belle année 2025 avec le moins d'insectes piqueurs possible !

Jean-Jacques Merkel, responsable de secteur

Contact SLM67 :

Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin :

✉ contact@slm67.fr

☎ 06 89 20 76 47

🌐 www.slm67.fr (Site internet du SLM67)



Pour plus d'informations
et signaler la présence
du moustique tigre



ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

AGIR AU CŒUR
DE VOS VIES

MOUSTIQUE TIGRE (*Aedes albopictus*)

**CET ÉTÉ DANS LE BAS-RHIN
SOYONS ATTENTIFS**

- Ce qu'il faut savoir sur le moustique
- Comment éviter sa prolifération

COMMENT POURRAIT SURVENIR UNE ÉPIDÉMIE

**de dengue, de chikungunya ou de zika
dans le Bas-Rhin et comment la prévenir ?**

Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, le moustique tigre est installé dans le Bas-Rhin depuis 2015. Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de dengue, de chikungunya ou de zika dans notre département.

→ À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces trois maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika.

À son retour en France, si un moustique tigre sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

**Pour signaler la présence
de ce moustique ou pour vous informer :**

www.signalement-moustique.fr

**Pour plus de renseignements
sur les maladies :**

www.solidarites-sante.gouv.fr

- > Santé et environnement
- > Risques microbiologiques, physiques et chimiques
- > Espèces nuisibles et parasites
- > Moustiques vecteurs de maladies

ou

www.grand-est.ars.sante.fr

- > Grand public
- > Protégez votre santé
- > Espèces nuisibles à la santé
- > Moustique tigre et maladies vectorielles

INFO+

ALSACE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HOTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67364 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97
www.bas-rhin.fr/moustique-tigre



SYNDICAT de
LUTTE contre les
MOUSTIQUES
67



Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Juin 2015 / Photos : iStock, fotodisc / Impression : CDOR

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*. Il est aussi appelé moustique tigre à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Il est plus petit que ses congénères locaux et il est avant tout source de nuisance : **il pique surtout pendant la journée et sa piqûre est douloureuse.**

Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika.

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

→ Tous les moustiques ne vivent pas dans les mêmes milieux.

Le moustique tigre est « urbain » : il vit au plus près de chez nous et se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né tout près de chez vous !

UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL

L'État (Préfecture, ARS Grand Est) et le Conseil Départemental du Bas-Rhin ont mis en place un plan de lutte contre la prolifération de ce moustique.

Le Département a confié au Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM67), opérateur public territorial dans le Bas-Rhin, les missions de surveillance, de prévention et de lutte contre ce moustique.

COMMENT LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES MOUSTIQUES DANS MON ENVIRONNEMENT ? ADOPTONS LES BONS GESTES !

→ Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Chaque femelle de moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir.**

Pour éliminer les larves de moustiques

Il faut éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ➔ petits récipients
- ➔ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter
- ➔ encombrants



Couvrir les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ➔ bidons d'eau
- ➔ citernes
- ➔ bassins



Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine y compris dans les cimetières ou si possible :

- ➔ supprimer les soucoupes des pots de fleurs
- ➔ ou remplir les soucoupes et les vases de sable ou de gravier



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- ➔ gouttières
- ➔ regards
- ➔ caniveaux et drainages



Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...)



UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'ASSAINISSEMENT POUR UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES SUR LE PÉRIMÈTRE ARGILE ET MODER

COMMUNES DE SESSENHEIM, STATTMATTEN, DALHUNDEN ET SOUFFLENHEIM

Le SDEA est un établissement public de coopération spécialisée à l'échelle interdépartementale, créé il y a plus de 80 ans par des élus précurseurs soucieux de mettre en commun les moyens de leurs communes pour assurer un service public performant du cycle de l'eau. Il fédère plus de 730 communes, dessert plus d'un million d'habitants d'Alsace Moselle et s'appuie sur l'expertise de plus de 720 salariés exerçant 100 métiers de haute technicité.

RETOUR SUR LES PLUIES EXCEPTIONNELLES DU 17 MAI 2024

Depuis le printemps dernier, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédé avec des cumuls de hauteur de pluie très importants en particulier dans le territoire d'Argile et Moder : de l'ordre de 110 mm sur la seule journée du 17 mai, soit une occurrence caractéristique d'une pluie centennale.

Le réseau d'assainissement de la commune est un réseau de type unitaire, c'est-à-dire qu'une unique canalisation récupère à la fois les eaux pluviales (issues des toitures et des voiries) et les eaux usées. Ce réseau est réglementairement dimensionné pour collecter au maximum des pluies d'occurrence décennale sans débordement sur la voirie.

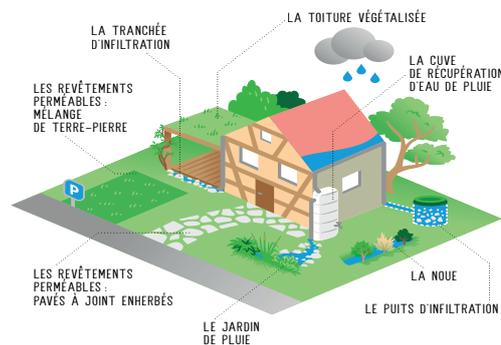
La pluie d'occurrence centennale du 17 mai a dépassé les capacités de l'ensemble du système d'assainissement. Les cours d'eau saturés (plus haut niveau depuis 50 ans) n'ont pas permis aux ouvrages de décharge d'évacuer le surplus du réseau de manière optimale.

Certains débordements sur la voirie ayant ainsi été constatés, les équipes du SDEA se sont mobilisées et ont déployé des moyens exceptionnels telle que l'installation de pompages provisoires afin de faciliter la décharge du réseau d'assainissement. Les récents travaux effectués pour améliorer le système d'assainissement (raccordement sur une station d'épuration unique à Sessenheim, renforcement du réseau et reconstruction d'un nouvel ouvrage de déversement vers le Fallgraben) n'ont eu que peu d'impacts face à une telle situation, réseaux et rivières étant saturés par l'évènement. Au contraire, la reconversion d'un bassin de 1 200 m³ de l'ancienne station d'épuration de Soufflenheim en ouvrage de stockage (bassin de pollution) a permis d'améliorer la situation en stockant une première partie des eaux pluviales.

VERS UNE NOUVELLE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR FAIRE FACE À CES PLUIES EXCEPTIONNELLES

Tel que constaté au printemps 2024, le dérèglement climatique a pour conséquence l'augmentation de l'intensité des pluies provoquant la saturation des réseaux unitaires et leur débordement vers le milieu naturel et sur la voirie. La mise en œuvre de solutions classiques tel que le renforcement des diamètres des conduites n'est donc plus envisageable. Ainsi, le SDEA et la commune de Dalhunden adoptent une approche préventive, notamment au travers d'une gestion durable, intégrée et à la source des eaux pluviales.

La Gestion Durable des Eaux Pluviales consiste à gérer l'eau prioritairement par infiltration en minimisant les ruissellements et, in fine, le rejet au réseau. Il n'est plus question de créer des ouvrages exclusivement dédiés à la gestion de l'eau mais d'attribuer une nouvelle fonction hydraulique aux espaces existants en infiltrant au plus près la goutte d'eau. Par exemple, les espaces verts deviennent, à la faveur de travaux de décaissement, des ouvrages de stockage et d'infiltration. La mise en place de résines ou de pavés poreux dans les quartiers plus denses des communes permet également l'infiltration des eaux pluviales.



LES ATOUTS DE L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES



Réhydrater les sols



Recharger la nappe



Améliorer la qualité des eaux



Réintroduire de la biodiversité



Lutter contre les îlots de chaleur



Réduire le ruissellement et le risque d'inondation

VOTRE COMMUNE SE MOBILISE POUR RÉPONDRE À CES NOUVEAUX ÉPISODES PLUVIEUX

Le périmètre Argile et Moder fait figure de territoire novateur, il s'agit du premier périmètre SDEA à avoir engagé une étude de potentiel de déracordement des eaux pluviales, faisant de Dalhunden, Statmmatten, Soufflenheim et Sessenheim des communes pilotes dans la Gestion Durable des Eaux Pluviales.

Cette étude a pour objectif d'identifier les potentiels de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement des surfaces privées et publiques. De cette étude, finalisée en 2022, est ressortie une carte identifiant les secteurs à forts potentiels de déconnexion. De ce fait, la commune de Dalhunden a donc décidé de concrétiser 15 projets permettant de déracorder 5 500 m² :

- 7 projets de réaménagement de voirie consistant à supprimer des bordures et créer des décaissements dans les espaces verts avoisinants permettant à l'eau de pluie de ruisseler des voiries jusqu'aux espaces enherbés pour s'infiltrer ;
- 6 projets de déracordement de bâtiments communaux consistant à scier leurs gouttières afin de les renvoyer vers des espaces végétalisés
- 2 projets d'installation de cuves dont le trop-plein est géré directement par infiltration grâce aux espaces verts situés à proximité.

QUEL EST MON RÔLE EN TANT QUE CITOYEN ET COMMENT AGIR ?

La commune de Dalhunden s'est engagée dans cette nouvelle démarche de gestion des eaux pluviales, néanmoins, 81 % de la surface de la commune appartiennent au domaine privé. Ainsi, vous pouvez vous aussi contribuer à cette nouvelle gestion de l'eau en adoptant des gestes simples :

- **Limiter les surfaces imperméabilisées** en privilégiant des revêtements perméables tels que les surfaces végétalisées, les pavés infiltrants, les dalles aux joints engazonnées ou les résines poreuses.
- **Opter pour des cuves de récupération** des eaux pluviales afin de réutiliser cette eau pour arroser votre jardin ou nettoyer vos outils et votre véhicule.
- **Déconnecter vos gouttières du réseau** et laisser les eaux pluviales provenant de votre toiture s'infiltrer dans votre terrain, permettant la recharge des nappes.



Pour vous aider dans votre démarche, le périmètre Argile et Moder du SDEA, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et la Région Grand-Est, organisent depuis mars 2024 une opération de distribution de cuves pour déracorder vos toitures. > VOIR ENCADRÉ CI DESSOUS et PAGE SUIVANTE

Via cette opération, vous pouvez bénéficier d'une aide à hauteur de 80 %* pour la mise à disposition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements en échange du déracordement des eaux pluviales de votre toiture du réseau d'assainissement. Le trop-plein de la cuve sera obligatoirement infiltré sur votre terrain permettant la recharge de la nappe.

* Cette opération ne concerne pas les nouvelles constructions ou les habitations déjà déracordées du réseau unitaire

RÉCUPÉRATION ET GESTION DES EAUX DE PLUIE OPÉRATION DE DÉRACCORDEMENT ET DE MISE À DISPOSITION DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Les communes de Dalhunden, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), lancent à partir de mars 2024, et pour une durée de 3 ans, une opération de déracordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie.

QU'EST-CE QUE L'OPÉRATION « RÉCUPÉRATION ET GESTION DES EAUX DE PLUIE » ?

Cette opération permet la mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie à un tarif préférentiel, afin de s'orienter vers une gestion plus durable des eaux pluviales en rétablissant le cycle naturel de l'eau.

En effet, elle vous permet de bénéficier d'une aide de 60 % pour l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, parmi différents modèles, selon vos besoins. Cette subvention vous est proposée à la condition du déracordement du réseau d'assainissement d'une partie des eaux pluviales issues de votre toiture. Le trop-plein de la cuve est ainsi infiltré sur votre terrain, permettant la recharge de la nappe.

QUI EST CONCERNE PAR L'OPÉRATION ?

Cette opération concerne les logements existants raccordés au réseau unitaire des communes de Dalhunden, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION ?

Historiquement, les réseaux d'assainissement dans l'Est de la France sont majoritairement de type unitaire. C'est-à-dire qu'un seul et même réseau est chargé de collecter et de transporter les eaux usées et les eaux pluviales jusqu'à une station d'épuration afin d'y être traitées.

Des ouvrages de « trop-plein », appelés déversoir d'orage, sont implantés sur le réseau et permettent d'évacuer vers le milieu naturel l'excédent d'eau collectée en cas de forte pluie. En effet, pour éviter le débordement des réseaux, pour ne pas « noyer » la station d'épuration et assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire de réguler la quantité d'eau acheminée.

En 2023, près de 64 millions de m³ d'eau ont été traités par les stations d'épuration du SDEA, soit plus de 25 700 piscines olympiques.

En cas de forte pluie, les rejets directs vers le cours d'eau d'eaux pluviales souillées d'eaux usées via les déversoirs d'orage entraînent une pollution du milieu naturel. Ils présentent un réel impact négatif sur la biodiversité et la qualité des cours d'eau. De plus, les rejets vers les cours d'eau ne suffisent parfois pas pour décharger les réseaux et des débordements sur la voirie, voire des inondations des habitations, peuvent alors se produire.

On estime que jusqu'à 80 % du volume d'eau transportés par les réseaux et traités par les stations d'épuration proviennent des habitations privées. Il est donc nécessaire de limiter ces apports d'eaux de pluie en les déracordant du réseau et en les infiltrant à la parcelle.

Ainsi en infiltrant les eaux pluviales des toitures, nous rétablissons le cycle naturel de l'eau et nous contribuons à :



Réhydrater les sols



Recharger la nappe



Améliorer la qualité des eaux



Réintroduire de la biodiversité



Lutter contre les îlots de chaleur



Réduire le ruissellement et le risque inondation

> Une gestion des eaux pluviales au service de la nature

QUELS SONT MES AVANTAGES À INSTALLER UNE CUVE ?

- Faire des économies d'eau
- Arroser naturellement mes espaces verts
- Laver mon matériel de jardinage
- Valoriser l'eau qui tombe sur ma parcelle, jardin de pluie, mare, bassin...

COMMENT OBTENIR UNE CUVE EN GRANDE PARTIE SUBVENTIONNÉE ?

Je me fais connaître en prenant rendez-vous au 03 88 19 31 52 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

- Je transmets mes coordonnées et sur les créneaux proposés



Un agent du SDEA se présente à mon domicile au rendez-vous planifié

- Nous étudions ensemble les opportunités de débranchement et les techniques d'infiltrations les plus adaptées
- Je choisis le(s) modèle(s) de cuve(s) qui m'intéresse(nt) et je remplis le bon de commande
- Je m'engage sur l'honneur à débrancher une partie de mes eaux pluviales



Je prends possession de ma (mes) cuve(s)

- J'installe le matériel et je procède au débranchement de ma gouttière
- Je procède (si nécessaire) à l'aménagement d'une technique d'infiltration



Vérification du débranchement par le SDEA

- J'envoie une photo ou une vidéo attestant la preuve du bon débranchement auprès de l'agent SDEA rencontré lors de mon premier rendez-vous



Je reçois ma facture et je règle le reste à charge

QUEL EST LE MATÉRIEL MIS A DISPOSITION POUR CETTE OPÉRATION ?

Type de cuve	Volume (LxPxH)	Prix HT	Reste à charge HT*
MODÈLE 1 Graf - Cuve murale Slim 	350 L (58 x 37 x 182 cm)	97,50 €	30,00 €
	650 L (79 x 52 x 210 cm)	182,00 €	72,80 €
MODÈLE 2 Graf - Réservoir Cubus 	1 000 L (80 x 80 X 184 cm)	199,00 €	79,60 €
MODÈLE 3 Rikutec - IBC noir SM15 	1 000 L (100 x 120 X 118 cm)	245,00 €	98,00 €
MODÈLE 4 Rikutec - Cuve enterrée plastique 	Entre 3 000 et 8 000 L	1 650 à 2 840 €	660 à 1136 €
MODÈLE 5 ADG - Cuve neterrée béton	Entre 3 000 et 8 000 L	1 535 à 3 335 €	614 à 1334 €
KIT DE COLLECTE + DISPOSITIF DE FILTRATION Collecteur filtrant Eco de Luxe 	Hauteur 15 cm Diamètre 15 cm	16,00 €	6,40 €
KIT DE JUMELAGE MODÈLE ESTHÉTIQUE Set de jumelage Flex-Confort	Adapté pour les cuves des modèles 1 et 2	24,50 €	9,80 €
KIT DE JUMELAGE MODÈLE RUSTIQUE Set de jumelage Flex-Confort	Adapté pour les cuves du modèle 3	230,00 €	92,00 €

* Se rajoute au reste à charge une TVA de 20 % et des frais de dossiers de 3 %



Exemple de débranchement et mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales



<<< Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le guide pratique « Gestion des eaux pluviales ; Conseils et recommandations » sur le site internet du SDEA.

Ma COMMUNE NATURE

S'ENGAGE POUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



UNE DÉMARCHE
INITIÉE PAR :



LE SOL : UN ALLIER IMPORTANT POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de Dalhunden fait partie de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Roeschwoog, dont l'eau est prélevée directement dans la nappe phréatique rhénane qui s'écoule sous nos pieds. Cette aire d'alimentation correspondant à la surface sur laquelle toute goutte d'eau qui tombe se retrouvera, d'ici dix ans, dans l'eau du captage. Ainsi, afin de protéger durablement la qualité de l'eau de ce captage classé prioritaire, de nombreuses actions de préservation des ressources en eau sont réalisées depuis longtemps. Un nouveau plan d'actions ambitieux est d'ailleurs en place depuis 2021 sur ce secteur, ainsi que sur d'autres aires de captages de la Bande rhénane Nord. Ces actions sont suivies par une mission eau dédiée sur ce secteur. Parmi les actions phares déployées sur le territoire, peuvent être citées les actions de conseils aux agriculteurs, la mise en place d'animations collectives pour des retours d'expérience, le déploiement de paiements pour services environnementaux ou encore la sensibilisation auprès du grand public. Parmi ces actions, la protection de la qualité et de la biodiversité des sols est un enjeu fort pour préserver la qualité de l'eau de notre territoire !

LES SOLS, IMPORTANTS POUR L'EAU ET LE VIVANT

Dans nos régions tempérées, un mètre carré de sol sur ses 20 premiers centimètres de profondeur abrite en moyenne 10.000 espèces animales. Cette biodiversité est telle qu'à l'échelle de la Terre, le sol abrite près de 50 % de la biodiversité totale de la planète. Par ailleurs, un sol en bonne santé infiltrera et stockera mieux l'eau de pluie et de ruissellement. De plus, les bactéries naturellement présentes dans le sol et la matière organique naturelle qui le compose permettent de dégrader progressivement une grande partie des particules polluantes qui peuvent être apportées en surface. L'eau est ainsi filtrée progressivement et s'infiltrera ainsi dans la nappe phréatique. Dans le cas contraire, un sol détérioré peut s'imperméabiliser par divers phénomènes. Par exemple sur sols limoneux très travaillés et mal couverts, on peut constater l'apparition d'une croûte superficielle dite de « battance » qui empêche la circulation de l'eau et de l'air. En profondeur, à l'endroit où le labour s'arrête, il est aussi possible de voir se former une couche compacte de sol, qu'on appelle la « semelle de labour » et qui limitera également l'infiltration de l'eau. Les sols font ainsi partie intégrante du cycle de l'eau. Redonner à la terre ses pleines capacités d'infiltration représente un levier fort pour préserver la qualité de l'eau de la nappe phréatique et pour lutter également contre les inondations à l'échelle d'un territoire !



2015
Année internationale
des sols

PROTÉGER LES SOLS

La prise en considération des sols et de la vie qu'ils renferment reste encore assez récente. Autrefois considérés comme de simples supports physiques, les études à leurs sujets ont finalement montré en quoi ils étaient cruciaux pour nos écosystèmes et nos sociétés. Depuis 2002, la journée mondiale des sols a été inscrite au calendrier à la date du 5 décembre. L'année 2015 a également été déclarée comme l'année internationale de prise en considération des sols par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

PETITE EXPÉRIENCE DE PÉDOLOGUE À FAIRE CHEZ SOI !

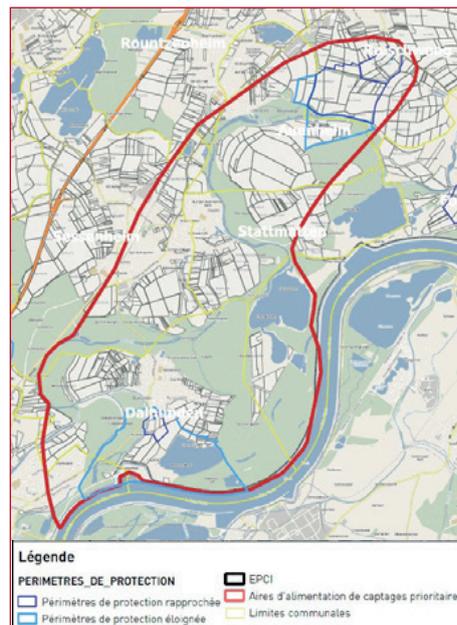
Pour avoir une idée de la composition de votre sol, vous pouvez réaliser l'expérience du boudin ! Prenez une poignée de terre à 10 cm de profondeur, humidifiez-la un peu et essayez de la rouler en boudin entre la paume de vos deux mains. Si la formation du boudin vous semble impossible et que le rendu est rugueux ou granuleux : vous êtes en présence d'une terre plutôt sableuse. Si vous arrivez à former un boudin, mais que celui-ci se casse ou se craquèle lorsque vous essayez de le plier : il s'agit de terre limoneuse. Et si votre boudin peut se plier, voir même si vous arrivez à former un cercle avec celui-ci, votre terre est plutôt argileuse. Ces connaissances pourront vous être utiles si vous souhaitez adapter les semis et plantations de vos jardins en fonction de la texture de votre sol (de nombreux ouvrages sur le jardin évoquent l'influence de la texture du sol sur les plantes).

LES AGRICULTEURS AUSSI PARTICIPENT À LA PRÉSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU

En agriculture, la mise en place d'un couvert végétal sur les parcelles agricoles pendant la période hivernale favorise l'augmentation de la matière organique des sols et le fonctionnement de sa biodiversité. Ainsi, de nombreux agriculteurs se tournent vers la mise en place de différentes variétés de plantes qui permettent d'obtenir un couvert végétal qui reste en place plusieurs mois, après la récolte des cultures comme les céréales par exemple. On parle également de « couverts d'intercultures ». Cela permet aux sols d'éviter de rester nus pendant l'hiver, limitant ainsi, par la couverture du sol, le lessivage des nitrates vers la nappe phréatique en cas de pluies. Ces couverts ont également des intérêts agronomiques supplémentaires : amélioration de la structure des sols, enrichissement du sol en azote organique en présence de légumineuses dans les couverts (si le couvert est réenfouï au sol au début du printemps), limitation de la présence de plantes adventices indésirables qui pourraient concurrencer les cultures suivantes sur la parcelle (et donc limitation de l'usage d'herbicides). Ces couverts d'interculture peuvent ensuite être valorisés de différentes manières : retour au sol pour enrichir le sol en matière organique, production d'énergie via la méthanisation, fourrage pour les animaux d'élevage.

La mise en place de couverts végétaux en hiver peut également être réalisée par les particuliers qui possèdent un jardin, pour permettre de couvrir le sol de leurs potagers durant l'hiver tout en préservant la vie du sol.

Ainsi, nous avons tous un rôle à jouer dans la préservation de nos ressources en eau !



Vue en profondeur d'un sol avec couvert végétal

Vue du haut d'un sol nu avec une croûte de battance

Couverts végétaux agricoles présents sur l'aire d'alimentation du captage de Roeschwoog



VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX ? QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AUPRÈS DE LA MAIRIE ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- **Un dossier de déclaration préalable**
[Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]
- **Une demande de permis de construire**
[Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]
- **Une demande de permis d'aménager**
[Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
- **Une demande de permis de démolir** [Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction]

* liste non exhaustive

RÉALISER DES TRAVAUX SANS AUTORISATION, QUELS RISQUES ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme :

- Une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de Dalhunden a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en oeuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible via le site internet de la commune de Dalhunden.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante :
<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>
Ou scannez le QRCode >>



Renseignements complémentaires >>



Quelles démarches pour quels travaux ?

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M² : déclaration préalable
- ENTRE 20 ET 40 M² :
- Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
- Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 m² : permis de construire et un recours à un architecte.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE : aucune formalité

CLÔTURE

- PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : déclaration préalable

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M : permis de construire

TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRIS DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M² : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M² : déclaration préalable
- PLUS DE 20 M² : permis de construire

AMOUREUX DU GRAND AIR ET DE BALADES ?

Voici tous nos itinéraires de randonnée pédestre sur notre territoire. Vous trouverez un panel de circuits pour découvrir les richesses et les curiosités du territoire en toutes saisons. Tous les sentiers du nord au sud du territoire, ainsi que ceux de la Stadt Rheinau outre Rhin, y sont indiqués. Au total, cela représente 162,8 km à parcourir. Partez à la découverte de 17 circuits côté français allant de 1,7 à 16,9 km, ainsi que 6 circuits chez nos voisins allemands de 1 à 17 km.

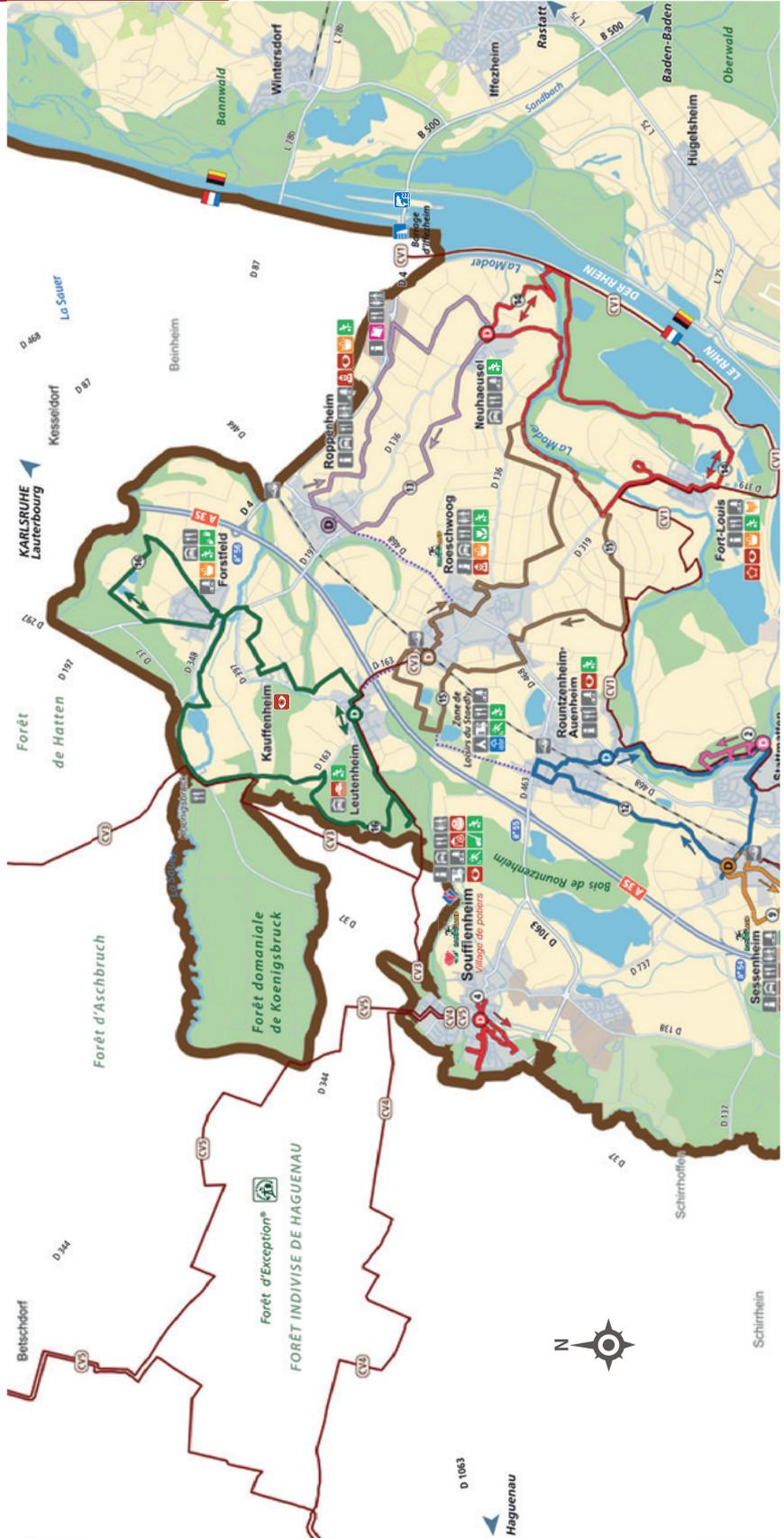
détail des circuits en scannant
le QR Code ci-dessous



- CIRCUITS RANDO FRANÇAIS**
- 1 LE SENTIER DE DÉCOUVERTE DU HELLWASSER
1,7 km
 - 2 LE CIRCUIT DU MITTELGRUND
3,7 km
 - 3 LE CHEMIN DES « HOFNAME »
3,3 km
 - 4 LE TOUR DES POTIERS
3,5 km
 - 5 LA LIGNE DES AMERS
4 km
 - 6 LE CIRCUIT DE LA POMME
4,4 km
 - 7 LE SENTIER DU MITTELKOPFGRUND
4,3 km
 - 8 LE CIRCUIT DU CASTOR
5,3 km
 - 9 LE SENTIER GOETHE
6,4 km
 - 10 LE CIRCUIT DU CYGNE
7,1 km
 - 11 LE SENTIER DU PATRIMOINE NATUREL
ET HISTORIQUE
7 ou 9 km
 - 12 UN BERCEAU DE L'ART ALSACIEN
9,3 km
 - 13 UNE HISTOIRE DE STYLE
9,9 km
 - 14 LES FORTS AU FIL DE L'EAU
13,9 km
 - 15 WECKMANN ET LA MODER
15,5 km
 - 16 ENTRE EBERBACH ET SAUER
16,9 km

- CIRCUITS RANDO RHEINAU**
- 1 LE CIRCUIT HISTORIQUE DE HAUSGEREUT
1 km
 - 2 LE CIRCUIT HISTORIQUE DE FRESTETT
9 km
 - 3 LE SENTIER DU VIEUX RHIN
7,1 km
 - 4 LE SENTIER DE LA RENCH
8 km
 - 5 LE SENTIER DU RHIN
8,1 km
 - 6 LE SENTIER DE L'HISTOIRE ET DE LA NATURE
17 km

- SENTIERS BALISÉS DU CLUB VOSGIEN**
- CV1** SENTIER DE LA MODER
DER PFAD DER MODER
Suivre le balisage chevalier bleu
Folgen Sie der Markierung mit dem brauen Staffelei
 - CV2** LE SENTIER DE L'ILL
DER PFAD DER ILL
Suivre le balisage losange bleu
Folgen Sie der Markierung mit dem brauen Raute
 - CV3** LE SENTIER DES CASEMATES
DER PFAD DER KASEMATTE
Suivre le balisage losange jaune
Folgen Sie der Markierung mit dem gelben Raute
 - CV4** LE SENTIER DES POTIERS (PAR BETSCHDORF)
DER TÖPFERPFAD (DURCH DEN « GROS CHËNE »)
Suivre le balisage croix rouge
Folgen Sie der Markierung mit dem roten Kreuz
 - CV5** LE SENTIER DES POTIERS (PAR LE GROS-CHËNE)
DER TÖPFERPFAD (DURCH DEN « GROS CHËNE »)
Suivre le balisage croix bleue
Folgen Sie der Markierung mit dem brauen Kreuz



LÉGENDE / LEGENDE

- Villes et villages fleuris
Blumenstädte und -dörfer
- Bureau d'information touristique
Tourist information
- Point d'arrêt info
- Aéroport
- Gare
- Bac à vélo
- Hébergement
- Unwärf
- Camping
- Campingplatz
- Restaurant
- Aire de stationnement pour campeurs/camper
- WC publics
- Offensive Toilett
- Aire de pique-nique
- Édifice public remarquable
- Monument
- Musée
- Museum
- Fort Vauban
- Vauban-Burg
- Casemate / bunker
- Moulin
- Artisanat potier
- Werkzeug
- Impressionnisme
- Plan d'eau
- Badene
- Piscine couverte ou découverte
- Hallenbad, Freibad
- Cave
- Port
- Port de plaisance
- Yachtclub
- Passé à poissons
- Fischerei
- Bois
- Shopping
- Vente à la ferme
- Hofladen
- Parcours de santé
- Hilfsweg
- Hippodrome
- Hindernisbahn
- Centre Aquatique

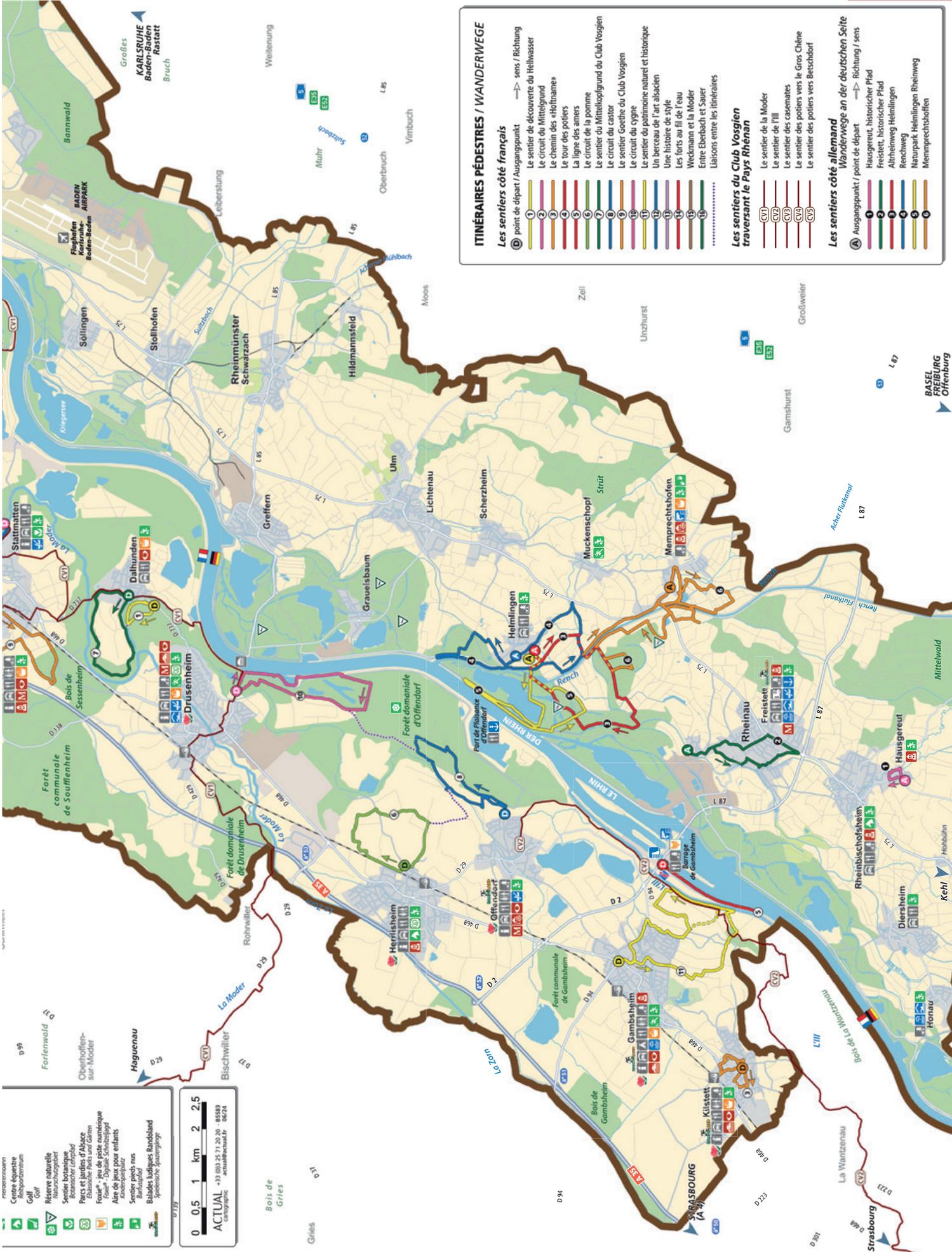
Centre équestre
 Centre de loisirs
 Centre de santé
 Centre de formation
 Centre de culture
 Centre de sport
 Centre de jeunesse
 Centre de formation
 Centre de culture
 Centre de sport
 Centre de jeunesse

Réserve naturelle
 Réserve botanique
 Parc et jardins d'Alsace
 Parc botanique
 Parc de la ville
 Parc de la commune
 Parc de la paroisse
 Parc de la commune
 Parc de la paroisse

Aire de jeux pour enfants
 Aire de jeux pour adultes
 Aire de jeux pour personnes handicapées
 Aire de jeux pour personnes âgées
 Aire de jeux pour personnes à mobilité réduite
 Aire de jeux pour personnes à mobilité réduite

Babès ludiques Randoland
 Babès ludiques Randoland

0 0,5 1 km 2 2,5
 ACTUAL
 cartographie



ITINÉRAIRES PÉDESTRES / WANDERWEGE

Les sentiers côté français

(D) point de départ / Ausgangspunkt → sens / Richtung
 Le sentier de découverte du Hellwasser
 Le circuit du Mittelgrund
 Le chemin des «hotname»
 Le tour des poitiers
 La ligne des amers
 Le circuit de la pomme
 Le sentier du Mittelgrund du Club Vosgien
 Le circuit du castor
 Le sentier Goethe du Club Vosgien
 Le circuit du cygne
 Le sentier du patrimoine naturel et historique
 Un berceau de l'art alsacien
 Une histoire de style
 Les fontaines au fil de l'eau
 Wickmann et la Moder
 Entre Eberbach et Sauer
 Liasons entre les itinéraires

Les sentiers du Club Vosgien traversant le Pays Rhénan

CV1 Le sentier de la Moder
 CV2 Le sentier de l'ill
 CV3 Le sentier des casemates
 CV4 Le sentier des poitiers vers le Gros Chêne
 CV5 Le sentier des poitiers vers Betschdorf

Les sentiers côté allemand

(A) Ausgangspunkt / point de départ → Richtung / sens
 Hausgret, historischer Pfad
 Freiset, historischer Pfad
 Althienweg Helmlingen
 Renchweg
 Naturpark Helmlingen Rheinweg
 Memmprechtshoffen

RETROSPECTIVE 2024

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme s'est mobilisée tout au long de l'année et a été particulièrement active pour promouvoir le territoire, grâce à un plan d'actions bien structuré et soutenu.

Nos actions 2024 :

- Soutien financier aux organisateurs d'événements structurants au Pays Rhénan
- Renouvellement du Label Accueil Vélo pour les 2 bureaux d'information touristique et la zone de loisirs du Staedly
- 3 reportages photos avec Cyrille Fleckinger
- 4 campagnes radio sur NRJ, Nostalgie et France Bleu Alsace
- 5 accueils de blogueurs : Pokaa, Une fille en Alsace, Mon Week-end en Alsace, Escapadeur
- 8 accueils de journalistes (Échappées Belles, Voyager Ici et Ailleurs, Télé loisirs, Récré Mag, Routard.com, Femmes d'aujourd'hui, Esprit d'Ici, Télématin)
- 2 conférences de presse
- Partenariat avec Kidiklik, les sorties en famille
- Une dizaine d'encarts publicitaires dans la presse (DNA, ZUT Strasbourg et Haguenau, Maxi Flash, Spectacles BFMTV Alsace)
- Création d'un guide du partenaire
- Nouvelle balade ludique à Kilstett
- Conception et impression du guide des animations estivales tiré à 5 000 exemplaires
- Mise à jour et impression du circuit découverte « Le Tour des Potiers » à Soufflenheim en français, allemand et anglais (4 000 exemplaires)
- Mise à jour et impression de la carte rando « Le Pays Rhénan à pied » éditée à 10 000 exemplaires
- Mise à jour et impression de la carte vélo « Le Pays Rhénan à vélo » éditée à 5 000 exemplaires
- Conception et impression de la brochure de Noël « Goûter au temps de Noël », imprimée en 6 000 exemplaires

- Conception et impression de 10 000 exemplaires de la 3ème édition du magazine de destination « Escales au bord du Rhin »
- Renouvellement des 3 chasses aux trésors de Noël à Drusenheim, Gambtsheim et Soufflenheim dans le cadre des Chasses aux trésors de Noël en Alsace en partenariat avec Alsace Destination Tourisme
- 2 nouveaux beach flags « Office de Tourisme de France »
- 1 nouveau roll'up sur la thématique de Noël

Nos participations à des Salons, évènements en 2024 :

- Salon de l'ADFC à Francfort
- Salon UPER à Soufflenheim
- Portes ouvertes à l'occasion de l'inauguration de la Maison du Pays Rhénan
- Fête du Vél'eau à Drusenheim
- Marché de la poterie et de la céramique à Soufflenheim
- Marché potier dans le cadre de la Fête du Marché Couvert à Colmar
- Foire européenne à Strasbourg
- Expo du Vélo à Strasbourg
- 50 ans du barrage à Gambtsheim
- Salon Saverne Fluvestre Innovation à Saverne
- Greenman à Gambtsheim
- Salon Offerta à Karlsruhe
- Salon SITV à Colmar
- Drus'Noël à Drusenheim
- Marché de Noël et Sainte Lucie à Soufflenheim



foire européenne



Marché potier
Colmar

LE PAYS RHÉNAV À VÉLO, Une découverte à votre rythme !

2 STATIONS DE LOCATION :

**CAMPING DU STAEDLY
À ROESCHWOOG**
03 88 86 42 18

**NAUTIC PORT
À OFFENDORF**
03 88 96 40 87

**Nouvelle
carte cyclo :
Le Pays
Rhénan
à vélo**

Scannez pour accéder
aux circuits





TENTEZ L'EXPÉRIENCE ! WWW.VISITPAYSRHENAN.ALSACE



Mise en place avec l'association NATURE ET PASSION d'une application de géolocalisation des battues en temps réel.

Parce que la chasse est une activité responsable qui se pratique dans des environnements partagés.

LES DATES DES BATTUES SONT AFFICHÉES EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET.

Télécharger pour Android >>



<< Télécharger pour iOS

MÉRITANTE

KAYA ROEMER : AUX PORTES DU MONDE PROFESSIONNEL...

Et voilà une nouvelle année qui touche presque à sa fin qui aura été riche d'expériences et d'évolutions pour Kaya.

Une première année dans le monde du travail pour faire de sa passion son métier dans le cadre d'une alternance pour préparer un Diplôme d'Etat sports équestres (Entraîneur et Enseignement) et ainsi se confronter à la réalité de ce monde.

Mais tout d'abord un retour sur la saison qui a démarré en février à Corla Minore (Italie) au cours d'une épreuve internationale avec sa fidèle Fender. À l'arrivée 5 classements sur 6 départs au cours des 2 semaines de participation.

La saison s'est ensuite déroulé par une période plus compliquée où il aura fallu gérer les moments de doutes aussi bien de la cavalière que de ses chevaux : s'adapter et rebondir sans cesse pour passer une nouvelle étape.

Juin : le travail qui paye. Retour des podiums en Amateur Elite (125 cm) et participation aux premières épreuves PRO 2 (130 cm). En parallèle Kaya a fait progresser sa seconde jument (Hogane) et participe avec succès à des compétitions jeunes chevaux (5 ans) avec plusieurs classements.

Et voici arrivée la rentrée et la dernière ligne droite pour obtenir le DEJEPS qui vient sanctionner cette première étape professionnelle.

Sportivement tout s'enchaîne très vite avec la régularité en PRO 2 (130/135 cm) avec divers classements et une 3^e place fin octobre à Mâcon.

Nouvelle étape pour Kaya qui a rejoint une écurie 100% professionnelle (Ecurie Moissonnier Seguin Maure) près de Bourg-en-Bresse pour une alternance axée sur les jeunes chevaux (3 à 6 ans) et ainsi parfaire sa formation.

Nouveaux objectifs pour la saison à venir :

- Passer définitivement au niveau professionnel
- PRO 1 (140 cm) en fin de saison avec Fender
- PRO 2 (130 cm) avec Hogane
- Préparer et faire progresser de jeunes chevaux en cycle classique

Nous te souhaitons une bonne saison 2025 afin que tu puisses continuer ta progression humaine et sportive avec tes chevaux.





ANTOINE SCHRÖETTER, VOTRE NOUVEAU FORESTIER

Bonjour,

Je m'appelle Antoine Schroetter, je suis le nouveau forestier de l'Office National des Forêts, pour le secteur de Soufflenheim, Rountzenheim-Auenheim, Stattmatten, Dalhunden, Sessenheim et Drusenheim, soit 1 600 hectares de forêt. Sur mon premier poste en tant que technicien forestier, mon rôle est de gérer durablement les forêts tout en répondant à la demande de bois, dans un contexte compliqué de changement climatique et de dépérissement des forêts.

Je suis originaire de Courcelles-Chaussy, en Moselle. Pour devenir forestier, j'ai obtenu un Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), puis un BTS Gestion Forestière, en apprentissage à l'ONF, à l'école forestière de Mirecourt (88).

Je suis passionné par la nature et la forêt depuis mon enfance et j'ai souhaité devenir forestier depuis l'âge de 8 ans.

ACTIONS MENÉES EN FORÊT COMMUNALE DE DALHUNDEN CETTE ANNÉE :

Aux vues des intempéries et des inondations, l'accès et le travail en forêt furent très compliqués. C'est pour cela que l'ensemble du programme prévu n'a pas pu être réalisé. Une plantation prévue a été reportée à l'année prochaine. Cette plantation est nécessaire pour maintenir un peuplement forestier, lorsque la régénération naturelle n'est pas suffisante, après le dépérissement des arbres (frêne, hêtre...) dû au changement climatique.

L'entretien annuel des chemins au broyeur forestier a pu être réalisé lors d'une période plus sèche.

Courant décembre et début d'année prochaine, une exploitation (coupe) va être réalisée. Cette coupe a comme premier objectif de sécuriser les chemins. En effet, des arbres morts et dangereux sont proches d'un chemin fréquenté. Ils seront donc abattus en priorité.

L'exploitation enchainera dans les parcelles 7 et 8 où l'objectif est d'améliorer le peuplement. Les arbres qui seront coupés offriront de l'espace aux plus vigoureux qui pourront mieux se développer et ainsi constituer un peuplement d'avenir.

Des interventions sylvicoles dans des jeunes boisements sont aussi programmées. Le but de ces actions est d'éclaircir et nettoyer les jeunes peuplements naturels et ainsi les amener à un stade de futaie irrégulière diversifiée, durable et productive.

Arbres morts dangereux,
à l'entrée du chemin menant
au lieu-dit Girodkopf



**UN PORTAIL FRANCO-ALLEMAND
À VOTRE DISPOSITION POUR COMMUNIQUER
SUR LES ÉVÈNEMENTS DU QUOTIDIEN : FRED.INFO**



Ce portail a été conçu par la région Grand Est et le Bade-Wurtemberg pour donner suite à des besoins exprimés par les concitoyens.



Il permet notamment :

- de rendre visible sur un même site les acteurs et interlocuteurs de la coopération transfrontalière ;
- de regrouper les nombreux offres et événements transfrontaliers.

Vous êtes à l'initiative d'un événement à dimension transfrontalière, rien de plus simple pour faire la publicité de celui-ci !

Connectez-vous sur le site pour remplir le formulaire en ligne, ou envoyez un mail ou passez un coup de fil. Un interlocuteur bilingue sera à votre écoute.

JURIDIQUE TRANSFRONTALIER

Contrats, Famille, Impôts, Logement, Travail...

Vous rencontrez un problème juridique transfrontalier franco-allemand ?

Bénéficiez d'une consultation gratuite avec un avocat français ou allemand, un notaire ou un commissaire de justice au Centre Européen de la Consommation Bahnhofsplatz 3, 77694 Kehl, Allemagne
Prenez rendez-vous au **0049 7851 991 480** ou en écrivant à **justice@cec-zev.eu**

PRÉVENTION ROUTIÈRE

**VOIR ET ÊTRE VU,
À PIED, À VÉLO,
À TROTTINETTE**

SUR L'ENGIN

Il faut à la fois : bien voir ce qui se passe sur la route, mais aussi être vu, par tous les temps (brouillard, pluie, neige) et sur tous types de route. Pensez à vérifier le bon

fonctionnement de l'éclairage et à bien nettoyer les optiques. En croisant d'autres véhicules, regardez vers la droite pour ne pas être ébloui.



ÊTRE VU : COMMENT S'HABILLER ?

Le problème se pose non seulement la nuit, mais aussi quand la visibilité est mauvaise (pluie, brouillard). La période la plus délicate est le passage à l'heure d'hiver. Le temps

d'adaptation à la baisse de luminosité est un facteur de risque, notamment pour les enfants qui sortent de l'école. Voici donc quelques conseils pour s'habiller en étant bien vu.



À VÉLO

Feu avant blanc, feu arrière rouge, et catadioptrés obligatoires*.

À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Feux avant-arrière, catadioptrés latéraux et arrière obligatoires.

LA BONNE TENUE DU PIÉTON

Vêtements de couleur claire.

Bandes retroréfléchissantes sur les chaussures ou le cartable. Un sticker retroréfléchissant sur le cartable d'un enfant le rend visible à 150 mètres, contre 30 mètres dans des conditions normales. À 50 km/h, il faut 25 m pour qu'une voiture s'arrête. La sécurité est donc considérablement améliorée avec des dispositifs retroréfléchissants.

LA BONNE TENUE DU CYCLISTE

Gilet retroréfléchissant obligatoire hors agglomération en cas de visibilité insuffisante (nuit et mauvaises conditions météo), et recommandé dans tous les cas. Bandes retroréfléchissantes sur le sac à dos. Marques retroréfléchissantes sur le casque.

LA BONNE TENUE À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Vêtements de couleur claire.

Gilet retroréfléchissant obligatoire hors agglomération et en cas de visibilité insuffisante (nuit et mauvaises conditions météo), et recommandé dans tous les cas. Marques retroréfléchissantes sur le casque.

FLASHÉZ-MOI ↓



* Catadioptrés (dispositif réfléchissant la lumière et rendant visible de nuit le véhicule) blancs à l'avant, orange sur les côtés et les pédales et rouges à l'arrière. Pour retrouver les éléments de protection obligatoires ou recommandés, scannez le QRcode au verso.



LA THEMATIQUE DU MOIS:
SECURISER SON SMARTPHONE

Nous avons déjà parlé de ransomware, de DDOS, de sauvegarde etc. Toutes ces attaques qui touchent des « machines », des « VM », des « réseaux informatiques » mais finalement nous n'avons jamais parlé du matériel que nous utilisons TOUS, TOUT le temps et dont nous ne pourrions plus nous passer :

LE SMARTPHONE

RESEAU

1. N'activez le Bluetooth qu'en cas de besoin uniquement.
2. Comme pour tout appareil nomade, évitez les réseaux publics et/ou inconnus, privilégiez votre réseau mobile. Il vaut mieux être seul sur son réseau qu'être avec des inconnus qui utilisent le même réseau que nous sans sécurité.
3. Réglez les **paramètres de géolocalisation** afin de toujours contrôler quand et par qui être géolocalisé. Cette fonctionnalité peut être très intéressante en cas de perte ou de vol, en revanche certains services n'ont pas forcément besoin de savoir où nous sommes pour fonctionner correctement.

SECURITE PHYSIQUE

1. Utilisez des accessoires fiables et surtout des accessoires dont vous connaissez la provenance (câbles, chargeurs, prises, etc.).
2. Empêchez quiconque d'avoir un accès physique à vos appareils, et ne les laissez pas sans surveillance.
3. Attention au micro et à la caméra de votre appareil et pensez à ceux des autres. Évitez les conversations sensibles près de vos appareils électroniques. En effet, des options comme « SIRI » ou « OK GOOGLE » écoutent en permanence notre voix pour nous offrir leurs services.
4. Conservez toujours l'IMEI de votre appareil afin de permettre aux forces de l'ordre de demander le blocage du téléphone en cas de perte ou de vol.



SECURITE DES LOGICIELS

1. Téléchargez vos applications/fichiers uniquement depuis des sources officielles.

Ces sources officielles contrôlent ce qu'elles mettent à disposition. Si vous ne connaissez pas la source, ce que vous installez pourrait être piégé et vous vous exposez à des pertes ou vol de données contenues dans votre téléphone. De même, lorsque vous installez une nouvelle application, assurez-vous bien qu'elle n'a accès qu'aux données dont elle a besoin pour fonctionner.

2. Installez un antivirus et maintenez les fonctionnalités de protection intégrées à votre appareil.

3. Comme pour tout appareil, maintenez à jour votre smartphone et les applications. Les mises à jour corrigent souvent des failles de sécurité qui pourraient être exploitées par des personnes mal intentionnées.

CONSEILS D'UTILISATION

1. Attention aux conversations sensibles par messages. Utilisez un logiciel de messagerie chiffré et dans lequel vous avez confiance en fonction du niveau de confidentialité à respecter.
2. Faites des sauvegardes de vos données afin de les récupérer en cas de vol ou de perte de l'appareil.
3. Mettez en place un verrouillage automatique de l'appareil afin de ne pas laisser l'accès aux données en cas d'oubli. Choisissez un code solide, c'est-à-dire un code sans aucune signification (pas de date de naissance par exemple...) afin que personne ne puisse le deviner et rendre la tâche plus difficile à des "robots". Si vous conservez des données sensibles, mettez-les dans un container chiffré avec un mot de passe fort.
4. Vous pouvez également utiliser la biométrie afin de sécuriser votre appareil. N'oubliez cependant jamais que derrière cette biométrie, il y a un mot de passe qui, lui, peut être découvert...
5. Limitez et maîtrisez les informations que vous mettez dans votre smartphone... code, coordonnées bancaires, mot de passe, etc...

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les conseils détaillés de l'ANSSI et de la CNIL sur les liens suivants

CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comment-securiser-au-maximum-lacces-votre-smartphone>

ANSSI: <https://cyber.gouv.fr/publications/securer-son-ordiphone>

+ D'INFOS



Région de gendarmerie du Grand Est
LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication: GCA O.KIM
Responsable éditorial: COL L. GRAU
Rédacteur: ADJ M. KNOBLOCH

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
Laurent.grau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Suivez l'actualité de
la gendarmerie:



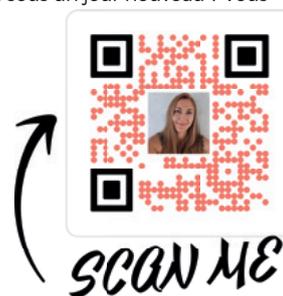


MARIE-LAURE WOLFF

Malo Wolff est passionnée de lecture depuis sa plus tendre enfance. Originaire de Drusenheim, elle se lance à l'adolescence dans l'écriture en rédigeant des articles pour le journal du collège de sa ville. Les années passent et son rêve de voir un jour son nom sur la couverture d'un roman ne la quitte pas. Elle décide de sauter le pas et de se lancer en 2021, et signe peu de temps après un premier contrat, auprès de la maison d'édition spécialisée dans la romance des éditions Hachette, BMR.

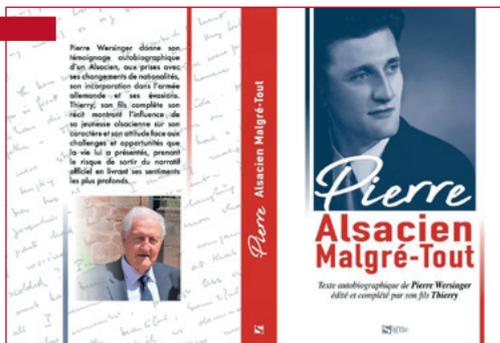
Attachée à notre belle région, elle met un point d'honneur à mettre l'Alsace en avant dans chacune de ses romances. Son grand-père venant de Dalhunden, il lui était impensable de ne pas écrire une histoire qui se déroule en partie dans le village natal de ses aïeux ! C'est chose faite, dans son troisième roman intitulé "My Scottish fake fiancé" disponible depuis le 3 octobre en librairie.

Vous souhaitez découvrir Dalhunden sous un jour nouveau ? Vous aimez les romances d'hiver à dévorer au coin du feu ? Alors n'hésitez pas à la contacter sur ses réseaux sociaux, via son compte facebook ou instagram "malowolffauteur" pour obtenir un exemplaire dédié de ses histoires.



PIERRE ALSACIEN MALGRÉ-TOUT

Pierre Wersinger a subi l'incorporation de force en 1944, une expérience que son fils Thierry a relatée dans un livre publié en avril par les éditions du Signe, intitulé Pierre, Alsacien Malgré-tout. Ce titre reflète la perspective de son père, contraint de s'adapter aux changements de nationalité. Thierry évoque également son propre parcours. Né d'une mère anglaise, il vit aux États-Unis depuis près de trente ans avec sa femme américaine et leurs huit enfants. Ce sont ces petits-enfants et même arrière-petits-enfants qui ont convaincu Pierre de consigner son vécu de la guerre, un récit que Thierry, aujourd'hui retraité du groupe Michelin, a décidé de publier.



Afin de remercier ceux qui l'ont aidé dans la publication du livre sur son père, Pierre, Alsacien Malgré-tout, Thierry Wersinger a organisé un dîner de remerciements. L'occasion a permis de rassembler amis, famille et collaborateurs, tous ayant joué un rôle dans le succès de ce projet. Thierry Wersinger a partagé des anecdotes sur le parcours d'écriture et a mis en avant l'importance de sauvegarder la mémoire historique.





SEPédale fort ! : UNE AVENTURE INSPIRANTE POUR SENSIBILISER À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Charlotte Scherr, ancienne habitante de Schirrhoffen, est une jeune femme de 33 ans atteinte de sclérose en plaques (SEP). En juillet 2022, elle a relevé un défi sportif : parcourir 1 140 km à vélo, de la Suède à Oslo. Ce périple n'était pas qu'un défi sportif, mais aussi un combat contre les limites imposées par la maladie, diagnostiquée en 2019 alors qu'elle avait 28 ans.

LE COMBAT CONTRE LA MALADIE

La sclérose en plaques est une maladie neurodégénérative qui affecte le système nerveux central, provoquant des symptômes comme une fatigue chronique et des difficultés motrices. Charlotte a entrepris ce voyage pour prouver qu'il est possible de dépasser ces obstacles et pour sensibiliser à cette maladie avec des handicaps souvent invisibles.

Préparer un tel défi a demandé une rigueur et une discipline : plusieurs mois d'entraînement, une alimentation adaptée et beaucoup de volonté. En 21 jours, elle a parcouru 1 140 km, démontrant que le sport peut devenir un allié face à la maladie.

UN ENGAGEMENT POUR RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

Cette aventure a marqué le début d'un engagement plus large. Charlotte collabore avec des figures comme :

- Luc Pace, qui a parcouru les 9 diagonales de France pour sensibiliser à la SEP.
- Cécile Hernandez, championne paralympique atteinte de SEP.
- Julien Harmand, citoyen engagé de Drusenheim.

Ensemble, ils militent pour rendre visibles les maladies invisibles et encourager les décideurs politiques à agir.

UN MESSAGE D'ESPOIR

Charlotte partage son histoire pour inspirer d'autres personnes atteintes de maladies chroniques. De juin à juillet 2024, elle a exposé son aventure à la Médiathèque de Drusenheim. Cette initiative a sensibilisé des élèves et le grand public, montrant que malgré les défis, il est possible de se dépasser. Son combat incarne la résilience et la capacité humaine à transformer la maladie en moteur d'action et d'inspiration.

LIENS UTILES

- Collectif Handicap Invisible : handicapinvisible.net
- Contact Charlotte Scherr : scherrcharlotte@gmail.com



Dans cette maladie, le système immunitaire attaque la myéline, une substance qui isole et protège les fibres nerveuses, provoquant une inflammation et des lésions. **Les symptômes de la sclérose en plaques varient d'une personne à l'autre** et peuvent inclure des problèmes de vision, une faiblesse musculaire, des troubles de l'équilibre et de la coordination, une fatigue intense, des douleurs et des problèmes de fonction cognitive. La SEP est une maladie progressive et il n'existe actuellement aucun remède, mais **il existe des traitements pour aider à gérer les symptômes et à ralentir la progression de la maladie.**



Scanner le QRCode
pour signer la pétition

AGENCE WEB



CRÉATION DE SITE INTERNET
ET LOGICIEL POUR RESTAURATEUR

06 77 01 12 48
contact@hoplaweb.fr

BÂTIMENT · CONSTRUCTION

Maçonnerie, Carrelage, Travaux tout Genres

Extérieur & Intérieur Jacky est là.

Leininger Jacky

7, Rue des Jardins
67770 DALHUNDEN

06.64.29.91.00.

BEAUTÉ · BIEN ÊTRE



Christine Rossi

Réflexologie plantaire, faciale,
crânienne,

Massage Teno Amma...

2 rue des Prés
67770 Dalhunden
Sur RDV au 07.70.86.07.41



ELEKA
Tous travaux électriques
HTA/BT

Arnaud KAISER
Gérant

3 impasse du Giessfeld
67770
DALHUNDEN

0678439729
eleka.67770@gmail.com

Rachel'S coiffure & Coiff' Pierre

03.88.86.93.34

241 rue du moulin
Dalhunden 67770

Rachel coiff (Facebook)



Raoul Romero
07 62 00 91 62

romero@chaudronnerie-rosteel.com

6, rue du Giessfeld - 67770 DALHUNDEN - +33 3 88 09 03 53
contact@chaudronnerie-rosteel.com - www.chaudronnerie-rosteel.com

ADRESSE UTILE



Julien Helbringer
06 77 37 52 80

1 rue du Giessfeld | contact@cth-chaudronnerie.fr
67770 Dalhunden | www.cth-chaudronnerie.fr



André MOURER

MAINTENANCE - DÉPANNAGE - MISE EN SERVICE
CHAUDIÈRE FIOUL / GAZ - POMPE À CHALEUR - CLIMATISATION

25, Rue du Cimetière - 67770 DALHUNDEN

03 88 72 09 40
contact@amthermetclim.fr

Senior Compagnie

Aide à domicile

Réseau national spécialiste du grand âge.
16 ans d'expertise dans le maintien à domicile.

MAINTIEN À DOMICILE

PORTAGE DE REPAS • VIE QUOTIDIENNE
ACTES ESSENTIELS DE LA VIE
RETOUR D'HOSPITALISATION • AIDE ADMINISTRATIVE
GARDES NON MÉDICALISÉES • TÉLÉASSISTANCE

6a rue du houblon - 67240 Bischwiller
☎ 03 88 80 47 80 - bischwiller@senior-compagnie.fr

www.senior-compagnie.fr

50%
de crédit d'impôt
avec ou sans avance
immédiate



IMMOBILIER



la fourmi immo
Agents de Proximité

Marie-Christine SIMONIN
Agent commercial
48 b rue du Rhin
67770 DALHUNDEN

Tél: 06 03 76 09 90
marie-christine.simonin@lafourmi-immo.com
www.lafourmi-immo.com/agents/2174

RESTAURANTS & TRAITEURS



À l'Étoile
RESTAURANT

03 88 86 97 40
www.alettoile-dalhunden.com



69, rue du Nieul
67770 DALHUNDEN

SERVICES

HM BURO

Une secrétaire à votre service ! 

En retard dans vos papiers ?

Marjorie HOULDINGER

Je suis votre solution pour :

- Optimisation administrative
- Tri & Classement
- Devis & Factures
- Rédaction courriers etc...

☎ 06 45 04 81 23
✉ contact@hmburo.fr

Restaurant Au Tigre

138 rue du Tilleul 67770 Dalhunden
autigredalhunden@gmail.com

+33 (0)388057028

 Au tigre Dalhunden

LS WAGNER
136 rue du Tilleul
67770 DALHUNDEN

DEPOSITAIRE EN BOISSONS
Equipements spécial associations
Tirage pression, stand buvette,
location camion frigorifique, location garnitures etc....

Tél : 03.88.86.97.79
Fax : 03.88.86.06.43
Port : 06.81.97.64.85
Email : pascal.wagner4@wanadoo.fr




jack's meals

SPECIALITÉS MAURICIENNES

info@jacksmeals.com
06.47.64.21.07
57, Rue du Rhin
Dalhunden

SANTÉ



OSTEOPATHE
WEIMER JOSÉPHINE

POUR QUI ?

- Du nourrisson à la personne âgée
- De la femme enceinte au sportif

FORMATIONS :

- Diplômée du Collège Ostéopathique de Strasbourg (2023)
- Ostéosport
- Ostéopathie périnatale

RDV sur Doctolib ou au 06.95.73.76.89

Adresse : 2 rue des prés, 67770 Dalhunden
(Au cabinet de Kinésithérapie de Mme Gross)



THAI HOME

Restaurant thaïlandais sur place ou à emporter

9 rue de la Moder
DALHUNDEN

06 48 03 37 98

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DG CCRF
 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyage, annuaire, etc.).
Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

- ➔ Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081, 082 ou 089**
- ➔ Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10 ou 32 à 39**
- ➔ Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service à appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 66

**Vous avez un colis,
rappelez le 0825...**

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Les bons réflexes

1 **Attention aux numéros inconnus.** Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : **je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr** pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- **vert = gratuit**
- **gris = prix d'un appel normal**
- **violet = numéro surtaxé**

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

➔ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

➔ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au



ou sur www.33700.fr



**Signal
Conso**

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

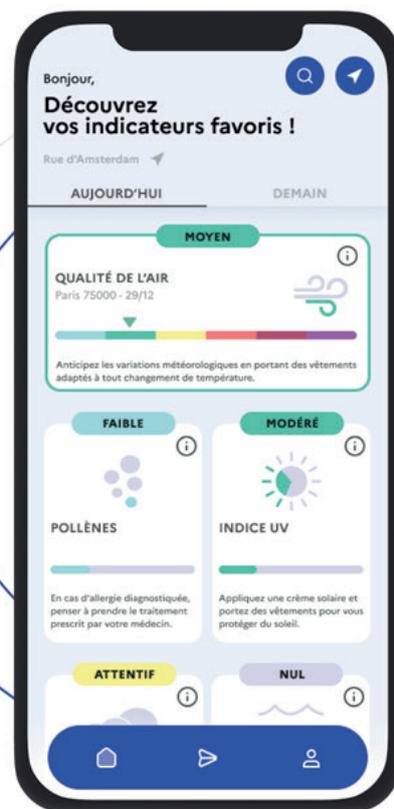
signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application  

VOTRE NOUVELLE APP DE SANTÉ AU QUOTIDIEN.

Découvrez comment l'environnement impacte votre santé. Protégez vous de la pollution de l'air, de l'eau, des UV ou du Pollen.

  Téléchargez l'application :



QUE FAIT-ON



Application personnalisable avec des notifications adaptées à vos besoins



Des recommandations fiables et validées par le Haut Conseil de Santé Publique



Pas de publicité, pas de collecte de données, pas de frais, pas de création de compte.

**ACCEPTATION DE L'AMIANTE LIÉ
SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE WEITBRUCH**



L'amiante lié est accepté à l'ISDND de Weitbruch au tarif de 200€/t + 10% de TVA.

Les apports peuvent être exonérés dans certains cas jusqu'à 1,5 tonne par adresse :

- totalement, pour un déchet provenant de la démolition récente d'un bâtiment à usage strictement d'habitation ;
- de moitié, pour des stocks anciens dont l'exonération ne peut-être affirmée.

L'amiante n'est acceptable sur notre site que s'il est conditionné dans des big bags (disponibles à l'ISDND de Weitbruch et en quantité raisonnable) ou sur palette avec film plastique (le film plastique devra passer entre les plaques et la palette. L'ensemble devra être étanche).

L'ensemble devra être totalement intègre (pas de trou, ni déchirure) et stable de façon à pouvoir être repris sans risque avec un engin de levage.

La reprise de l'amiante ne peut se faire qu'à partir d'une remorque ou d'un plateau. En aucun cas, le prélèvement se fera depuis le coffre d'une voiture ou d'une camionnette. De toute manière il est impératif de ne pas transporter l'amiante ciment dans une voiture, même dans le coffre, pour éviter le risque d'inhaler des poussières.

Il est impératif d'annoncer l'apport par téléphone (03.88.72.14.76), plusieurs jours à l'avance, afin de permettre l'établissement d'un dossier d'acceptation de ce déchet dangereux.

L'apport d'amiante n'est possible que sur rendez-vous et dans des créneaux fixés. Nous sommes autorisés à une vacation de 2 heures par opération (recouvrement inclus). Tout retard important et hors plage horaire (1h/2 depuis le premier rdv) d'acceptation sera un motif de refus.

Pour votre santé, ne manipulez l'amiante lié qu'avec des protections adéquates (masque FFP3 et combinaison). Ces EPI (Equipements de Protection Individuelle) pourront être joints à l'amiante, dans le big-bag déposé sur notre site.

Si l'ampleur du travail vous semble trop importante, vous pourrez toujours faire appel à un professionnel. Les conditions d'acceptation sur l'ISDND de Weitbruch resteront les mêmes.

Si vous souhaitez vous débarrasser de quantités importantes d'amiante lié, nous vous suggérons de consulter des sites privés comme Sotravest à Niederbronn ou Lingenheld à Oberschaefolsheim, dont les tarifs sont dégressifs

INSTRUCTIONS À L'UTILISATION DES BIG BAGS AMIANTE

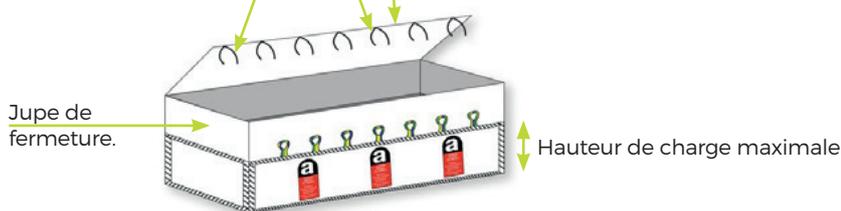
Pour être en conformité avec les conditions de transport et d'acceptation sur l'ISDND, les big-bags doivent être **le plus étanches possible, fermés intégralement, ne pas être déchirés et équipés de leurs anses**. De plus ils doivent être remplis correctement pour que les anses fassent leur office de renforcement du bag, permettant ainsi de le soulever.

- **BIG BAG 1m3 (1m X 1m)** : morceaux de petites tailles (40x40 cm) Ce type de sac est muni d'une **jupe de fermeture** à déployer. Lorsque vous préparez le sac veillez à bien relever cette jupe, qui par la suite va vous servir de **fermeture (à nouer)** et permettra d'éviter la dispersion de fibres d'amiante.



- **BIG BAG long (1,60 m, 2,60 m ou 3,20 m)** : plaques longues et de préférence entières.

Ce type de sac est équipé d'un **rabat** (idem à un couvercle), qu'il convient de sortir (le relever) avant remplissage. Certains modèles sont munis d'un film de protection transparent qu'il faut bien plaquer contre les parois. Après la mise en place des plaques d'amiantement, il est impératif de reposer le rabat sur les plaques et de le fixer grâce aux **cordelettes** (à nouer serrées). Au début du remplissage il faut veiller à positionner les plaques comme prévu par le fabricant pour que les coins des plaques s'alignent avec les courroies de renfort et ne percent pas la toile simple, lors du levage.



NON CONFORME



CONFORME



À ÉVITER



ISDN DE WEITBRUCH :

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

Responsable du site : Pascal KNAPP

✉ p.knapp@smitom.fr

☎ 03 88 72 14 76

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

En partenariat avec la RIEOM, la commune a mis en place un bac de collecte gratuit destiné aux changes des personnes incontinentes. Si vous êtes concerné, il suffit de présenter un certificat médical en mairie pour vous débloquent votre badge et pouvoir accéder au bac.



INITIEZ-VOUS AU COMPOSTAGE

ET REPARTEZ AVEC UN COMPOSTEUR GRATUIT !

Envie de réduire vos déchets tout en prenant soin de la planète ? Participez à une **initiation gratuite au compostage** organisée par la RIEOM du Pays Rhénan et repartez avec votre propre composteur !



LE COMPOSTAGE, UN GESTE SIMPLE QUI FAIT UNE GRANDE DIFFÉRENCE !

En compostant vos déchets organiques, vous contribuez à **réduire la quantité de déchets envoyés à l'incinération**, ce qui aide à limiter l'empreinte écologique de chacun. En plus, le compost que vous produisez est un **excellent fertilisant naturel** pour le jardin, riche en nutriments essentiels pour les plantes.

Adopter le compostage, c'est participer activement à la protection de l'environnement tout en valorisant vos déchets de cuisine et de jardin.

INSCRIVEZ-VOUS SIMPLEMENT À CETTE BELLE INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT et obtenez votre composteur gratuitement après la session !

Pour consulter les dates et vous inscrire, rendez-vous sur notre site :



L'initiation est ouverte à tous les habitants du territoire, et à l'issue de cette session, **un composteur vous sera offert gratuitement***.

Ne tardez pas, le nombre de places est limité à 50 par session.

* Dans la limite d'un composteur gratuit par foyer.



Le composteur est fourni démonté avec sa notice de montage, il vous sera délivré à l'issue de la réunion. En raison de son poids, merci de prévoir un véhicule.



RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)
T. : 03 88 53 47 42 – contact@rieom.fr – RIEOM du Pays Rhénan – www.rieom.fr



DANS LE BAC JAUNE, JE DÉPOSE...



Bouteilles et flacons en plastique avec bouchons



Papiers, cartons et briques alimentaires



Emballages en métal (même les petits)

Bien les vider

inutile de les laver
les déposer en **vrac**



Tous les autres emballages !

DANS LE BAC VERT, JE DÉPOSE...



Bouteilles en verre sans bouchons



Pots en verre sans couvercles

inutile de les laver

Bien les vider

DANS LE BAC BRUN, JE JETTE...



Petits objets



Mouchoirs, essuie-tout, couches

Vaisselle cassée, ampoules à filament

LES BIODÉCHETS, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE...

COMPOSTAGE À DOMICILE

DANS MON COMPOSTEUR, JE DÉPOSE :



Marc de café avec filtre, sachets de thé



Épluchures, fanes et restes de légumes ou de fruits...



Feuilles mortes, tailles de haies, fleurs séchées, paille...

La meilleure solution pour valoriser vos biodéchets, c'est le compostage à domicile.

Il vous permet d'alléger considérablement le poids de votre bac brun et vous procure un engrais de qualité pour votre jardin.



Coquilles d'œufs écrasées, déchets alimentaires (pain, restes de repas...)



Litières biodégradables et fumiers des animaux

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Si vous n'avez pas la possibilité de composter chez vous, la RIEOM met en place un système de collecte des biodéchets par apport volontaire.



DANS UN SAC

Les mettre dans un **säckkraft** avant de les déposer.

Les bornes biodéchets sont situées devant chacune des déchèteries du territoire (Drusenheim, Gamsbshelm, Roeschwoog et Sessenheim). Elles s'ouvrent avec le badge d'accès en déchèterie.



Tous les déchets autorisés dans le composteur **sauf les déchets verts et la litière**



Viandes, poissons, produits de la mer



Laitages

Les dépôts sauvages sont interdits et punis par la loi. Site placé sous vidéosurveillance.

Je ne jette pas de déchets végétaux dans le bac des emballages recyclables ni dans celui des déchets ménagers. Les déchets végétaux doivent être déposés en déchèterie.



Régie Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères du Pays Rhénan

RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU PAYS RHÉNAN)

1A route de Herrlisheim - 67410 Drusenheim

T. : 03 88 53 47 42 - contact@rieom.fr

f RIEOM du Pays Rhénan - www.rieom.fr



CALENDRIER DE COLLECTES 2025

DALHUNDEN

Pour ajouter
les jours de collecte
à votre smartphone,
scannez le qr-code



JANVIER

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4	5
1	6	7	8	9	10	11	12
2	13	14	15	16	17	18	19
3	20	21	22	23	24	25	26
4	27	28	29	30	31		
5							

FEBVRIER

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
9	3	4	5	6	7	8	9
10	10	11	12	13	14	15	16
11	17	18	19	20	21	22	23
12	24	25	26	27	28		
13							
14							

MARS

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30
18							
							31

AVRIL

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4	5
14	7	8	9	10	11	12	13
15	14	15	16	17	18	19	20
16	21	22	23	24	25	26	27
17	28	29	30				
18							

MAI

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4	
18	5	6	7	8	9	10	11
19	12	13	14	15	16	17	18
20	19	20	21	22	23	24	25
21	26	27	28	29	30	31	
22							
							27

JUIN

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31							
							30

JUILLET

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
31	7	8	9	10	11	12	13
32	14	15	16	17	18	19	20
33	21	22	23	24	25	26	27
34	28	29	30	31			

AOUT

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2	3
31	4	5	6	7	8	9	10
32	11	12	13	14	15	16	17
33	18	19	20	21	22	23	24
34	25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7
36	8	9	10	11	12	13	14
37	15	16	17	18	19	20	21
38	22	23	24	25	26	27	28
39	29	30					
40							

OCTOBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
40	6	7	8	9	10	11	12
41	13	14	15	16	17	18	19
42	20	21	22	23	24	25	26
43	27	28	29	30	31		
44							

NOVEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2
44	3	4	5	6	7	8	9
45	10	11	12	13	14	15	16
46	17	18	19	20	21	22	23
47	24	25	26	27	28	29	30
48							

DECEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7
49	8	9	10	11	12	13	14
50	15	16	17	18	19	20	21
51	22	23	24	25	26	27	28
52	29	30	31				
1							

JANVIER 2026

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2	3
1	5	6	7	8	9	10	11
2	12	13	14	15	16	17	18
3	19	20	21	22	23	24	25
4	26	27	28	29	30	31	

Vous emménagez ou déménagez ?
Votre poubelle est défectueuse ?
Veuillez contacter par mail :
gestionbacs@rieom.fr ou par tél au :
0 800 080 208 (n° vert)

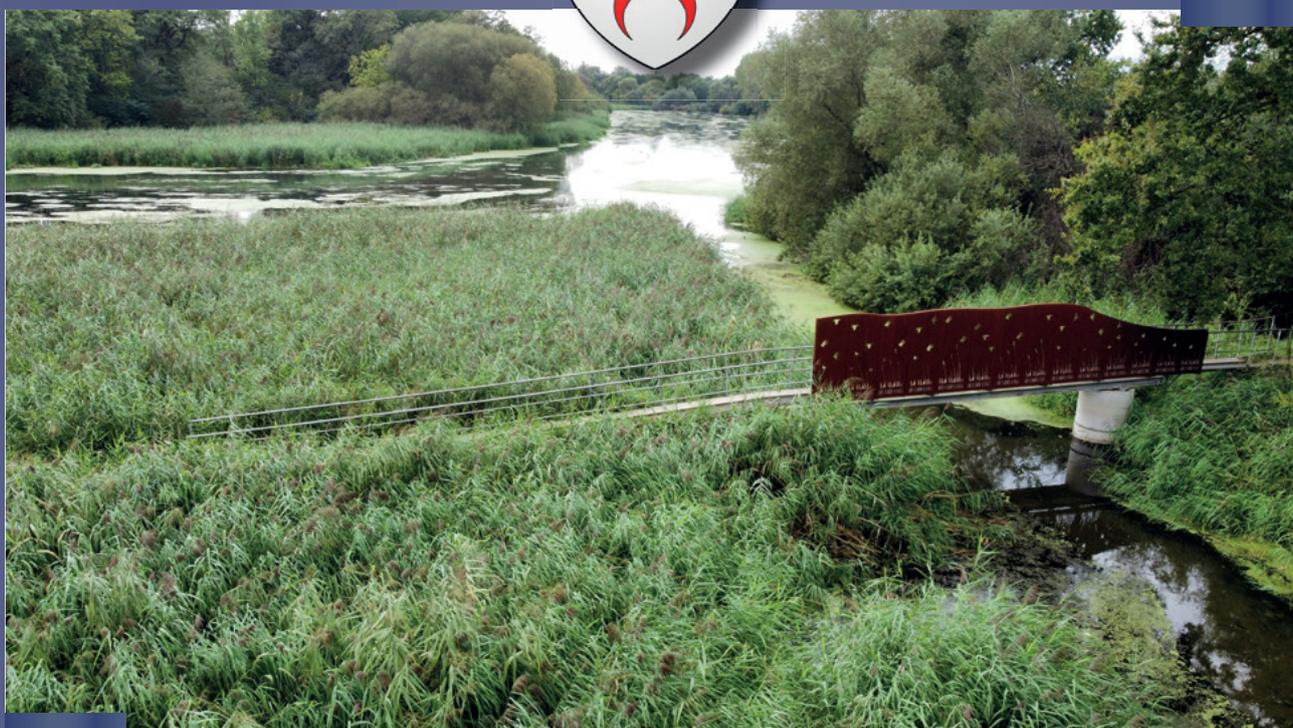
Informations :
Le règlement des déchèteries et du
service de collecte des déchets ménagers
est consultable et téléchargeable sur le
site internet : www.rieom.fr
Pour le bon déroulement des différentes
collectes, veuillez sortir les poubelles
la veille au soir précédent le jour de
collecte.

Badgez pour trier !
Un badge est nécessaire pour accéder aux
déchèteries de Drusenheim, Gamburgsheim,
Roerschwoog et Sessenheim.

Une question sur le tri ou le
compostage ?
Nos ambassadeurs se tiennent à votre
disposition au 03 88 53 47 42



**La municipalité et le personnel
vous souhaitent
une très Bonne Année !**



www.dalhunden.fr